



Ce rapport est financé par l'Union européenne



Initiative « Unis dans l'action » des Nations Unies

*From Migration to
Development*

L'INTÉGRATION RÉGIONALE ET LOCALE DU VOLET MIGRATION ET DÉVELOPPEMENT AU MAROC



Mot d'introduction

Chers lecteurs,

Renforcer le lien entre migration et développement est un objectif-clef de l'Union européenne, dans le cadre de sa politique migratoire. Nous l'avons récemment réaffirmé dans deux documents stratégiques: "l'Agenda pour le changement", qui définit la politique de développement de l'Union européenne et "l'Approche Globale pour la Migration et la Mobilité" qui constitue le cadre de la politique migratoire extérieure de l'UE, élargi et renouvelé en novembre 2011.

Chacun sait que la migration a un poids croissant dans le développement socio-économique de beaucoup de pays, qui bénéficient des retombées positives de l'immigration ou de l'émigration. C'est le cas du Maroc, mais aussi des pays de l'Union européenne. Pourtant, ce potentiel est souvent insuffisamment exploité: il n'y a pas assez de synergies entre les politiques migratoires et les autres politiques publiques.

Avec l'Initiative Conjointe pour la Migration et le Développement, un programme de 15 millions d'euros, financé entièrement par l'Union européenne, nous avons souhaité appuyer celles et ceux qui cherchent et développent ces synergies: 51 projets ont été soutenus dans seize pays, dont six au Maroc. Initiatives de petite taille, certes, mais ancrées dans la réalité du terrain, portées des partenaires marocains et européens, issus de la société civile ou des autorités locales, ces projets ont constitué de véritables laboratoires d'idées et de pratiques pour lier migration et développement.

Autre outil innovant élaboré par le programme, nous vous présentons aujourd'hui une étude, inédite au Maroc, sur la façon dont certaines communes et régions marocaines intègrent la migration dans leur stratégie de développement local. Ces bonnes pratiques sont trop peu connues et risquent de rester des initiatives isolées, si l'on ne s'efforce pas d'en tirer les leçons, de les disséminer et consolider dans le cadre d'une politique globale intégrant la migration dans la planification du développement local.

Cette étude a le mérite de faire une cartographie des multiples initiatives existant dans ce domaine au Maroc; d'analyser l'évolution des liens entre diasporas marocaines et leurs territoires d'origine; mais aussi de proposer des options concrètes pour l'institutionnalisation d'une politique de migration et développement au niveau local. De véritables outils de planification, immédiatement utilisables par les communes, y sont proposés.

Nous espérons que la diffusion de ces expériences sera une source d'inspiration pour les acteurs du développement local. Nous espérons que cette étude sera exploitée, débattue et utilisée par les professionnels et les preneurs de décisions. Elle constitue une étape supplémentaire dans la coopération entre l'Union européenne et le Maroc en matière de migration. Véritable mine d'idées, elle doit également nous inspirer, nous, Union européenne, pour de futures actions et de futurs partenariats avec le Maroc.

L'Union européenne et le Maroc restent plus que jamais liés par des liens profonds et multiples. La migration est l'un de ses liens. Continuons à travailler ensemble pour qu'il soit aussi bénéfique que possible aux citoyens, à la prospérité et au développement, des deux côtés de la Méditerranée.

S.E. M. Eneko LANDABURU, Ambassadeur de l'Union européenne auprès du Royaume du Maroc

« Lever les barrières : mobilité et développement humains » est le titre du Rapport mondial sur le développement humain de 2009, qui nous rappelle que près d'un milliard de la population mondiale vit en situation migratoire, aussi bien interne (740 millions de personnes) qu'internationale (214 millions de personnes).

Etant un processus à gérer et non un problème à résoudre, la migration -et en particulier son lien avec le développement- occupent une place centrale dans le travail des Nations Unies. Ainsi, parmi ses nombreuses activités dans le domaine, l'Initiative Conjointe de la Commission Européenne et des Nations Unies pour la Migration et le Développement, avec l'implication du BIT, l'OIM, le PNUD, l'UNFPA et l'UNHCR revête d'une importance spéciale. Ce programme, qui a soutenu 6 projets de la société civile au Maroc pour un montant total de 1.613.110,19 USD, a permis d'appuyer des associations et organisations de la société civile, ainsi que des collectivités locales, dans leurs actions visant le développement rural, la migration circulaire féminine, la promotion de la création d'entreprises, la formation pour le renforcement des capacités institutionnelles des acteurs publics et privés, et le respect et promotion des droits des migrants.

En parallèle aux six projets sous cette initiative, le Maroc a été choisi, avec le Ghana, pour la mise en œuvre d'une activité pilote d'intégration du volet Migration et Développement en tant que question transversale dans les stratégies du pays. Le présent rapport examine l'application de cette approche transversale dans deux régions, Souss Massa Draa et l'Oriental, et formule des recommandations concrètes pour une meilleure intégration dudit volet au niveau national et au niveau local, mettant en valeur l'importance d'une forte coordination institutionnelle entre les acteurs nationaux et internationaux et la nécessité d'une meilleure connaissance de la migration au niveau local.

Les résultats et les recommandations de l'étude permettront de renforcer la position du Maroc dans le domaine Migration et Développement et enrichir le débat international dans le cadre du deuxième Dialogue de Haut Niveau (DHN) sur la Migration et le Développement qu'aura lieu à New York en 2013.

M Bruno Pouezat, Coordinateur résident des Nations Unies au Maroc

Acronymes

AACID	Agence Andalouse de Coopération internationale pour le Développement
ABCDS	Association Beni Znassen pour la Culture, le Développement et la Solidarité
ACDI	
ADS	Agence de Développement Social
ADO	Agence de Développement de l'Oriental
AECID	Agence Espagnole de Coopération Internationale et Développement
AFD	Agence Française de Développement
AMDAM	Association Médicale d'Aide au Développement entre l'Auvergne et le Maroc
AMERM	Association Marocaine d'Etudes et de Recherches sur les Migrations
AMGE	Association des Marocains aux Grandes Ecoles
AMIDT	Association Amoudou pour l'Immigration et le Développement Touristique
APD	Aide publique au développement
AREP	Agences régionales d'exécution des projets
ART	Appui aux Réseaux Territoriaux
CCME	Conseil de la Communauté Marocaine à l'Etranger
CCR	Commission Consultative de la Régionalisation
CE	Commission Européenne
CEMMM	Centre d'Etudes sur les Mouvements Migratoires Maghrébins
CERDE	Centre d'Etudes et de Recherches Démographiques
CERSHO	Centre d'Etudes et de Recherche Humaines et Sociales Oujda
CIEDEL	Centre International d'Etudes pour le Développement Local
CORIAM	Co-développement Rural Intégré dans l'Anti-Atlas Maroc
CPS	Cahier des Prescriptions Spéciales
CRI	Centre Régional d'Investissement
DACS	Direction des Affaires Consulaires et Sociales
DDC	Direction du Développement et de la Coopération
DGCL	Direction Générale des Collectivités Locales

DMK	
DTP	Diagnostic Territorial Participatif
ECOPTER	Ecole Opérationnelle des Produits de Terroir
FACE	Facilitation de Création de petites et moyennes Entreprises
FAF-MF	Fédération des Associations de Figuig Maroc en France
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FHII-MRE	Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger
FLSH	Faculté des Lettres et des Sciences Humaines
HCP	Haut-commissariat au Plan
FOO	Fondation Orient Occident
GADEM Migrants	Groupe Antiraciste de Défense et d'Accompagnement des Etrangers et
ICMD	Initiative Conjointe pour la Migration et le Développement
IDD	Immigration Développement Démocratie
IDE	Investissement direct étranger
IFAD	
INDH	Initiative Nationale de Développement Humain
INSEA	
IPII	Initiative Provinciale à l'Incitation à l'Investissement
MAEC	Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération
MARP	Méthode Accélérée de Recherche Participative
MCMRE	Ministère Chargé de la Communauté Marocaine Résidant à l'Etranger
MEDMA	Projet pilote de mobilisation des marocains résidant en Belgique pour le développement du Maroc
MIDEO	Migration et développement économique dans l'oriental
MRE	Marocains résident à l'étranger
M&D	Association Migration et Développement
OCMRE	Observatoire de la communauté des marocains résidant à l'étranger
OIM	Organisation Internationale des Migrations
OIT	Organisation Internationale du Travail
ONG	Organisation Non Gouvernementale

ONU	Organisation des Nations Unies
ORMES	Observatoire Régional des Migrations Espaces et Sociétés
PCD	Plan Communal de Développement
PDCE	Plan de Développement communal en faveur de l'enfant
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPO	Planification des Projets par Objectifs
RDTR	Réseau de Développement du Tourisme Rural
RSE	Responsabilité Sociale et Environnementale des Entreprises
SEMR	Soutien aux enfants du milieu rural
SEPO	Succès, Echecs, Potentialités, Obstacles
SIG	Système d'information géographique
SMD	Souss Massa Draâ
SSR	Stichting Steun Remigranten
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNDESA	
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour les Populations
UNHCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés

Table des matières

RÉSUMÉ EXÉCUTIF	12
CONTEXTE	11
MÉTHODOLOGIE	18
I. OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS DE L'ÉTUDE	18
II. MÉTHODOLOGIE / DIFFÉRENTES PHASES DE TRAVAIL	18
PARTIE I: ETAT DES LIEUX	22
I. GENÈSE DU CONCEPT DE MIGRATION ET DÉVELOPPEMENT : ENJEUX DE CE PARADIGME ET CONCEPT DE DÉVELOPPEMENT LOCAL	24
1. MIGRATION ET DÉVELOPPEMENT, UNE RELATION FORTE ET PLEINE DE PRÉJUGÉS.....	24
1.1 DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET MOBILITÉ	24
1.2. LA DIMENSION LOCALE DE LA MIGRATION ET DU DÉVELOPPEMENT.....	26
1.3. DÉFINITION DU CONCEPT DE DÉVELOPPEMENT LOCAL	27
II. PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE LA MIGRATION MAROCAINE	29
1. CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DE LA MIGRATION MAROCAINE	30
1.1 Une migration qui se féminise	30
1.2 Un bouleversement de la pyramide des âges de la migration : prédominance des jeunes et des personnes du troisième âge.....	30
1.3. Une migration qui se sédentarise	32
1.4. Une migration mieux formée	33
2. INVESTISSEMENTS DES MAROCAINS DU MONDE ET IMPACT SUR LE DÉVELOPPEMENT LOCAL	34
III. ACTEURS DE LA MIGRATION AU MAROC	37
1. ACTEURS NATIONAUX DE LA MIGRATION	37
1.1 Institutions dédiées aux marocains du monde.....	37
2. ACTEURS DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE ET DU CO- DÉVELOPPEMENT	39
2.1 Coopération multilatérale	39
2.2. Coopération bilatérale	41
2.3. Société civile : associations de migrants à dimension transnationale	42
IV. LA DÉCENTRALISATION OU L'ÉMERGENCE DU LOCAL COMME ACTEUR MAJEUR DE LA MIGRATION ET DU DÉVELOPPEMENT	45
1. DÉCOUPAGE TERRITORIAL AU MAROC	45
3. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES COLLECTIVITÉS LOCALES AU MAROC	46
3.1 Région : la feuille de route pour une régionalisation avancée est engagée	46
PRINCIPALES PHASES DU DÉVELOPPEMENT DES GOUVERNEMENTS LOCAUX AU MAROC	47
3.2 Les préfectures et provinces: un relai de l'Etat central.....	48
3.3 La Commune : pilier du processus de décentralisation et du développement local	49
PARTIE II: INTÉGRATION DU VOLET MIGRATION ET DÉVELOPPEMENT DANS LES STRATÉGIES LOCALES DE DÉVELOPPEMENT	54
I. PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT LOCAL	56
1.1 Les différentes dimensions d'un PCD	57
1.2 Les principales phases d'élaboration et d'adoption d'un PCD	59
II. ETUDE DE CAS DE LA RÉGION DU SOUSS MASSA DRÂA	62
1. Le Conseil Régional du Sous Massa Draâ ou la régionalisation avant l'heure.....	62

1.1	Présentation des principales caractéristiques socioéconomiques de la Région	62
1.2	Découpage administratif	63
1.3	Leadership incontestable du président du Conseil régional	63
1.4	Une région précurseur en matière de planification stratégique.....	63
1.5	La coopération décentralisée : moyen pragmatique de désenclavement	64
2.	COMPÉTENCES UNIVERSITAIRES RÉGIONALES EN MATIÈRE DE MIGRATION ET DÉVELOPPEMENT	65
3.	« M&D » ORGANISATION PIONNIÈRE : UNE APPROCHE ISSUE DE LA BASE	66
3.1	Conceptualisation et mise en pratique du lien entre Migration et Développement	67
3.2	Nouvelles perspectives dans le champ d'action de M&D	68
4.	INSTITUTIONNALISATION DU VOLET « MIGRATION ET DÉVELOPPEMENT » DANS LES PCD DU SOUSS MASSA DRAA: UNE SITUATION PARADOXALE	69
4.1	Démarche de l'association M&D dans l'élaboration des PCD de la Municipalité de Taliouine et de la commune rurale de Tinzert.....	69
4.2	Analyse de l'intégration du volet Migration et Développement dans les PCD	71
4.3	Tiznit, une réelle stratégie d'intégration de « migration et développement » dans le PCD	72
III.	ETUDE DE CAS DE LA RÉGION DE L'ORIENTAL	76
1.	LE CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORIENTAL : L'AMBITION D'UNE STRATÉGIE BASÉE SUR LE LEADERSHIP ÉCOLOGIQUE	76
1.1	Présentation des principales caractéristiques socioéconomiques de la Région	76
1.2	Découpage administratif	77
1.3	Éléments d'une stratégie basée sur le leadership écologique	77
1.4	La coopération décentralisée du Conseil Régional.....	78
2.	L'AGENCE DE L'ORIENTAL (ADO), PRINCIPAL ANIMATEUR DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	79
3.	COMPÉTENCES UNIVERSITAIRES RÉGIONALES EN MATIÈRE DE MIGRATION ET DÉVELOPPEMENT	79
4.	PROGRAMMES D'APPUI AUX PLANS COMMUNAUX DE DÉVELOPPEMENT (PCD) DANS LA RÉGION DE L'ORIENTAL	80
4.1	Programme de Développement Communal piloté par l'Unicef	80
4.2	Programme Art Gold du PNUD.....	81
5.	UN PLAN COMMUNAL EN FAVEUR DE L'ENFANCE (PDCE) POUR FIGUIG AVEC L'APPUI DE L'UNICEF	82
5.1	Présentation du contexte de la ville de Figuig	82
5.2	Fédération des Associations de Figuig Maroc en France (FAF-MF).....	83
5.3	Une municipalité résolument tournée vers l'international pour s'extraire de son isolement.....	83
5.4	Analyse de l'intégration de la dimension Migration et Développement dans le PCD de Figuig	84
6.	BERKANE, UN PLAN COMMUNAL EN FAVEUR D'UNE PROGRAMMATION DU DÉVELOPPEMENT LOCAL EN LIEN AVEC LA COOPÉRATION INTERNATIONALE.....	85
6.1	Présentation succincte de la commune urbaine de Berkane.....	85
6.2	Analyse de l'intégration de la dimension Migration et Développement dans le PCD de Berkane	86
	PARTIE III : ELABORATION D'UNE STRATÉGIE VISANT À FAVORISER LE VOLET MIGRATION ET DÉVELOPPEMENT COMME LEVIER DE DÉVELOPPEMENT LOCAL. RECOMMANDATIONS ET OUTILS	90
I.	STRATÉGIES ET RECOMMANDATIONS.....	92
1.	RECOMMANDATIONS AU NIVEAU NATIONAL.....	92
1.1	Outils de coordination au niveau national	92
1.2	Renforcement des capacités des collectivités locales	93
2.	RECOMMANDATIONS AU NIVEAU RÉGIONAL.....	94
2.1	Prospectives et outils d'aide à la décision	94
2.2	Outil d'information et communication	95
3.	RECOMMANDATIONS AU NIVEAU COMMUNAL.....	95
3.1	Création d'un réseau de villes stratégiques « Migration et Développement ».....	96
3.3	Diagnostic de l'état de la participation des migrants au développement	97
3.4	Mise en place de la « Commission parité et égalité des chances ».....	98
II.	PROPOSITION D'OUTILS POUR L'INTÉGRATION DU VOLET MIGRATION & DÉVELOPPEMENT DANS LA PLANIFICATION COMMUNALE	99
1.	MATRICE D'INTÉGRATION DE LA DIMENSION MIGRATION ET DÉVELOPPEMENT DANS LES PCD	100
2.	PRINCIPALES PHASES DE MISE EN ŒUVRE DU PCD.....	103
B.	AXE STRATÉGIQUE « MIGRATION & DÉVELOPPEMENT » : DOMAINES D'INTERVENTION	104
	TABLEAU : GUIDE DES DOMAINES D'INTERVENTION MIGRATION ET DÉVELOPPEMENT.....	107
	CONCLUSION	116
	BIBLIOGRAPHIE.....	120

ANNEXES	126
ANNEXE 1. INVENTAIRE DES INITIATIVES EXISTANTES EN MATIÈRE DE MIGRATION ET DÉVELOPPEMENT.....	128
1. TYPOLOGIE DES PORTEURS DES PROJETS RÉPERTORIÉS	129
2. RÉPARTITION DES PROJETS PAR FENÊTRES THÉMATIQUES	131
3. CORRÉLATION ENTRE TYPES ET PORTEURS DE PROJETS PAR FENÊTRE THÉMATIQUE.....	132
3.1 Communauté des migrants	132
3.2 Transferts de fonds des migrants	134
3.3 Capacités des migrants.....	135
3.4 Droits des migrants	136
4. ANALYSE DES PROJETS PONDÉRÉS SUR LA BASE D'UNE GRILLE DE « CRITÈRES DE BONNES PRATIQUES ».	138
4.1 Dix critères pour une analyse des bonnes pratiques	138
4.2 Pondération multicritère des projets	139
4.3 Analyse des projets par fenêtre thématique.....	140
4.4 Synthèse de l'analyse multicritère pondérée pour les 4 fenêtres thématiques	141
ANNEXE 2.ÉVOLUTION DE LA MIGRATION MAROCAINE	186

Résumé exécutif

Le concept de Migration et Développement s'est affirmé dans les dernières années comme un outil essentiel dans la construction et la mise en œuvre de stratégies efficaces de développement. Au centre de ce paradigme est le constat que les migrations produisent des « capitaux » (social, financier, humain, culturel) qui peuvent fortement contribuer au développement des pays d'origine des migrants. Pour cela, il est nécessaire de construire et de mettre en œuvre des politiques capables, aussi bien au niveau local qu'au niveau national, d'intégrer la dimension migratoire à l'intérieur du processus de développement. Bien que cela soit largement reconnu, les potentialités du paradigme Migration et Développement restent toutefois à l'heure actuelle largement inexplorées.

La présente étude a été réalisée pour **l'Initiative Conjointe de la Commission Européenne et des Nations Unies pour la Migration et le Développement, un programme entièrement financé par l'Union européenne et mis en œuvre par un consortium d'organisations internationales réunissant l'OIM, l'OIT, le UNHCR et le FNUAP sous l'égide du PNUD. Elle s'inscrit dans le contexte** d'une volonté de mieux intégrer le volet migration dans les stratégies de développement afin de principalement permettre la valorisation de la portée pluridisciplinaire de la connexion entre migrations et développement humain et d'aider à inscrire les migrations à l'intérieur du processus de développement et à construire un ensemble cohérent d'actions, aussi grâce à la coordination entre les différentes institutions qui en sont responsables¹.

Si le paradigme Migration et Développement a ainsi démontré l'importance de la connexion à multi-niveaux des dynamiques migratoires avec la planification du développement, on sait peu de choses à l'heure actuelle concernant le degré d'intégration des migrations dans les activités de développement de la part des autorités locales. Cette méconnaissance est d'autant plus dommageable que le « local » représente un niveau où de nombreux enjeux se jouent en relation aux migrations et au développement. Comprendre donc dans quelle mesure le niveau local intègre l'approche Migration et Développement et de quelle manière cette appropriation peut être renforcée, semble être l'un des défis les plus importants qui se posent aujourd'hui aux théoriciens et aux praticiens dans le domaine de la migration et du développement.

Le Maroc a été choisi pour la mise en œuvre d'une activité pilote d'intégration du volet Migration et Développement. Le choix a été fait d'analyser cette intégration dans deux régions pilotes : l'Oriental et le Souss Massa Draa qui sont connues pour avoir une migration très ancienne et importante. L'objectif de cette étude est donc d'investiguer dans quelle mesure les autorités locales s'approprient l'approche Migration et Développement à travers leurs cadres locaux de planification du développement.

Le présent rapport se pose comme objectif de vérifier si le paradigme Migration et Développement est actuellement utilisé et mis en œuvre de manière efficace par les autorités

¹ Global Migration Group, *Intégration de la Migration* cit. p. 17.

locales au Maroc, ainsi que de proposer des lignes directrices pour une meilleure intégration des migrations à l'intérieur des stratégies de développement des collectivités locales marocaines.

La **première partie** de l'étude argumente que compte tenu de la réalité de la décentralisation au Maroc à l'heure actuelle (peu de décentralisation au niveau provincial et non adoption de la loi sur la régionalisation avancée), la commune, via les Plans Communaux de Développement (PCD), présente une véritable opportunité pour intégrer le volet **Migration et Développement** dans la planification stratégique locale. L'analyse du PCD permet d'identifier les opportunités d'intégration du volet migration et développement dans les différentes étapes de la planification, de définir les enjeux et d'optimiser l'impact de la migration sur le développement local.

La **deuxième partie** de l'étude est consacrée à l'analyse de l'intégration de la migration et du développement dans les stratégies locales de planification dans les deux régions ciblées (la région du Souss Massa Draâ (SMD) et la région de l'Oriental). Les pratiques dans les deux régions se distinguent par deux approches singulières : une forte dimension associative pour la région du Souss Massa Draa et une forte dimension institutionnelle pour la région de l'Oriental. Dans le cas de la Région SMD, la société civile (dont les associations de migrants) bénéficie d'une solide expérience en matière de développement local, tandis que dans la Région de l'Oriental nous avons observé de nombreux appuis à la planification locale à travers différents programmes de la coopération internationale. Cependant, selon notre analyse aucune des deux approches ne semble avoir réussi à intégrer de manière satisfaisante le volet migration et développement dans la planification locale.

La **dernière partie** de l'étude émet des recommandations concrètes au niveau national et pour les décideurs politiques locaux afin de mieux intégrer les migrations dans les stratégies locales de développement au Maroc. Les principales recommandations ont été le fruit de l'analyse des pratiques et des opportunités offertes par le cadre législatif et réglementaire.

Pour le niveau national, il en ressort la nécessité d'une coordination des actions des différentes institutions nationales et internationales travaillant sur la thématique migration et développement en vue de créer des synergies et capitaliser sur les expériences réalisées dans le domaine. Cet effort de coordination institutionnelle permettra de meilleurs échanges entre les acteurs au niveau national et une communication plus efficace avec les collectivités locales et la société civile (associations de migrants, ONG internationales etc.). De plus, la prise en compte du volet Migration & Développement nécessite la mise en œuvre d'une stratégie de « Renforcement des capacités des collectivités locales ». Cette stratégie peut prendre la forme de campagnes nationales de sensibilisation auprès des collectivités locales, ou de modules de formation à l'attention des élus et techniciens, des fonctionnaires et des acteurs de la société civile.

Au niveau local, compte tenu du statu quo concernant le projet de « Régionalisation avancée », il est proposé la mise en place d'une démarche prospective qui vise à développer une meilleure connaissance de la migration au niveau régional, ainsi que l'élaboration d'outils d'aide à la décision pour le niveau régional du type « Atlas de la migration » et d'une base de données (régionale) des compétences des migrants et un répertoire des associations de migrants.

Au **niveau communal**, afin de faciliter l'intégration de la dimension migration et développement dans les Plan Communal de Développement (PCD), une matrice a été élaborée et est incluse dans ce rapport. Cette matrice à l'usage des autorités communales a pour objectif de permettre d'associer tous les acteurs travaillant dans le domaine de la migration et du développement à la phase d'élaboration des PCD. Le rapport contient également des recommandations spécifiques pour permettre une meilleure intégration de la dimension migration et développement dans la phase de mise en œuvre des PCD.

Les principales recommandations spécifiques au niveau communal consistent en l'intégration des migrants dès les premières phases du PCD. Cette intégration précoce pourrait permettre aux migrants d'avoir une meilleure appréhension des réalités de la commune et d'être ainsi des réels acteurs du développement local. L'un des principaux enjeux dans l'intégration du volet Migration et Développement dans la planification locale reste toutefois celui du maintien et du renforcement du lien entre la collectivité locale et la communauté de migrants, qui devra être alimenté par un flux réguliers d'informations sur l'état d'avancement de la planification et de la réalisation des projets.

Le caractère récent des PCD n'a pas facilité l'intégration de la dimension migration dans les politiques locales de développement. Cependant, l'imminence de prochaines élections municipales et la nécessité de mettre en œuvre les PCD créent l'opportunité et l'urgence de tracer « une feuille de route » en matière de renforcement de capacités des communes, qui puisse permettre aux collectivités locales de mieux profiter des ressources que les migrants marocains peuvent emmener pour le développement de leurs communautés d'origine.

L'étude contient en annexe un répertoire de 20 initiatives en matière de migration et développement, parmi lesquelles certaines concernent les deux régions pilotes et d'autres relèvent du niveau national. Bien que les collectivités locales ne soient pas porteuses de ces projets, il s'agit là d'exemples concrets dont elles peuvent s'inspirer dans le futur dans leurs interactions avec les acteurs de la société civile.

Cette étude s'inscrit dans le cadre de l'Initiative conjointe de l'Union Européenne et de l'ONU pour la Migration et le Développement - (ICMD). L'ICMD est un programme entièrement financé par l'Union Européenne. Il est mis en œuvre par le PNUD avec l'implication active de l'OIM et de trois agences des Nations Unies –l'UNHCR, l'UNFPA et l'OIT. Déployée dans 16 pays², l'ICMD apporte son soutien aux organisations de la société civile, aux groupes de la diaspora et aux autorités locales dans la mise en œuvre de projets intégrés sur la migration et le développement.

Depuis le dialogue des Nations Unies sur les Migrations Internationales et le Développement en 2006 et les Forums Globaux sur les Migrations et le Développement qui l'ont suivi, une plus grande attention à été consacrée au niveau international au concept de Migration et Développement. Celui-ci met l'accent sur la nécessité de lier les processus migratoires aux stratégies de développement à l'échelle internationale, nationale et locale. En effet, les recherches et pratiques récentes ont mis en évidence l'importance de la contribution qui peut être apportée par les migrants à leur pays d'origine, en vertu des ressources acquises pendant le processus migratoire. Ainsi, la mobilité humaine est capable de créer et d'accroître les « capitaux » des migrants sous des formes différentes : capital social, capital financier, capital humain et capital culturel³.

Au centre du paradigme migration et développement se trouve le constat que les capitaux financiers, humains, sociaux et culturels des migrants peuvent fortement contribuer aux processus de développement dans leurs pays d'origine. Afin d'atteindre cet objectif, les phénomènes migratoires doivent être efficacement intégrés dans la conception et la mise en œuvre des politiques et des stratégies de développement. Le concept d'intégration de la migration dans la planification du développement peut, selon le manuel produit par le Groupe Mondial sur la Migration, être défini comme « le processus d'évaluation des implications de la migration sur chaque action (ou but) planifiée dans une stratégie de développement et de réduction de la pauvreté. Cela implique d'intégrer les préoccupations de Migration et Développement dans la législation, les politiques et les programmes, à tous les niveaux (local, national et, le cas échéant, régional). Cela implique aussi de faire de même à tous les stades de la planification du développement, à savoir la conception, la mise en œuvre, et le suivi et évaluation »⁴.

Un tel exercice d'intégration comporte plusieurs effets positifs, parmi lesquels : 1) permettre la valorisation de la portée pluridisciplinaire (aussi en relation aux droits de l'homme) de la connexion entre migrations et développement humain ; 2) aider à inscrire les migrations à l'intérieur du processus de développement et à construire un ensemble cohérent d'actions, aussi grâce à la coordination entre les différentes institutions qui en sont responsables ; 3)

² Les 16 pays cibles de l'ICMD sont: Algérie, Cap-Vert, Equateur, Egypte, Ethiopie, Georgia, Ghana, Jamaïque, Mali, Maroc, Moldavie, Nigeria, Philippines, Sénégal, Sri Lanka, Tunisie.

³ Initiative Conjointe pour la Migration et le Développement, *Migration et Développement : Une Approche Issue de la Base. Un Manuel pour les Praticiens et les Décideurs Politiques*, 2012.

⁴ Groupe Mondial sur la Migration, *Manuel pour l'Intégration de la Migration dans la Planification du Développement. Manuel destiné aux décideurs politiques et aux professionnels*, 2012, pp. 16-17.

d'identifier les lacunes du point de vue législatif et politique, ainsi que les instruments internationaux appropriés ; 4) de faciliter le soutien des activités liées aux migrations grâce à la mobilisation de ressources des partenaires internationaux en faveur du développement⁵.

Si le paradigme Migration et Développement a ainsi démontré l'importance de la connexion à multi-niveaux des dynamiques migratoires avec la planification du développement, on connaît pourtant très peu à l'heure actuelle concernant le degré d'intégration des migrations dans les activités de développement de la part des autorités locales. Cette méconnaissance est d'autant plus dommageable que le « local » représente un niveau où de nombreux enjeux se jouent en relation aux migrations et au développement. De plus, reconnu par le droit ou simplement par la pratique, les autorités locales ont souvent des compétences importantes dans ces deux domaines (de l'accueil des nouveaux arrivants, aux actions en faveur de l'inclusion sociale des migrants, aux stratégies de développement local). Comprendre donc dans quelle mesure le niveau local intègre l'approche Migration et Développement et de quelle manière cette appropriation peut être renforcée, semble être l'un des défis les plus importants qui se posent aujourd'hui aux théoriciens et aux praticiens dans le domaine Migration et Développement.

L'ICMD a essayé de contribuer à combler cette lacune. En 2009, un rapport a été publié sur les « Leçons apprises de l'expérience des autorités locales »⁶ en matière de Migration et Développement - qui donnait un premier aperçu de la relation entre migration, développement et niveau local. Sur la même ligne, le Maroc a été choisi, avec le Ghana, pour la mise en œuvre d'une activité pilote d'intégration du volet Migration et Développement. Au Maroc, le choix a été fait d'analyser cette intégration au niveau local et dans 2 régions pilotes : l'Oriental et le Souss Massa Draa. L'objectif de cette étude est donc d'investiguer dans quelle mesure les autorités locales s'approprient l'approche Migration et Développement à travers leurs cadres locaux de planification du développement.

Le Maroc se révèle un terrain de recherche privilégié pour explorer le degré d'intégration local des migrations dans le développement, étant donné qu'au Maroc les initiatives en matière de Migration et Développement se jouent surtout au niveau local. De plus, au Maroc l'ICMD soutient 7 projets de la société civile dans les domaines du développement rural, de la promotion à la création d'entreprises, de la formation pour le renforcement des capacités institutionnelles des acteurs publics et privés, des droits des migrants. Le programme, démarré en 2009, s'achèvera en Novembre 2012. Le lien entre l'ICMD et les acteurs qui travaillent au niveau local au Maroc dans le domaine Migration et Développement est donc déjà établi et fécond.

Le présent rapport essaye d'identifier les forces et les faiblesses des stratégies locales d'intégration des migrations dans le développement au Maroc, ainsi que d'offrir des recommandations concrètement applicables pour l'optimisation d'un tel processus de la part des autorités locales.

⁵ Global Migration Group, *Intégration de la Migration* cit., p. 17.

⁶ Initiative Conjointe pour la Migration et le Développement, *From Migration to Development. Lessons Drawn from the Experience of Local Authorities*, 2009.

Méthodologie

I. Objectifs et résultats attendus de l'étude

Objectif général de l'étude

L'activité vise à promouvoir l'intégration de la composante Migration et Développement dans les stratégies de développement au niveau des différents échelons territoriaux (communes, provinces, préfectures et régions). Il s'agit de valoriser les effets positifs et d'atténuer les effets négatifs induits des multiples liens entre Migration et Développement.

Objectifs spécifiques de la mission

1. Faire un état des lieux dans deux régions pilotes (le Souss Massa Draâ et l'Oriental) des initiatives existantes du type migration et développement et de faire le bilan des meilleures pratiques ;
2. Analyser le degré d'intégration de Migration et Développement dans les stratégies locales/régionales et d'identifier les meilleures pratiques ;
3. Proposer une stratégie d'intégration du volet Migration et Développement pour les autorités locales.

Résultats attendus

Institutionnaliser les bonnes pratiques développées par les autorités locales en partenariat avec la société civile en matière de Migration et Développement afin d'en optimiser l'impact sur le développement.

II. Méthodologie / Différentes phases de travail

Compte tenu de la charge de travail et du temps imparti, la mission comportait un certain nombre de risques, notamment la disponibilité et le niveau de collaboration des partenaires locaux qui pouvaient compromettre l'atteinte de certains de ces objectifs.

Ces effets négatifs ont été atténués par l'implication effective et la grande réactivité de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), l'équipe de l'ART GOLD du PNUD Maroc et de l'association Migration et Développement. Une implication qui a permis le suivi du bon déroulement de la mission, notamment en informant et en mobilisant, au préalable, les parties prenantes concernées au cours des différentes étapes de la consultation.

Cette mission a été menée en trois phases bien distinctes mais qui restent étroitement liées. Il s'agit :

Phase 1 : Etat des lieux

A) Analyse de la bibliographie

➤ ***Bibliographie relative à la théorie et aux concepts en matière de Migration et Développement :***

Cette partie de l'analyse bibliographique nous a permis de définir un certain nombre de termes et de concepts théoriques qui ont été utilisés tout au long de ce travail. Nous avons défini le cadre théorique, le paradigme dans lequel s'inscrit l'approche « migration et développement », aussi bien au niveau global, national que local. Cette partie met en exergue les tenants et les aboutissants de l'intégration du volet migration dans les politiques de développement.

➤ ***Bibliographie permettant l'analyse contextuelle***

Une seconde partie de l'analyse bibliographique a porté sur le cadre institutionnel et législatif du processus de décentralisation au Maroc.

Cette partie vise à comprendre le cadre juridique d'un tel processus et les possibilités qu'il ouvre pour les différentes instances politiques et administratives (nouvelle Charte Communale et lois sur la régionalisation...), ainsi que les contraintes auxquelles ces dernières font face. De plus, nous avons présenté une analyse des réformes réalisées (Charte Communale) et en cours dans le cadre de la régionalisation avancée (nouvelle Constitution de 2011) et des perspectives qu'elle peut offrir en termes d'intégration des migrants dans les processus de planification locale.

B) Préparation de la mission de terrain

Afin de préparer notre mission de terrain dans les deux Régions concernées par l'étude, nous avons rencontré différents acteurs⁷, et notamment :

- Bailleurs de fonds: Union Européenne, France (AFD), Coopération Suisse, Canada (ACDI), PNUD, Unicef etc.
- Institutions nationales : CCME, MCMRE, Fondation Hassan II etc.
- Société civile : IFAD, Africa 70, CISS, Tanmia etc.

A travers ces différentes rencontres, nous avons mieux ciblé les acteurs (collectivité territoriales, associations) et les initiatives susceptibles d'être concernées par l'inventaire et l'évaluation en matière de Migration et Développement. Compte tenu du temps imparti initialement (2 mois) nous avons identifié en coordination avec l'OIM et l'Art Gold du PNUD Maroc deux communes dans chaque région.

Le choix des communes nous a permis de mener notre étude sous deux angles d'approche :

1. Une dynamique associative forte : les associations de migrants ayant un des actions concrètes et un leadership dans la thématique « Migration et Développement ».
2. Une dynamique municipale forte en termes de planification et d'approche participative.

⁷ Voir en annexe la liste des acteurs rencontrés.

Bien que nous n'ayons pas rencontré d'associations de migrants dans la ville de Berkane, cette dernière a été retenue suite à une expérience unique au Maroc. Il s'agit de l'**examen entre**

Régions	Province	Commune	Associations	Projets M&D	PCD validé	Fort culture participative
Souss Massa Draa	Taroudannt	Taliouine	Migration & développement	oui	oui	oui
	Tiznit	Tiznit	IDD/IFAD/ATRIS	oui	oui	oui
Oriental	Figuig	Figuig	Fédérations des associations de Figuig en France Africa 70/	oui	oui	oui
	Berkane	Berkane	Association Stichting Steun Remigranten (SSR)	non	oui	oui

paires, qui utilise des techniques pour l'évaluation des stratégies de planification et des ses pré-supposés méthodologiques. On peut donc affirmer que la ville de Berkane a ainsi développé des capacités de leadership en matière de planification participative.

PHASE II : Analyse du niveau d'intégration de la Migration et du Développement dans les stratégies locales, l'inventaire et l'évaluation des initiatives de « bonnes pratiques » en matière de Migration et Développement

Cette seconde phase a permis :

- 1- d'analyser l'intégration du volet Migration et Développement dans la planification locale ;
- 2- de répertorier et évaluer les initiatives en fonction de critères de bonnes pratiques.

A) Analyse de l'intégration du volet migration et développement dans les stratégies locales

L'intégration du volet Migration et Développement dans les politiques publiques locales, nécessite de:

1. Présenter et analyser les différents mécanismes et outils de planification et de développement local, ainsi que leur articulation (schéma régionaux de développement et d'aménagement du territoire, Plan Régional de Développement, Plan de Développement Provincial et Préfectoral, Plan Communal de Développement);
2. Analyser le type de collaborations, le niveau de coordination des différentes initiatives locales et d'en identifier les meilleures pratiques.

PHASE III: Elaboration d'une stratégie visant à favoriser le volet Migration et Développement comme levier de développement local

Cette stratégie doit s'appuyer sur les impacts positifs de la migration sur le développement local à travers les multiples transferts des migrants: financiers, compétences, réseaux associatifs etc.

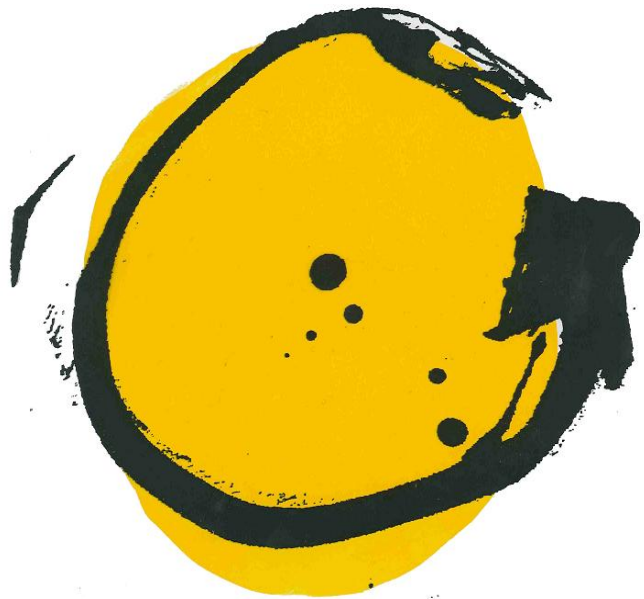
L'objectif de la stratégie à mettre en œuvre vise à:

- Sensibiliser les acteurs institutionnels locaux sur la pertinence de la démarche d'intégration de la Migration et du Développement et sur le fait que celle-ci soit soutenue financièrement et techniquement.
- Intégrer le volet Migration et Développement à toutes les démarches de promotion territoriale. En effet, ces initiatives de la diaspora peuvent être un indicateur de la dynamique du territoire.
- Mise en place de canaux de rencontres et d'échanges entre les différents partenaires potentiels dans le cadre de la Migration et du Développement.

Cette dernière partie propose des mécanismes et outils pour l'intégration du volet Migration et Développement au niveau des autorités locales, avec :

1. des recommandations pour les intervenants au niveau national et régional (meilleure coordination entre les différents niveaux d'intervention etc.) ;
2. des propositions d'outils d'intégration de la dimension Migration et Développement au niveau local (Matrice PCD intégrant la dimension Migration et Développement, Axe stratégique pour la mise en œuvre de la dimension Migration et Développement).

Partie I: Etat des lieux



I. Genèse du concept de migration et développement : enjeux de ce paradigme et concept de développement local

1. Migration et Développement, une relation forte et pleine de préjugés

Migration et développement sont deux concepts très complexes et fortement interconnectés. En effet, les migrations ont un impact sur le développement et le développement a des conséquences sur la mobilité des personnes. Même si la complexité et le dynamisme grandissant de ces phénomènes empêchent de tirer des conclusions claires, il est pourtant évident que leurs relations changent avec le temps et selon les circonstances historiques⁸. Les actuelles migrations internationales ne constituent pas vraiment un nouveau phénomène, même si à chaque époque elles ont des caractéristiques propres. Contrairement aux préjugés et aux idées reçues, le développement apparaît historiquement comme créateur et dynamiseur plutôt qu'un frein aux migrations. Le développement crée des opportunités d'emplois dans des nouveaux secteurs, notamment en milieu urbain, accélère la sortie de la main d'œuvre des secteurs traditionnels et favorise les migrations internes et les migrations internationales. Dans un contexte de mondialisation, les migrations internationales pourraient bien s'intensifier au lieu de diminuer⁹.

1.1 Développement humain et mobilité

Lorsque l'on parle de l'importance des transferts de fonds dans le développement des pays d'origine, de la fuite des cerveaux, des tentatives des migrants de passer des frontières toujours plus contrôlées, ou encore des difficultés d'intégration des immigrants dans le pays d'accueil, les récentes évolutions du phénomène migratoire mettent en évidence les difficultés des Etats nations à faire face aux défis croissants posés par la mobilité des hommes et des femmes. L'importance et les enjeux que les migrations portent sur le développement montrent que la mondialisation ne contribue pas seulement à l'augmentation qualitative et quantitative des flux de capitaux, d'informations et de marchandises. La migration internationale représente aussi une importante force pour le développement, puisqu'elle contribue à répondre à la demande de main-d'œuvre des pays les plus riches qui enregistrent des taux de fécondité faibles où il y a de moins en moins de population en âge de travailler. Les migrants internationaux peuvent également constituer une importante manne pour les caisses des Etats¹⁰ à travers leurs contributions fiscales. La

⁸ S. Ammassari 2005, Gestion des migrations et politiques de développement: Optimiser les bénéfices de la migration internationale en Afrique de l'Ouest, BIT, Genève

⁹ Le Rapport Mondial sur le Développement Humain 2009 ; Lever les barrières : Mobilités et développement humains, estime à environ 740 millions le nombre de migrants internes, soit près de quatre fois celui des migrants internationaux. Parmi ceux qui quittent leurs pays seulement un tiers s'est déplacé d'un pays en développement vers un pays développé, soit 70 millions de personnes. La plupart de ces migrants ne viennent pas des pays les plus pauvres mais de pays émergents (Chine, Inde, Mexique, Philippines, Ukraine, Maroc) et ils y arrivent de façon légale. Une grande partie des 214 millions de migrants internationaux dans le monde se sont déplacés d'un pays en développement vers un autre, ou entre deux pays développés. Parmi les personnes qui se déplacent, moins d'un sur trois dépasse une frontière, ce qui l'assimilerait à « un migrant ». 66 % des migrants partent d'un pays en développement pour se rendre dans un autre pays en développement.

¹⁰ A titre d'exemple, en France, en 2009 les migrants en situation régulière ont reçu 2 Milliards d'Euro (Md€) de Revenu minimum d'insertion (RMI), 2,5 Md€ d'Aide au Logement (CAF), 4 Md€ de Prestation Education, 5 Md€ d'Allocation Chômage, 7 Md€ d'Allocation familiale, 11,5 Md€ de Prestation Santé et 16 Md€ de Retraite, pour un total de 48 Md€. Toujours dans la même année 2009, les migrants en situation régulière ont versé 3 Md€ d'impôts sur le patrimoine, 3 Md€ d'impôts locaux, 3,5

migration devrait être considérée comme un outil au service du développement, une importante source de capital et non comme le résultat d'un échec du développement.

Le Rapport du PNUD « Lever les barrières : Mobilités et développement humains », incarne ce nouveau paradigme qui souligne que *liberté, migration et mobilité sont le moteur du développement humain*¹¹. Le rapport propose un corpus cohérent de conclusions sur les avantages des migrations et des mobilités par rapport au processus de développement. Le rapport soutient que la mobilité est nécessaire et que les migrants stimulent l'économie à des coûts presque nuls pour les régions d'accueil. Pour les pays de départ, la migration a pour effet immédiat d'augmenter les revenus et la consommation, ainsi que l'amélioration de la santé et de l'éducation. Cette vision dépend bien évidemment de la typologie et du profil des migrants. En effet, il est clair qu'il sera difficile pour un migrant en situation de travailleur précaire de contribuer de manière efficace au développement de son pays d'origine.

Il faut également prendre en considération la manière dont les migrants évoluent dans les pays de résidence et la nature des contacts qu'ils gardent avec la région d'origine. Sur le long terme les déplacements humains peuvent avoir un impact positif et profond sur les normes et les règles sociales et les mobilités de classes à l'échelle entière d'un pays.

L'implication de la diaspora dans le développement du pays d'origine est souvent intégrée dans des politiques de Co-développement¹².

Le Co-développement est donc une pratique qui touche des problématiques différentes mais étroitement liées : le développement, le local, la mondialisation et les mobilités internationales. Les champs d'action sur ces questions touchent aussi bien les pays du Nord que ceux du Sud. Des solutions innovantes et viables pourront être trouvées seulement avec l'élaboration de partenariats stratégiques entre les Etats concernés, en associant **activement les collectivités locales** et les sociétés civiles à cette concertation.

Md€ d'impôts de revenu, 18 Md€ de Taxe à la consommation et 32,5 Md€ de cotisations et contributions sociales pour un total de 60 Md€. Les migrants en situation régulière en France ont rapporté 12 Md€ aux finances publiques en 2009 <http://www.mediapart.fr/content/immigration-trois-films-danimation-contre-les-idees-recues>

¹¹ Le rapport *Lever les barrières* dresse une série des réformes autour de six « piliers ». Ces réformes s'adressent aux gouvernements de destination mais aussi à ceux d'origine, ainsi qu'au secteur privé, aux syndicats, aux organisations de migrants et aux organisations non gouvernementales. Ces réformes peuvent démultiplier les bénéfices pour le développement humain et appellent à :

- Ouvrir les voies d'entrée existantes à l'avantage de travailleurs, notamment les moins qualifiés ;
- Garantir les droits fondamentaux des migrants, notamment l'accès aux services d'éducation et de santé, ainsi qu'aux dispositifs de protection de travailleurs ;
- Réduire les coûts des démarches liées à la migration ;
- Trouver des solutions concertées qui profitent aux communautés de destination et aux migrants qu'elles accueillent ;
- Faciliter les déplacements des personnes à l'intérieur de leur propre pays ;
- Intégrer la migration dans les stratégies de développement des pays d'origine.

¹² Le terme co-développement apparaît à la suite du Conseil de Tampere (Finlande) en 1999. Ce Conseil a lancé une nouvelle approche globale et intégrée de politique migratoire qui, ensuite, a été relancée avec l'approche globale sur les migrations et dans le cadre du dialogue Euro-Africain (approche exhaustive de la gestion des flux migratoires, traitement équitable des ressortissants de pays tiers, développement de partenariats avec les pays d'origine, y compris dans le cadre de politiques de Co-développement). Selon le Comité Européen sur les Migrations au Conseil d'Europe, le co-développement est défini comme « toute action de développement social, économique, culturel et politique appuyé sur une collaboration entre les migrants, leurs organisations et leur partenaires, publics et privés, à la fois dans les pays d'origine et de destination, dans le cadre de référence partagé ».

1.2. La dimension locale de la migration et du développement

Les mobilités à caractère international ne peuvent donc pas être gérées uniquement par les politiques nationales. Les pays d'origine et de destination apprennent à mettre en œuvre les instruments politiques et les mécanismes techniques, dont le but est de prendre en compte les avantages que la migration leur offre en matière de développement. Cependant le paradigme Migration & Développement reste une approche relativement nouvelle, en particulier quand il s'agit du niveau local de gouvernement.

Le Rapport de l'ICMD « *De la migration au développement : les leçons tirées des expériences des autorités locales* », capitalise sur un certain nombre d'expériences réalisées depuis des années par des autorités locales fortement engagées à lier la migration et le développement. Le rapport offre aux autorités locales, dans les pays d'origine comme de destination, une référence utile pour la création et la mise en place d'initiatives efficaces pour la migration et le développement. Ce rapport traite de la gestion locale de la migration et de sa relation avec le processus de développement¹³.

La migration a lieu entre les pays d'origine et de destination, mais aussi entre les régions, les villes, les villages d'origine et de destinations. Les migrants d'une même ville natale ont tendance à s'installer dans les mêmes villes dans le pays d'accueil. Cela montre combien la dimension du local est prégnante même dans la migration internationale.

Les gouvernements centraux et les organisations internationales se sont de plus en plus engagés dans un travail d'analyse et de dialogue global. Par contre les gouvernements locaux n'ont pas accordé la même attention à la migration comme phénomène multidimensionnel. La migration et le développement deviennent donc un **nouveau défi pour les collectivités locales**.

Le terme « collectivité locale » recouvre : les régions, les provinces, les communes, les communautés, les districts. L'Union Européenne adopte le terme « autorité locale », qui englobe plusieurs acteurs à tous les niveaux¹⁴, alors qu'au Maroc est utilisé le terme de collectivité locale.

La proximité des collectivités locales avec leur population, leur expertise dans la mise en œuvre directe de stratégies de développement territoriales font d'elles des acteurs importants en matière de Migration & Développement dans les pays d'origine et dans le pays de destination.

La qualité et l'efficacité des interventions des collectivités locales en matière de Migration & Développement sont étroitement liées aux processus de décentralisation politique et administrative. Le niveau de décentralisation a un impact sur la capacité à intervenir directement dans la prise de décision et dans la mise en œuvre des politiques de proximité. Concernant la Migration et le Développement, il est probable que certaines collectivités locales ne se sentent pas prêtes à s'engager sur cette voie, étant donné qu'il s'agit d'un

¹³ « De la migration au développement : les leçons tirées des expériences des autorités locales ». ICMD UE-ONU

¹⁴ En Europe les « autorités locales » incluent plus de 91 000 communes, 1150 districts et provinces, et plus de 100 organismes régionaux. Conseil des communes et région d'Europe : L'Etat des gouvernements locaux et régionaux d'Europe 2006-2007.

nouveau champ d'action qui exige une nouvelle approche, ainsi que des méthodes innovatrices. La nécessité de renforcer la capacité des collectivités locales est un sujet récurrent et c'est aussi l'objectif principal d'un projet de l'ICMD CE-ONU, financé par la Lettonie et la Géorgie avec la participation des Associations nationales des autorités locales des deux pays¹⁵.

La migration est un phénomène qui touche plusieurs domaines à la fois et ses effets peuvent impacter positivement le développement d'un territoire. Pour cela, les collectivités locales devraient promouvoir, non seulement les partenariats verticaux avec les autres échelons du gouvernement, mais aussi les partenariats horizontaux en collaboration avec les autres acteurs au même niveau.

1.3. Définition du concept de développement local

Avant d'aborder, de manière plus précise, l'intégration de la migration dans le développement local, une définition du concept de développement local s'impose.

Selon Bernard Husson du CIEDEL¹⁶ la multiplicité de discours autour du développement local obscurcit son objet et son contenu. Pour des chercheurs anglo-saxons qui parlent alors de développement communautaire, il est la conséquence de l'échec du développement conduit par les Etats ; pour d'autres, il est une manière de rompre avec les tendances lourdes de la mondialisation ; pour d'autres encore, il est un espace d'autonomisation des acteurs privés face à des pouvoirs politiques nationaux défaillants ou prédateurs.

Cependant tous s'accordent à dire que le développement local est un processus dynamique dans lequel les acteurs organisés et mobilisés initient et mettent en œuvre des actions sur un espace donné en vue de l'amélioration de leurs conditions de vie. On peut donc le définir comme un processus qui permet de faire mûrir des priorités, de choisir des actions à partir de savoirs et propositions des groupes de populations habitant un territoire donné et de mettre en œuvre les ressources disponibles pour satisfaire à ces propositions. Ce processus de développement s'articule autour de trois dimensions : l'espace, le temps, les acteurs.

Bernard Husson insiste sur le fait que le développement local incite à privilégier les acteurs plus que les infrastructures, les réseaux plus que les institutions établies, pour donner aux hommes et aux groupes directement intéressés une fonction de décision sur les actions qu'ils mènent.

Selon Huges de Varine¹⁷, « tout développement local, qui s'effectue dans la durée, doit s'appuyer de façon équilibrée sur trois piliers : la collectivité, la communauté et le secteur économique ». Par collectivité, il entend l'ensemble des pouvoirs qui relèvent de la légitimité démocratique.

Pour le PNUD, le paradigme de développement local est un concept pluridisciplinaire lié de manière indissoluble à plusieurs notions (la décentralisation, la gouvernance locale, le

¹⁵ « From Migration to Development : Lessons Drawn from the Experience of Local Authorities » , JMDI EU-ONU

¹⁶ CIEDEL : Centre International d'Etudes pour le Développement Local, est un membre associé du Pôle Facultaire de Droit, Sciences Economiques et Sociales de l'Université Catholique de Lyon.

¹⁷ L'économie solidaire sur le champ, Territoires n° 368, mai 1996.

développement économique local, la micro-finance, les Objectifs du Millénaire pour le Développement) et qui peut être défini comme le système « d'interactions des acteurs locaux afin de promouvoir le développement humain, dans le contexte des cadres et des politiques nationaux, qui peuvent inclure des degrés différents de décentralisation. Le développement local en tant que résultat comprend l'accès aux services de base de qualité, la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement et le développement économique et local »¹⁸.

Au Maroc, l'élaboration d'un plan local de développement (Plan Communal de Développement dans le cas du Maroc), constitue la pierre angulaire du développement local. Il est un outil adapté pour organiser le débat entre les habitants ou leurs représentants et engager les actions à mener. Il s'agit d'un outil de priorisation et de programmation des investissements sociaux et économiques à l'échelon local. Il constitue un moyen de fédérer les initiatives et dynamiques locales et présente un intérêt évident par rapport à la concertation.

Comme toute démarche visant une transformation sociétale en profondeur, le développement local exige par conséquent une ***volonté politique sans faille et des hommes compétents et formés.***

¹⁸ Mylène Lavoie, *UNDP and UNCDF Interventions in Local Development and Local Governance Areas in West and Central Africa*, UNDP, Dakar April 2012.

II. Principales caractéristiques de la migration marocaine¹⁹

Alors que la migration internationale représente 2,8% de la population mondiale (UN DESA, 2009), un marocain sur dix vit en dehors du Maroc (10%), soit trois fois plus que la moyenne mondiale. Le nombre de marocains du monde a plus que doublé en 14 ans avec 1,5 millions de personnes en 1993 pour atteindre 3 292 599 personnes en 2007 (Marocains de l'extérieur – 2007, OCME, Fondation Hassan II). Cette dynamique est constante avec un taux de croissance annuelle moyen de 8,1%.

Aujourd'hui, 85% de ces marocains du monde vivent en Europe. La migration marocaine recouvre plusieurs réalités, qui peuvent être d'ordre politique, économique ou social. En effet, à titre d'exemple, les événements du Rif de 1958 ont poussé de nombreux Rifains à l'exil pour s'installer en Belgique et ensuite aux Pays-Bas.

La migration « économique » vers l'Europe, quant à elle, remonte, aux années 1960/70. La France, la Belgique, les Pays-Bas et l'Allemagne avaient des besoins importants en matière de main d'œuvre peu qualifiée pour travailler dans les mines de charbon et dans l'industrie automobile. Il s'agissait d'une migration essentiellement masculine, non qualifiée et d'origine rurale.

Une seconde vague migratoire importante, mais plus récente, a eu lieu au milieu des années 1980. Cette dernière vague a concerné l'Espagne et l'Italie. Pour l'Espagne, cette vague migratoire a coïncidé avec son adhésion à la Communauté européenne en 1986 et le fort développement économique qui en a découlé.

De plus, l'une des caractéristiques de cette « globalisation humaine » est que les différenciations entre les profils de migrants sont devenues de plus en plus floues.

Les catégories socioprofessionnelles sont très diverses : commerçants, fonctionnaires, artisans, artistes, cadres, universitaires ; également on note une tendance à la féminisation de la communauté des migrants marocains ainsi que son rajeunissement. Un même migrant peut, au cours de sa vie, acquérir de nombreux statuts : du sans papier à l'élite qualifiée, une situation qui était très rare pendant la période des « trente glorieuses » marquée par une immigration de travailleurs non qualifiés. Aussi, les limites entre pays de départ, pays d'accueil et de transit se sont estompées et le Maroc est à la fois pays d'accueil, de transit, et de départ.

La sédentarisation dans le pays de résidence est clairement établie et se manifeste par un fort mouvement de naturalisation.

Cette profonde mutation que connaît la migration marocaine définit les principaux enjeux et défis auxquels devront répondre les différentes politiques publiques nationales, locales, étatiques et non étatiques.

¹⁹ Pour des informations complémentaires cf. annexe : Evolution de la migration marocaine

1. Caractéristiques sociodémographiques de la migration marocaine

1.1 Une migration qui se féminise

Nous disposons de peu de statistiques ou d'études sur la migration féminine autonome (hors regroupement familial), mais nous pouvons observer que ce phénomène migratoire prend de l'ampleur.

Une étude²⁰ réalisée par le Centre d'Etudes et de Recherches Démographiques (CERDE), du Haut-Commissariat au Plan (HCP) en 2005, montre que la répartition des migrants marocains selon le sexe et l'âge devient de plus en plus égale entre les hommes et les femmes. La proportion des hommes atteint 54,6%, 45,4% pour les femmes. Cette tendance à la parité est amenée à s'accroître sous le poids de la féminisation de la population active, ainsi qu'en raison de l'augmentation du niveau de formation des femmes.

Selon, la Direction des statistiques, entre 1960 et 2007 le taux de féminisation de l'offre de travail à plus que triplé, mais dans le cadre d'un environnement très précaire.

Répartition (%) de l'ensemble des Marocains résidant à l'étranger enquêtés selon le pays de résidence et le sexe

Pays de résidence	Sexe			Effectif
	Masculin	Féminin	Total	
Espagne	58,8	41,2	100	1997
France	52,4	47,6	100	5294
Allemagne	55,7	44,3	100	230
Italie	58,5	41,5	100	1408
Belgique	53,5	46,5	100	983
Hollande	52,4	47,1	100	868
Angleterre	52,4	47,6	100	126
Autre pays d'Europe	57,1	42,9	100	42
Total	54,6	45,4	100	10948

Source : HCP-CERED, « L'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 »

La féminisation de la migration est une caractéristique importante dont il faudra tenir compte dans l'élaboration de stratégies de mobilisation de la communauté migrante pour son implication dans le développement local du pays d'origine.

1.2 Un bouleversement de la pyramide des âges de la migration : prédominance des jeunes et des personnes du troisième âge.

En 2005, l'âge moyen des chefs de ménage des migrants était de 42,3 ans et reflète une pyramide des âges essentiellement répartie entre 30 et 60 ans. Néanmoins, l'âge moyen à l'émigration a tendance à s'élever. Il était de 20 ans dans les années 60, de 23 ans dans les

²⁰ « L'Insertion Socio- Economique des Marocains Résidant à l'Etranger dans les Pays d'Accueil » réalisée par le CERED en août- septembre 2005.

années 80 et de 28 ans dans les années 2000. Ce net recul s'explique par le temps consacré à une formation qualifiante de niveau plus élevé. La proportion des migrants chefs de ménage âgés de 60 ans et plus s'élève à 8,5%. Le rajeunissement s'explique aussi par le regroupement familial et la naissance d'enfants de migrants sur le sol du pays d'accueil.

Répartition (en %) des chefs de ménage migrants selon le groupe d'âges et le sexe

Groupe d'âges	Sexe en %		Total
	Masculin	Féminin	
15 - 19	0,20	-	0,10
20 - 29	11,40	19,20	11,90
30 - 39	34,40	30,60	34,20
40 - 49	24,90	29,40	25,10
50 - 59	20,30	18,6	20,20
+ 60	8,90	2,4	8,50
Total	100	100	100
Effectif	2663	167	2830

Source : HCP-CERED, « l'Enquête sur l'Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d'accueil, 2005 ».

Les marocains du 3^{ème} âge

Les premiers marocains, qui ont fait le choix du départ en quête d'une vie meilleure dans les années 1960-1970, étaient âgés de 20 ans en moyenne. Aujourd'hui ils ont plus de soixante-dix ans.

En France, 520.000 pensions ont été versées aux travailleurs immigrés étrangers (les retraités ayant acquis la nationalité française ne sont pas comptabilisés) au cours de l'année 2000, dont 55 % en France, et le reste à l'étranger.

Le tableau ci-dessous illustre la nette augmentation, pendant la décennie 1990, du nombre d'étrangers âgés vivant sur le territoire français (+28,3 % au total). Les étrangers originaires du Maghreb sont ceux qui ont le plus vieilli : le nombre de marocains âgés a plus que triplé en France.

Tableau : évolution des étrangers de plus de 65 ans par nationalité entre 1990 et 1999.

	Ensemble	UE	Algérie	Maroc	Tunisie	Afrique ss
1990	280 184	179 099	27 796	6 140	3 620	62 872
1999	359 500	213 982	63 532	19 033	6 842	53 336
1990/1999	+28,3 %	+ 19,5 %	+ 128,6 %	+210,0 %	+89,0 %	- 15,2 %

Source : OCMRE : « Marocains Résidant à l'Etranger : le troisième âge ».

En 2006, une étude²¹ de l'OCMRE a montré que le mythe du retour, chez les marocains du troisième âge, est bien ébranlé.

En effet, si 65% des personnes (MRE) proches de la retraite comptent s'établir au Maroc lorsqu'ils seront en âge de l'être, ils sont près de 79% des MRE retraités à vivre en pays

²¹ « Marocains Résidant à l'Etranger : le troisième âge »- Observatoire de la communauté des marocains résidant à l'étranger (OCMRE) - Fondation Hassan II - 2006.

d'immigration. Le 21% de retraités ayant fait le choix de rentrer au pays continuent, néanmoins, à retourner régulièrement dans leur pays d'immigration (94%).

Le non retour des retraités s'explique principalement (80%) par la présence des enfants, voire des petits enfants, dans le pays d'immigration et 20% pour des raisons liées à la couverture sociale et sanitaire.

De plus, le développement des technologies modernes (téléphone cellulaire, internet) facilitant la communication avec les familles peuvent rendre l'idée d'un retour définitif encore moins nécessaire.

Le nombre de MRE âgés croît rapidement et ceux-ci restent de plus en plus dans le pays d'accueil ; par contre le niveau d'analphabétisme étant très élevé, il complique l'accès au droit sociaux (constitution des dossiers de santé, retraite etc..). La difficulté d'accès aux droits devient plus problématique lors d'un retour mal préparé.

Ainsi, la première génération de retraités fait émerger des problématiques nouvelles qui nécessitent des réponses au niveau national, notamment en matière de recouvrement ou de transfert des droits sociaux, de logement souvent inadapté au mode de vie de certains retraités (navette entre pays d'accueil et pays d'origine). De plus, l'obligation de résidence sur le territoire du pays d'accueil constitue une inégalité de fait pour les retraités immigrés.

L'élaboration de stratégie de développement local visant l'intégration de la migration devra tenir compte de cette nouvelle réalité de la migration. Ces migrants du troisième âge sont en quelque sorte le patrimoine vivant de l'histoire d'un territoire et de l'immigration marocaine.

1.3. Une migration qui se sédentarise

Les premières vagues migratoires étaient par essence temporaires, car un bon nombre de travailleurs avaient pour objectif ultime le retour au pays d'origine, le fameux « mythe du retour ».

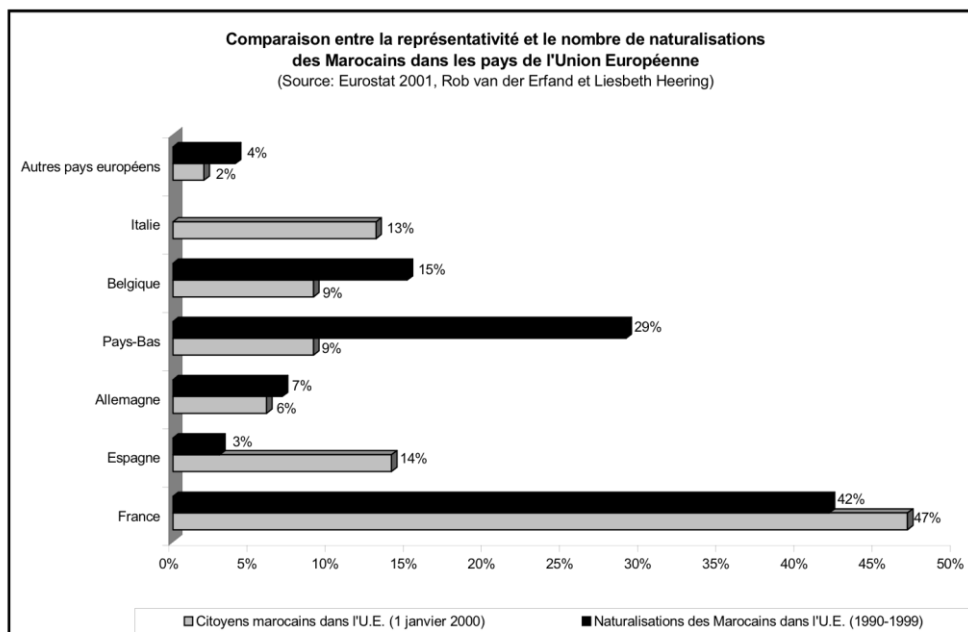
Les conjonctures sociales et économiques mondiales (crises économiques multiples) associées à une situation intérieure du pays d'origine peu florissante ont eu raison du projet migratoire initial.

Ces projets ont évolué pour de nombreux marocains, notamment ceux ayant vécu les premières vagues d'immigration (France, Belgique, Allemagne). L'idée de l'enracinement dans le pays d'accueil commence à faire son chemin et se matérialise par le regroupement familial, qui a induit un rajeunissement et une féminisation de la migration marocaine ainsi qu'un fort taux de naturalisation.

La sédentarisation définitive dans les pays de résidence s'observe d'une part avec les migrants retraités (voir plus haut : migrants du 3^{ème} âge) et se précise avec l'émergence des deuxième et troisième générations, nées et socialisées dans leurs pays d'accueil.

L'ancrage plus important dans le pays d'accueil se matérialise par le phénomène de naturalisation, les Marocains du monde étant ceux qui se naturalisent le plus en Europe.

Comparaison entre la représentativité et le nombre de naturalisations des marocains dans les pays de l'Union européenne



Source : OCMRE : « Marocains Résidant à l'Étranger : le troisième âge ».

La sédentarisation de la migration marocaine est un réel trait d'union entre le pays d'origine et le pays d'accueil, une opportunité pour créer du lien entre ces différentes cultures. Cette pluri-appartenance est un élément constitutif de l'identité du marocain d'ici et d'ailleurs. Le phénomène de naturalisation des migrants n'est en aucun cas en contradiction avec le maintien de rapports affectifs très forts avec le Maroc. Ces liens se manifestent à travers les retours massifs lors des périodes estivales, la hausse du montant global des transferts de revenus, l'implication de centaines d'associations d'émigrés dans des projets de développement au Maroc.

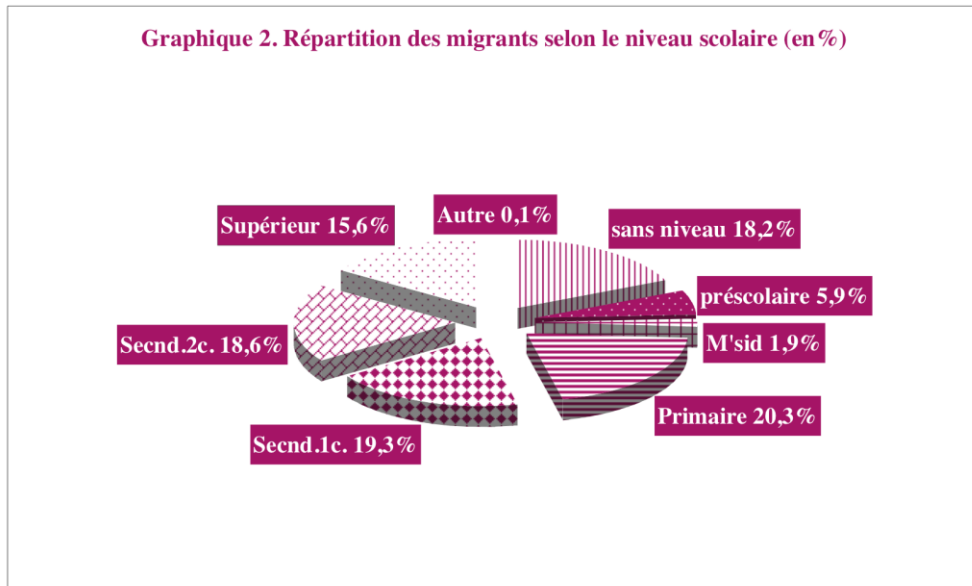
1.4. Une migration mieux formée

Dans le passé, comme nous l'avons déjà évoqué auparavant, la migration n'était pas ou peu qualifiée. Ce type de migration tend à diminuer au profit d'une catégorie de migrants mieux formés présentant une meilleure employabilité. Cette tendance se manifeste par une diversification des profils socioprofessionnels des émigrés marocains. Désormais, la migration concerne tous les niveaux scolaires. La proportion des migrants n'ayant jamais ou pas encore fréquenté le système scolaire représente 26% (18,2% pour ceux n'ayant aucun niveau, 5,9% pour ceux ayant le préscolaire moderne et 1,9% pour les migrants ayant le niveau coranique - M'sid). Le niveau primaire représente 20,3%. La proportion des migrants ayant un niveau scolaire secondaire atteint 37,9%, soit 19,3% pour le niveau secondaire premier cycle et 18,6% pour le niveau secondaire deuxième cycle.

La proportion des migrants disposant d'un niveau d'instruction supérieur atteint les 15,6%. A titre de comparaison, le niveau scolaire des migrants est relativement meilleur que celui de l'ensemble de la population du Maroc, comme l'indique le RGPH de 2004. Selon ce dernier, au Maroc :

- 42,7% de personnes sont sans niveau scolaire (MRE : 18,2%).

- 2,7% ont fréquenté juste le niveau préscolaire (MRE : 7,8%).
- 26,8% ont acquis un niveau d’instruction primaire (MRE : 20,3%).
- 22,7% environ ont un niveau d’instruction secondaire (MRE : 37,9%).
- 8% disposent d’un niveau d’instruction supérieur (MRE : 15,6%).



Source : HCP-CERED, « L’Enquête sur l’Insertion Socio-économique des MRE dans les pays d’accueil, 2005 »

2. Investissements des marocains du monde et impact sur le développement local

Au début du processus migratoire les transferts de fonds servent essentiellement à améliorer le niveau de vie des membres de la famille de l’émigré restés au Maroc. Dans les zones rurales, ces envois de fonds servent à assurer la survie des exploitations agricoles, voire leur modernisation. D’après toutes les enquêtes menées au Maroc ou dans les pays d’accueil, « l’argent de l’émigré » marocain sert surtout à l’achat ou à la construction d’un appartement ou d’une maison.

Une enquête de l’INSEA datant de 2000 montre que 84 % des ménages ont investi dans l’acquisition de logement, 7,5 % dans l’agriculture, 5 % dans le commerce et 1,4 % dans le tourisme.

Certains acteurs²² du secteur économique, dans nos deux régions d’étude, nous ont indiqués qu’une nouvelle génération d’investisseurs plus diplômée, mieux au fait des législations des pays d’accueil et d’origine et des évolutions de l’économie et des finances internationales, a commencé à voir le jour. Cette nouvelle tendance se manifeste dans des investissements dans des secteurs compétitifs, plus risqués et à haute valeur ajoutée. Cependant aucune enquête n’a encore été menée pour mesurer l’importance de ce phénomène, si ce n’est l’étude d’Investir en Méditerranée en décembre 2010 : « **Diasporas : passerelles pour l’investissement, l’entrepreneuriat et l’innovation en Méditerranée** » qui vise à développer des stratégies pour une meilleure mobilisation des diasporas pour l’investissement.

²² Projet Midéo, Intent Maroc, Centres Régionaux d’Investissement, Chambre de Commerce.

Affectation des investissements des Marocains du monde

Tableau 11: Répartition par secteurs des projets d'investissements des MRE

Secteur	Pourcentage des projets prévus par des MRE au Maroc
Immobilier	35,6
Industrie	7,5
Commerce	27,4
Tourisme	12,1
Autres services	5,3
Agriculture	10,6
Autres	1,5
Total	100

Source: Hamdouch et autres 2000: 199.

Les banques, premières bénéficiaires de ces transferts d'argent des migrants, sont très frileuses quant à l'idée de financer les projets d'investissements de ces mêmes migrants, comme a pu nous le faire remarquer la directrice d'Intent²³ Maroc.

Jusqu'en 1993, le groupe Banque populaire, dont les agences étaient domiciliées dans les consulats marocains, était le seul établissement autorisé à traiter les transferts des marocains. Une décision des autorités bancaires européennes a mis fin à cette situation de monopole. Cette dernière a fait du groupe banque populaire le leader sur ce marché des transferts avec 55% de part de marché.

Aujourd'hui, la concurrence est ouverte et de nombreux opérateurs bancaires marocains existent dans les pays de résidence des migrants (essentiellement en Europe). De plus, de nombreuses banques européennes ayant des agences au Maroc commencent à s'intéresser à cette population de « marocains du monde » ou « marocains sans frontière », la sémantique diffère d'une banque à l'autre.

La première génération de migrants était peu qualifiée et par conséquent moins armée pour exiger des services spécifiques aux banques. Cette typologie de clients est en voie de disparition. Les « nouveaux migrants », ainsi que les marocains des 2^{ème} et 3^{ème} générations sont des clients avisés avec des exigences claires et pointues. Ils veulent des réponses adaptées à leurs besoins, puisqu'ils réalisent l'importance de leurs transferts, non seulement pour leur famille, mais aussi pour l'économie nationale dans sa globalité.

Les banques qui avaient comme principal moteur d'attraction de cette nouvelle clientèle la réduction des coûts de transferts vont devoir faire preuve d'innovation notamment en:

²³ ONG néerlandaise d'appui à la création d'entreprise au Maroc (Casablanca).

- créant des produits d'épargne « éthique et solidaire » pour financer les projets de développement local et d'économie solidaire ;
- créant un fonds d'investissement alimenté par une part des revenus des comptes épargnes des MRE pour financer l'entrepreneuriat et la création d'entreprises au Maroc.

Bien qu'il n'y ait aucune obligation légale pour les banques, celles-ci auront tout intérêt à s'inscrire dans cette voie afin de conserver leurs clients dans un secteur de services bancaires très concurrentiel.

Il s'agit en réalité de la Responsabilité Sociale et Environnementale des Entreprises (RSE) qui permet d'associer logique économique, responsabilité sociale et éco-responsabilité. Cette stratégie peut s'avérer être un réel atout concurrentiel. Certains acteurs financiers (banques, agences de transferts etc) l'ont bien compris, en développant des initiatives allant dans ce sens notamment :

- *La fondation Western union* : <http://foundation.westernunion.com>

- *La Banque Populaire* (Banque historique des transferts des MRE) avec la création de Fondations:

- « Fondation création d'entreprises » : propose des produits spécifiques aux marocains du monde.
- « Fondation éducation et culture », de la banque populaire avec des services dédiés aux marocains du monde : création d'école pour enfants de MRE.
- « Fondation pour le microcrédit »,

A la lumière de ces différents éléments d'analyse, les pouvoirs publics et les actions des associations de développement, doivent faire face aux profondes mutations que connaît la migration marocaine.

Les différents acteurs dans le domaine de la migration et du développement comme les instances internationales, les pouvoirs publics (nationaux et locaux) et la société civile vont devoir définir leurs stratégies et leurs politiques et par la même occasion renforcer la coopération entre les différents partenaires potentiels.

Il est évident que la complexité et la nature multidimensionnelle des questions relatives à la migration et au développement local nécessite de multiples réponses à différents échelons territoriaux (international, national, local). Au vue de la diversité des acteurs intervenant sur la thématique de la migration et du développement et des contraintes liées à la coordination entre les acteurs, le principe de subsidiarité comme ligne directrice s'avère être une option sérieuse et que nous développerons ultérieurement.

Les questions relatives à la migration sont complexes et de nature multidimensionnelle, ce qui explique la diversité des acteurs impliqués : nationaux, coopération internationale et société civile. Dans la partie suivante nous allons faire une présentation de ces différents acteurs ainsi que de leur champ d'action.

III. Acteurs de la migration au Maroc

Cette partie de l'étude vise à présenter les différentes institutions gouvernementales et parapubliques au Maroc, ainsi que les acteurs de la coopération internationale (multilatérale, bilatérale) travaillant sur la thématique de la migration afin de connaître leurs missions et leurs politiques, en lien avec la migration et le développement. En particulier, il est nécessaire de souligner l'importance du niveau national pour l'élaboration de stratégies et politiques efficaces d'intégration de la migration dans le développement au niveau local. En effet, un tel processus demande un effort de coordination entre les institutions et les territoires qui sont, de manière transversale, investis de la question de la migration et du développement. Dans ce sens, des stratégies efficaces et un environnement réglementaires favorable définis au niveau national sont des conditions importantes pour l'efficacité au niveau local.

1. Acteurs nationaux de la migration

Il existe de nombreuses institutions marocaines qui traitent de la migration, notamment celles dédiées aux marocains du monde : le Ministère Chargé de la Communauté Marocaine Résidant à l'Etranger (MCMRE), la Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Etranger et du Conseil de la Communauté Marocaine à l'Etranger (CCME); Direction des affaires consulaires et sociales (Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération).

1.1 Institutions dédiées aux marocains du monde

❖ ***Le Ministère Chargé de la Communauté Marocaine Résidant à l'Etranger***
(MCCMRE - site du Ministère : www.marocainsdumonde.gov.ma):

Le MCCMRE a été créé en 1990. Il s'agissait de répondre à l'éclatement des questions relatives aux marocains du monde traitées par de multiples administrations. Un interlocuteur unique pour les marocains du monde, qui se concrétisa sous la forme d'un ministère spécifique engageant la responsabilité de l'Etat, Ministère délégué auprès du Premier Ministre, chargé d'élaborer et de mettre en œuvre la politique gouvernementale relative à la communauté marocaine résidant à l'étranger.

Cependant, il ne faut pas perdre de vue que le MCMRE qui a en charge les préoccupations des marocains du monde est parmi les plus démunis²⁴ des départements ministériels. Pour l'année 2011, le Ministère des marocains du monde représente 0,19% de la part des dépenses des Ministères avec une dotation de 35,37 millions d'euros, alors qu'en 2008 les transferts de fonds des marocains du monde représentaient 7 milliards \$ US (8% du PIB national), soit le « secteur » qui rapporte le plus de devises au pays. Néanmoins, les autorités marocaines ont le souci de consolider leurs liens avec leur communauté transnationale, d'autant plus que pour la première fois depuis que les statistiques des

²⁴ Cf. annexe 7: Part de la dépense des Ministères marocains en 2011 – **Présentation UE – Pablo Endoya.**

transferts sont tenues au Maroc, on assiste à un fléchissement du flux financiers en 2008 et 2009, sous l'effet de la crise financière.

Le ministère marocain chargé des MRE (MCMRE) a développé un programme baptisé « Enracinement sans déracinement » qui vise à former des cadres associatifs marocains vivant en France afin de dynamiser les initiatives de la « diaspora » et d'améliorer son intégration au pays d'accueil tout en renforçant les liens avec le pays d'origine. Le MCMRE ne dispose pas d'un véritable ancrage au niveau local, c'est en partie pour palier cette carence qu'il a choisi de créer « La maison du Marocain résidant à l'étranger ». Il en existe actuellement 2 à Nador et Béni Mellal, elles ont pour objectif de consolider le service de proximité et répondre aux préoccupations et besoins de la communauté marocaine au niveau local et régional.

❖ **La Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Etranger** (Site de la Fondation: www.alwatan.ma) :

La Fondation Hassan II, créée en 1990, a pour mission de renforcer au niveau opérationnel les liens que les marocains résidant à l'étranger entretiennent avec leur pays d'origine et de les aider à surmonter les difficultés qu'ils rencontrent. La fondation est basée à Rabat et ne dispose pas d'ancrage régional.

La création de la Fondation a coïncidé avec la création d'un département ministériel chargé de la Communauté Marocaine à l'étranger, afin d'offrir une structure souple pour que le ministère puisse déployer ses activités à l'extérieur.

❖ **La Direction des Affaires Consulaires et Sociales (DACs)**

Il s'agit d'une direction dépendante du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération (MAEC) et non du Ministère CMRE. Les actions de cette direction se font essentiellement dans les consulats du Maroc à travers le monde, principalement dans les régions d'établissement de la communauté marocaine.

La DACs, comme son nom l'indique, est chargée des questions administratives et sociales concernant les marocains du monde.

❖ **Le Conseil de la Communauté Marocaine à l'Etranger (CCME - Site du CCME: www.ccme.org.ma):**

Le Conseil de la communauté marocaine à l'étranger (CCME) a été créé en décembre 2007. Il s'agit d'une institution consultative jouissant de l'autonomie administrative et financière. Les membres du Conseil sont au nombre de 50, ils sont choisis et non élus par leurs pairs. L'institution ne peut donc pas se prévaloir d'une légitimité démocratique.

Afin de garantir une certaine pérennité et « légitimité » au CCME, ce dernier a été inscrit dans la nouvelle constitution²⁵, lors du dernier referendum constitutionnel de 2011.

Le CCME est une institution qui se trouve au niveau central, et ne dispose pas « d'antennes » de proximité tant au Maroc qu'à l'étranger.

²⁵ Constitution marocaine, juillet 2011- Art. 163. « Le Conseil de la communauté marocaine à l'étranger est chargé notamment d'émettre des avis sur les orientations des politiques publiques permettant d'assurer aux Marocains résidant à l'étranger le maintien de liens étroits avec leur identité marocaine, les mesures ayant pour but de garantir leurs droits et préserver leurs intérêts, ainsi qu'à contribuer au développement humain et durable de leur pays d'origine et à son progrès ».

Ce tour d'horizon, nous permet de mettre en évidence la transversalité et l'aspect multidimensionnel de la question migratoire. Cependant, la multitude des intervenants nationaux avec des missions assez similaires notamment dans le secteur économique, social ou juridique risque de générer un manque de lisibilité, voire de cohérence. Afin de palier cet état de fait, une clarification des prérogatives ainsi qu'une coordination structurée s'avère primordiale dans un souci d'efficacité et d'efficience, d'autant plus que ces différentes institutions souffrent d'un fort cloisonnement.

De plus, aucune des structures dédiées aux marocains du monde ne disposent d'ancrage régional, et ne peut donc prétendre jouer le rôle d'un point focal régional en matière de Migration et Développement. Cependant, la création par le Ministère de « La maison du Marocain résidant à l'étranger », dont les missions ne sont pas encore claires, pourrait être un début d'ancrage local des questions de Migration et Développement.

2. Acteurs de la coopération internationale et du Co- développement

La coopération internationale au Maroc travaille dans des domaines très variés. Dans cette partie, nous souhaitons nous focaliser sur les programmes mis en place par la coopération internationale dans sa composante liée à la migration et plus précisément à la migration et développement ou Codéveloppement. Ce dernier concept recouvre le domaine où la coopération bilatérale et multilatérale investit la migration comme facteur de développement.

La présentation de ces différents programmes s'appuie d'une part sur les sites web des agences et les entretiens qui nous ont été accordés par les responsables des programmes en lien avec la migration et le développement, notamment : l'Union européenne, la Coopération italienne, la coopération espagnole, la Coopération française (AFD) et la coopération suisse.

2.1 Coopération multilatérale

❖ *Union européenne (UE)*

La migration est considérée comme un secteur d'intervention stratégique et prioritaire pour l'UE, en particulier dans la zone de voisinage. Les programmes traitant de la question migratoire s'inscrivent dans le cadre du « Pacte Européen sur l'immigration et l'asile²⁶ » voté par le Conseil européen en octobre 2008. Cette politique européenne dite « Approche globale des migrations » vise à traiter simultanément tous les aspects de la migration : gestion de la migration légale, lutte contre l'immigration illégale, synergies entre migrations et développement.

²⁶http://europa.eu/legislation_summaries/justice_freedom_security/free_movement_of_persons_asylum_immigration/il0038_fr.htm

Dans le domaine de la migration, l'UE dispose de programmes dits « **géographiques** » (Euromed migration) et des programmes dits « **thématiques** » (Migration et Asile). Ce dernier finance notamment l'Initiative conjointe sur la Migration et le Développement.

Certains appuis dans le domaine de la migration peuvent occasionnellement être financés par d'autres instruments thématiques²⁷.

Dans un souci de coordination des bailleurs, l'Union européenne a mis en place un groupe thématique Migration & Développement qui réunit les agences de coopération des Etats membres en plus d'autres partenaires associés dont le PNUD, l'OIM et la Fondation Hassan II pour les MRE.

❖ ***L'Initiative Conjointe pour la Migration et le Développement (ICMD)***

L'Initiative conjointe est mise en place par le bureau du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) à Bruxelles en partenariat avec l'Organisation internationale pour les Migrations (OIM), l'Agence des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR), l'Organisation internationale du Travail (OIT), et le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA).

L'objectif de l'Initiative Conjointe pour la Migration et le Développement est d'aider les organisations de la société civile et les autorités locales à renforcer le lien entre la migration et le développement.

Au Maroc, l'Initiative a soutenu 6 projets de la société civile pour un montant total de 1.613.110 \$ dans les domaines du développement rural, de la migration circulaire féminine, de la promotion à la création d'entreprise, de la formation pour le renforcement des capacités institutionnelles des acteurs publics et privés et des droits des migrants.

❖ ***Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)***

Au-delà de sa participation à l'Initiative Conjointe, il est à noter que l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) mène un autre projet dans le cadre de la migration et du développement. Il s'agit du « Projet pilote de mobilisation des marocains résidant en Belgique pour le développement du Maroc (MEDMA2).

La mise en œuvre du projet sera assurée par l'OIM Rabat et l'OIM Bruxelles en collaboration étroite avec le Ministère chargé de la Communauté marocaine résidant à l'étranger (MCCMRE) et la Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger (FHII-MRE).

Ce projet s'inscrit dans une approche pluriannuelle afin de contribuer durablement au développement du Maroc grâce à l'investissement réussi des MRE. La durée initiale est prévue pour 2 ans (démarrage en août 2012), avec un budget de 1.2 million d'euros, et focalisé sur les régions d'origine de la communauté marocaine résidant en Belgique se situant au nord du Maroc telles que Tanger-Tétouan, Taza Al Hoceima/Taounate et l'Oriental.

²⁷ IEDDH : Instrument Européen pour la Démocratie et les Droits de l'Homme - ANE/AL : Les Acteurs Non Etatiques et les Autorités Locales

2.2. Coopération bilatérale

❖ **Coopération Française: Agence Française de Développement (AFD)**

L'AFD est un opérateur du dispositif français d'aide publique au développement.. L'intérêt porté par l'AFD à la question de migration et développement intervient essentiellement dans le cadre de la « gestion de crédit déléguée » du Ministère Français de l'Intérieur, de l'Outre Mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration notamment dans la mise en œuvre de sa politique de Co-développement.

Au Maroc, l'AFD a été impliquée à un programme de l'UE d'un montant de 1,5 M. d'euros en faveur du développement du tourisme rural et de projets de création d'entreprises par des promoteurs marocains résidents à l'étranger. Actuellement l'AFD prend part au projet Face²⁸ Maroc²⁹ initié par IntEnt/Pays-Bas³⁰; en plus d'un accompagnement du Ministère marocain chargé des MRE pour la mise en place une stratégie d'action destinée aux MRE.

Il existe également une multitude de programmes qui sont mis en place soit dans le cadre de la **coopération décentralisée**, ou à travers des organes ad hoc.

❖ **Coopération Allemande (GIZ)**

La GIZ a développé une *double approche* pour traiter le problème migratoire dans son rapport avec le développement au Maroc : a) maîtrise des transferts individuels et collectifs, b) valorisation du potentiel intellectuel de la diaspora. Cette double approche s'est déclinée sur le plan pratique en deux types d'actions :

- la mise en association et en réseau des Marocains résidant en Allemagne,
- la mise en œuvre d'un projet "Migration et développement économique dans l'oriental" (MIDEO)³¹.

❖ **Coopération Suisse : Direction du Développement et de la coopération (DDC)**

Le programme suisse en Afrique du Nord soutient des projets dans le domaine de la migration et du développement notamment à travers le « partenariat entre associations et collectivités locales » à Tiznit et le cofinancement de la conférence finale de l'ICMD. La Suisse a eu la présidence en 2011 du Forum Mondial Migration et Développement.

❖ **Coopération Italienne**

Le volet migratoire est généralement traité par la coopération italienne en association aux activités de l'OIM en Italie.

²⁸ FACE : Facilitation de Création de petites et moyennes Entreprises.

²⁹ Voir plus bas la fiche projet Intent Face Maroc

³⁰ Site web intent : http://intent-maroc.com/a_propos_dintent.aspx

³¹ Projet économique financé par l'Union Européenne (UE), et dont le montage a suscité la constitution d'un partenariat entre la GIZ, l'Agence de développement de l'Oriental et la Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Etranger.

La migration de retour est considérée comme la pièce maîtresse du dispositif mis en place par la coopération italienne, en ciblant la formation, les contraintes d'insertion en Italie comme au Maroc, et la fluidité des mobilités transnationales.

Le projet « Migration retour-ressources » pour le développement est une expérience pilote à ce sujet. Le projet est pérennisé grâce à des partenariats qui ont été développés notamment avec l'OIM, le CERFE, la Fondation Hassan II et cinq organismes italiens.

❖ **Agence Espagnole de Coopération Internationale et Développement (AECID)**

La question migratoire dans le cadre de la coopération espagnole est un phénomène récent qui se traduit par des actions de Co-développement, soit menées au niveau du gouvernement central de Madrid soit au niveau des gouvernements régionaux. L'essentiel des actions menées dans le cadre du Co-développement sont réalisées par l'intermédiaire des acteurs de la **coopération décentralisée**.

2.3. Société civile : associations de migrants à dimension transnationale

Le Maroc reconnaît que sa diaspora contribue et peut contribuer davantage au développement du pays de par sa capacité à mobiliser différents types de ressources notamment :

- Transfert de compétences : expertise, formation, recherche et mise en réseau.
- Expérience entrepreneuriale : expérience réussie dans le pays d'accueil.
- Transfert financier.

L'engagement des marocains du monde dans le développement local au Maroc s'effectue, essentiellement, dans le cadre de structures associatives.

Nous allons dans un premier temps dresser une rapide typologie du tissu associatif transnational agissant dans le domaine du développement local.

Typologie des associations transnationales impliquant ou créées par des migrants en lien avec le développement local

Cette typologie d'associations transnationales de développement montre qu'il existe deux positionnements stratégiques sous-jacents dans l'approche du développement local.

Le premier pose, comme pré-requis à l'élaboration de projets de développement local, l'existence d'un environnement démocratique permettant une réelle participation et contrôle de la part des populations. Cette approche considère que sans réel espace de participation démocratique, le développement local, dans ce cadre n'est qu'instrumentalisation de la population et ne permet pas l'émergence d'une société démocratique.

Le second considère que le processus de développement local est un moyen qui va permettre l'émergence d'une société démocratique. Dans ce cas, les associations estiment que le changement ne se décrète pas et correspond à un processus long notamment lorsqu'il s'agit de changer les mentalités et les pratiques ancestrales. Le développement local est alors considéré comme « une école de la démocratie participative », un processus de transformation sociale.

Cette différence de point de vue quant à l'approche à adopter sur les questions de développement local met en évidence un clivage qui peut-être un frein à l'élaboration de réseaux et d'une collaboration entre associations. Néanmoins, des initiatives vont dans le sens d'une meilleure coordination et de mise en synergie des actions des associations, telle que la création d'une « Plateforme Euro-marocaine : migration, développement, citoyenneté et démocratie ». Cette plateforme est composée de 75 associations issues de l'immigration marocaine et leurs partenaires du Maroc. L'objectif étant de créer une dynamique entre les ONG actives dans le domaine du développement solidaire. Nous développerons plus en détails cette initiative dans la seconde partie de notre étude.

Suite aux entretiens effectués avec des associations, représentant la société civile (IFAD/IDD/ Migration et développement) et à la consultation des différentes bases de données, nous avons pu établir 4 types d'associations de développement.

1. Associations d'étudiants migrants : la base du regroupement est la formation.

Cette catégorie d'associations couvre toutes les disciplines et les formations. Cependant, il y a une prédominance des formations scientifiques (Exemple : l'association des Marocains aux Grandes Ecoles, dite AMGE-Caravane).

2. Associations de professionnels / réseaux de compétences: la base de ces regroupements est la profession. Ce type d'associations couvre tout type de métiers : informaticiens, médecins, juristes, universitaires, entrepreneurs etc. Cette catégorie vise la promotion de ses intérêts et assure des transferts de compétences vers le pays d'origine (exemple : l'association Réseau des Compétences Germano-marocain, DMK).

3. Associations de développement local/ régional: la base du regroupement est le lieu d'origine. L'engagement de ces associations est essentiellement le développement de la région d'origine dans différents domaines : infrastructure, éducation, santé. Ces associations agissent généralement en zone rurale, caractérisée par une insuffisance des services de base. (Exemple : l'association Migration et Développement).

4. **Les Associations militantes pour des droits civiques et/ou politiques:** La base du regroupement est la revendication d'un ou plusieurs droits civiques et ou politiques relatifs notamment à la condition féminine, aux droits de vote et d'être élu, aux droits des personnes handicapées, à la protection de l'environnement etc. (Exemple: l'association Immigration Développement Démocratie IDD)

Conclusion

Après l'état des lieux sur les paradigmes liés au concept de « Migration et Développement », nous avons dressé un aperçu des principales caractéristiques de la migration marocaine, ainsi qu'une présentation des différents acteurs dans le secteur de la migration au Maroc.

Comme nous avons pu le voir précédemment, la communauté marocaine à l'étranger a beaucoup changé. Cette profonde mutation comporte en elle les principaux enjeux et défis auxquels devront répondre les différentes politiques publiques en matière de Migration et Développement qu'elles soient nationales ou locales.

Il est évident que la complexité et la nature multidimensionnelle des questions relatives à la migration et au développement local nécessite de multiples réponses à différents échelons territoriaux (international, national, local). Au vu de la diversité des acteurs intervenant sur la thématique de la migration et du développement et des contraintes liées à la coordination entre les acteurs, le **principe de subsidiarité** comme ligne directrice s'avère être une option sérieuse.

Le principe de subsidiarité vise donc à déléguer les responsabilités d'une action publique à un échelon inférieur, en capacité de résoudre le problème avec autant d'efficacité. Il s'agit de trouver le bon niveau d'action publique.

Les collectivités locales ont un rôle primordial dans l'application du principe de subsidiarité, car elles sont plus proches des citoyens. Dans le cadre de la démocratie participative, ces dernières peuvent confier aux citoyens, notamment les migrants, un pouvoir de décision dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation d'un plan de développement local (Communal, Provincial ou Régional).

Aux collectivités locales de trouver leur place sur l'échiquier de la Migration et du Développement local. Certaines collectivités ont déjà une expérience significative en la matière, d'autres en sont au stade de la réflexion. Le chapitre suivant de cette étude nous permettra de faire une présentation des différentes collectivités locales au Maroc.

Dans les parties suivantes, avant d'analyser la prise en compte de la question « Migration et Développement » dans les différents échelons territoriaux nous allons présenter:

- le processus de décentralisation ainsi que les différentes entités territoriales et leurs prérogatives ;
- les éléments du cadre juridique et réglementaire qui favorisent l'intégration des migrants au niveau local notamment dans la Charte communale.

IV. La décentralisation ou l'émergence du local comme acteur majeur de la migration et du développement

La proximité des autorités locales avec leurs administrés, leurs expériences en matière de développement territorial, ainsi que leur statut de maillon indispensable pour la mise en œuvre des différentes politiques sectorielles (éducation, santé, habitat, etc.) font des autorités locales un acteur incontournable en matière de Migration et Développement.

Cependant, l'appropriation de cette thématique par les autorités locales se confronte à un certain nombre de contraintes qui ont été soulevées dans un rapport réalisé dans le cadre de l'ICMD, « *De la migration au développement : les leçons tirées des expériences des autorités locales* ». Il s'agit, notamment, du degré de décentralisation, de l'hétérogénéité du mandat, du financement, et des fonctions des gouvernements locaux dans chaque pays.

De plus, très peu de collectivités locales disposent de compétences spécifiques dans le domaine de la Migration et Développement, d'où l'inexistence de services ou personnels en charge de cette question. Le rapport démontre que les collectivités les plus dynamiques en la matière sont celles qui adoptent une approche proactive, animé d'une réelle volonté de s'emparer de cette question et des enjeux sous-jacent. Finalement, les autorités locales les plus efficaces sont celles qui bénéficient d'une réelle décentralisation offrant de réelles marges de manœuvres.

Dans cette partie nous allons procéder à une lecture chronologique des principales étapes de la mise en œuvre de la gouvernance locale, ainsi qu'à une présentation de l'organisation et du fonctionnement des collectivités locales au Maroc qui permettra de mieux comprendre l'évolution des collectivités locales et les perspectives d'une intégration du volet migration et développement.

Rappel de concepts clés :

- **Décentralisation** : processus d'aménagement de l'État unitaire qui consiste à transférer des compétences administratives de l'État vers des entités (ou des collectivités) locales distinctes de lui.
- **Déconcentration** : consiste en une délégation de compétences, mais à des agents ou organismes locaux appartenant à l'administration d'État. À la différence des collectivités territoriales, ils sont soumis à l'autorité de l'État et ne disposent d'aucune autonomie.

Source: Direction de l'information légale et administrative (DILA) - <http://www.vie-publique.fr>

1. Découpage territorial au Maroc

Actuellement, le territoire est découpé en 16 Régions. Celles-ci rassemblent 75 préfectures ou provinces (13 préfectures et 62 provinces), qui regroupent 1 503 communes (221 urbaines et 1 282 rurales). Ce découpage risque d'être modifié dans le cadre du projet de la

régionalisation³² avancée. En effet, le débat sur le futur découpage, notamment sur le choix des critères et règles à prendre en compte, est sensible et divise. La proposition de la Commission Consultative de la Régionalisation (CCR) est de réduire le nombre de régions à 12, soit une réduction de 25%.

Les collectivités locales sont organisées en trois niveaux de pouvoirs. En partant de la base vers le sommet, nous avons: La Commune, la Province/Préfecture et la Région. Ces entités territoriales ont à leur tête un président de conseil, et les membres des conseils régionaux et communaux sont élus au suffrage universel direct.

Etat	
16 régions	
75 Provinces /Préfectures	
62 Provinces (dominante rurale)	13 Préfectures (dominante urbaine ou exclusivement urbaines)
1 503 Communes	
221 communes urbaines (Municipalités)	1 282 communes rurales

3. Organisation et fonctionnement des collectivités locales au Maroc

Cette partie vise à décrire l'organisation et le fonctionnement des différentes entités territoriales ainsi que les opportunités d'intégration de la composante migration et développement dans la planification stratégique locale.

3.1 Région : la feuille de route pour une régionalisation avancée est engagée

Actuellement, la région est organisée par la loi du 2 avril 1997. Le conseil régional est élu au suffrage universel direct, et au scrutin de liste à la représentation proportionnelle. Le Gouverneur, **organe exécutif** représentant de l'État, doit dans de nombreux domaines recueillir l'approbation de l'État central pour mettre à exécution les délibérations du conseil régional. La marge de manœuvre des régions reste donc très limitée. La région apparaît être la collectivité locale la moins bien nantie en terme de moyens humains et financiers.

Cependant, une nouvelle impulsion royale est donnée à la régionalisation lors du discours 3 janvier 2010 et la création de la Commission Consultative de Régionalisation (CCR). Un certain nombre des recommandations de la CCR ont été transposées dans la nouvelle constitution de 2011, ce qui confère à ce processus un caractère irréversible. Cependant, la loi organique sur la régionalisation n'a toujours pas été votée.

³² Voir rapport sur la régionalisation avancée rédigé par la Commission Consultative de la régionalisation : <http://www.regionalisationavancee.ma/PageFR.aspx?id=8>

Principales phases du développement des gouvernements locaux au Maroc

1^{ère} étape de 1959 à 1963 : Dès l'Indépendance (1956), le niveau local est valorisé par la charte communale du 23 juin 1960 qui vient conforter le rôle des communes comme échelon local de base.

- **1959 :** Premier découpage communal, 801 communes créées.
- **1960 :** Charte communale du 23 juin 1960 consacrant un exécutif bicéphale, des compétences restreintes, des ressources limitées, une tutelle poussée.
- **1963 :** Dahir relatif à l'organisation des Préfectures et Provinces avec la définition et l'organisation des Communes, Préfectures et Provinces, ainsi que des modalités d'élection.

2^{ème} étape de 1976 à 1977 : La charte communale de 1976 a engagé le Maroc dans un processus de décentralisation, renforcé par la charte de 2002. L'assemblée délibérante communale est élue au suffrage universel direct.

- **1976 :** La charte communale de 1976 a engagé le Maroc dans un processus de décentralisation avec une réforme profonde de l'institution communale, l'extension du champ de compétences des assemblées et la suppression du régime bicéphale. L'obtention pour la commune du statut d'acteur privilégié du développement local, et définition de la structure des finances des collectivités locales instituant le principe d'unité budgétaire.
- **1977 :** Dahir portant loi sur les attributions du gouverneur. Décret sur le personnel communal.

3^{ème} étape de 1992 à 1997 : La Région est érigée au statut de collectivité locale.

- **1992 :** La nouvelle Constitution a renforcé le processus de la décentralisation en créant une nouvelle collectivité locale, à savoir la région (qui n'était depuis 1971 qu'une région économique avec une assemblée régionale consultative simplement).
- **1996 :** Révision de la constitution renforçant le choix stratégique de la Région au statut de collectivité locale. La loi définissant l'organisation et les compétences de la Région n'interviendra qu'en 1997.
- **1997 :** Promulgation de la loi relative à l'organisation de la Région. L'organisation et les compétences de la région sont précisées mais le pouvoir des élus locaux reste cependant très limité.
- Les champs de compétences sont élargis et l'unité de la ville retrouvée.

4^{ème} étape de 2002 à 2009 : Nouvelle Charte communale qui sera amendée en perspective des élections communales de juin 2009.

- **2002 :** Nouvelle Charte communale consacrant notamment le statut de l' élu : organisation des assemblées revisitée, ainsi que leurs règles de fonctionnement.
- **2002 :** Réforme de la Charte provinciale et préfectorale et promulgation de la loi sur l'organisation des Provinces/Préfectures.
- **2009 :** Amendement de la Charte communale. Les objectifs essentiels de cette réforme étant de doter les communes d'instances dirigeantes adéquates, capables de planifier et de mettre en œuvre des plans de développement communaux adaptés, d'améliorer les services offerts aux citoyens et d'assurer une gestion rationnelle et transparente des finances publiques.

5^{ème} étape 2010 à 2012 : Projet de régionalisation avancée.

- **2010 :** Discours royal du 3 janvier 2010 et création de la Commission Consultative de Régionalisation (CCR).
- **2011 :** Remise au Roi du rapport de la Commission Consultative de Régionalisation. Discours royal du 9 mars 2011.
- **2011 :** Révision constitutionnelle instaurant le suffrage universel pour l'élection des conseils régionaux. Constitutionnalisation du processus de régionalisation, le rendant ainsi irréversible. Il s'agit de la 6^{ème} constitution¹ de l'histoire du Maroc depuis l'indépendance en 1956.

Le projet de la régionalisation avancée offre aux conseils élus une large perspective d'intervention dans tous les domaines du développement économique, social, culturel et environnemental. Il prévoit un socle de compétences propres et des ressources accrues, ainsi que des mécanismes de solidarité qui ouvrent d'emblée aux conseils régionaux un vaste champ d'initiative. Il prévoit aussi le **transfert graduel, négocié et contractualisé entre le gouvernement et les conseils régionaux**, des compétences de plus en plus étendues et des ressources afférentes.

En matière de Migration et Développement, il s'agit là d'une opportunité pour envisager un ancrage régional et un point focal local en transférant graduellement certaines des missions aux régions, conformément au principe de subsidiarité, de la part du Ministère des Marocains du monde. Cette contractualisation des rapports pourrait s'accompagner d'une formation sur la thématique.

L'intégration des enjeux de la Migration et Développement dans le développement régional est intimement liée à la question de la représentativité, de la légitimité et de l'équité dans la vie politique régionale, ainsi que de la participation tant de la société civile que des acteurs privés aux affaires régionales.

3.2 Les préfectures et provinces: un relai de l'Etat central

Les préfectures et provinces représentent un deuxième niveau local créé en 1963. La notion de préfecture est attribuée aux ensembles urbains et celle de province aux circonscriptions plutôt rurales. Elles ont le double statut d'entité déconcentrée et décentralisée. En effet, cet échelon territorial relève à la fois d'une volonté de déconcentration, puisqu'il est une circonscription territoriale administrative de l'Etat (représentation des services extérieurs de l'Etat : éducation, santé, agriculture etc.) et dans le même temps, soumis à une politique de décentralisation³³, étant une collectivité locale de droit public dotée de la personnalité civile et de l'autonomie financière.

Dans la pratique, les pouvoirs de l'assemblée délibérante demeurent restreints en raison de l'étroitesse de leurs ressources, et du pouvoir de tutelle exercé par le Ministère de l'intérieur. Placé sous contrôle de l'Etat si bien qu'il est difficile, dans le cas de la province et de la préfecture, de parler d'une véritable décentralisation, même si des conseils élus incarnent juridiquement cette vocation.

Trois arguments permettent d'étayer ce constat:

- la légitimité populaire des conseils provinciaux et préfectoraux est quasiment inexistante. Les conseils préfectoraux et provinciaux sont élus au **suffrage universel indirect**.
- L'autonomie budgétaire des conseils provinciaux et préfectoraux, comparativement aux conseils communaux, est pratiquement nulle,

³³ Loi N° 79-00. Relative à l'organisation des collectivités préfectorales et provinciales (octobre 2002). **Art.1:** « les préfectures et les provinces sont des collectivités locales dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financières ».

- Les assemblées provinciales et préfectorales n'ont pas d'outil d'exécution, se trouvant par conséquent dans l'incapacité de peser sur le devenir de leurs collectivités.

Compte tenu des différents aspects développés précédemment, l'intégration des migrants dans la planification provinciale/préfectorale semble peu pertinente.

3.3 La Commune : pilier du processus de décentralisation et du développement local

La Commune est l'échelon décentralisé le plus ancien et le plus proche du citoyen. Le pouvoir délibérant est détenu par le conseil communal. Ce dernier doit assurer le « développement économique, social, et culturel » de la collectivité (art. 30 du dahir du 30/09/76).

Le président du conseil communal est l'autorité exécutive de la commune et il est élu par les membres du conseil pour une durée de 6 ans. En tant qu'administrateur de la commune il est le principal animateur de la vie communale. Il est aussi investi de certains pouvoirs qu'il exerce pour le compte de l'Etat.

Aujourd'hui, la commune est au cœur de la stratégie de la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL), qui en a fait le pilier de son plan stratégique de renforcement de la décentralisation à l'horizon 2015, à travers le plan d'action « la commune à l'horizon 2015 »³⁴.

La charte communale a été amendée, en février 2009, en perspective des élections municipales du juin de la même année. Les amendements préconisent, entre autre, l'élaboration du plan de développement communal (PCD) sur la base d'une approche participative sensible au genre ainsi que la mise en place d'une *commission consultative de la parité et de l'égalité des chances*.

Commission consultative de la parité et de l'égalité des chances

Il est créé auprès du conseil communal une commission consultative dénommée « *commission de la parité et de l'égalité des chances* », composée de personnalités appartenant à des associations locales et d'acteurs de la société civile, proposés par le président du conseil communal. Le président du conseil communal ou son vice-président préside ladite commission et élabore l'ordre du jour de ses réunions.

La commission donne son avis, autant que de besoin, à la demande du conseil ou de son président sur des questions concernant la parité et l'égalité des chances et l'approche du genre social. Les membres de la commission peuvent présenter des propositions et des suggestions relevant de sa compétence.

En matière d'intégration des migrants dans le développement de la commune, la mise en

³⁴ « Horizon 2015 » se décline en six domaines principaux qui sont la Planification du développement, la Mobilisation des moyens de financement, le Système d'organisation et de pilotage, le Renforcement de la maîtrise d'ouvrage et professionnalisation des services publics locaux, le Cadre juridique et la vie des institutions locales et, en dernier lieu, la Modernisation de la gestion des ressources humaines.

place de la « commission consultative parité et égalité des chances » semble être un réel vecteur d'intégration. En effet, celle-ci permet d'impliquer des acteurs de la société civile issus de la migration dans le développement local. Dans le cas du Maroc, notre étude nous a permis d'identifier une seule commune qui a pris cette initiative, il s'agit de la commune de Tiznit (voir étude de cas dans la Région du Souss Massa Draâ).

Conclusion

Cette rétrospective sur le processus de décentralisation au Maroc, suivie d'une présentation des principales collectivités locales nous a permis de jauger la marge de manœuvre en matière d'intégration du volet Migration et Développement dans la planification locale compte tenu des multiples contraintes évoquées (tutelle, moyens etc.)

En dépit de l'intérêt considérable avec lequel les pouvoirs publics ont entouré l'entité provinciale et préfectorale, le cadre provincial n'a pas réussi à être transformé en un véritable échelon de déconcentration à partir duquel sont appréhendés les besoins socio-économiques des populations dans une vision intégrée et transversale. C'est d'ailleurs, en partie, sur cet « échec » de la province en matière économique et social que se dessine la voie royale de la régionalisation.

Les premiers jalons de la régionalisation sont posés mais sa concrétisation n'est pas encore effective, encore moins la manière dont les acteurs régionaux vont s'approprier cette nouvelle étape de la décentralisation. L'allègement de la tutelle doit s'accompagner d'un réel renforcement des capacités des acteurs locaux en matière de développement participatif.

Au vu du processus de décentralisation et des compétences attribuées aux différentes collectivités, l'Etat fait des communes le pilier central de sa politique territoriale. Compte tenu des services rendus et attendus, la commune est le niveau de décentralisation le plus proche du citoyen. Elle constitue le lieu adéquat pour l'exercice de la démocratie locale et l'émergence d'une élite sensible aux problématiques de développement local, notamment à celles de Migration et Développement. La commune s'impose comme réceptacle de toute approche territoriale du développement.

La réforme de la Charte communale de 2009 a permis d'opérer un certain nombre de changements de fonds ouvrant de larges perspectives d'actions et d'initiatives locales au service du citoyen. Notamment la création de la « Commission consultative de la parité et de l'égalité des chances ». Cette commission consultative pourrait se voir attribuer un mandat spécifique à l'intégration du volet Migration et Développement dans les stratégies locales.

De plus, la nouvelle Constitution de 2011 adoptée par voie référendaire stipule, entre autre, que la participation des migrants doit être garantie dans toutes les institutions de bonne gouvernance et de démocratie participative. Quatre³⁵ des 180 articles de la nouvelle constitution leur sont spécialement dédiés. Ces articles posent clairement les principes de la « protection de leurs droits et intérêts, du développement de leurs liens culturels avec le Maroc, de la préservation de leur identité nationale, de l'exercice efficient et plein de la citoyenneté, de leur contribution aux progrès et au développement humain de leur pays ». La nouvelle constitution innove en la matière en appelant toutes les instances de l'Etat à œuvrer pour que ces droits et ces libertés soient garantis et promus.

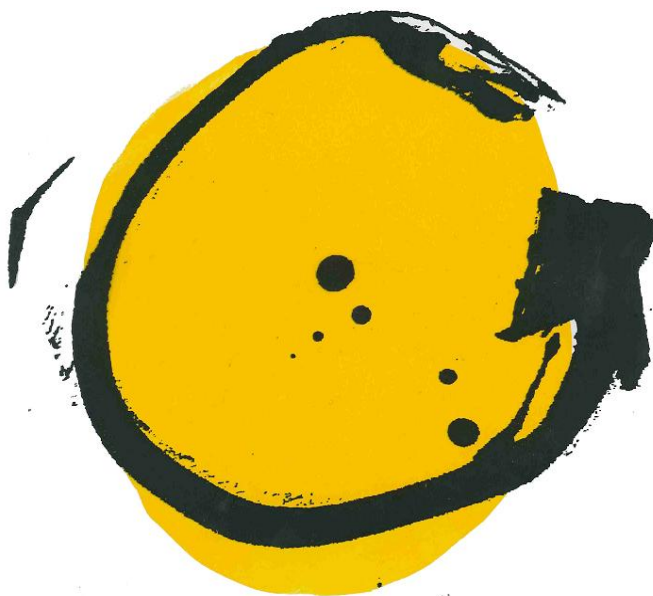
³⁵ Cf. Articles : 16, 17, 18 et 163 de la Constitution marocaine.

Cependant, la seule décentralisation ne suffit pas, car de nombreuses collectivités, notamment au Maroc, jouissent des mêmes opportunités (population migrante importante, etc.) pour investir les champs de la migration et du développement sans pour autant avoir des résultats probants. La thématique est nouvelle pour de nombreuses collectivités locales, et le référentiel en la matière peu connu par les gouvernements locaux, d'où la nécessité de renforcer les capacités des autorités locales.

Il est important de souligner que la question de la migration n'entre pas de manière explicite dans les prérogatives des autorités locales, ce qui peut expliquer qu'aucun budget ne lui soit alloué au niveau local. La question des moyens humains et financiers est donc cruciale d'autant plus que dans le cadre des Plans Communaux de Développement, à chaque action planifiée doit correspondre une ressource.

Partie II:

**Intégration du volet Migration et
Développement dans les stratégies
locales de développement**



Introduction

Cette seconde partie vise à analyser l'intégration du volet Migration et Développement dans la planification locale. Nous avons effectué des visites de terrain afin de rencontrer des collectivités locales et des associations transnationales de développement (associations de migrants) dans les deux régions cibles: Souss Massa Draâ (SMD) et de l'Oriental.

Ces dernières sont connues pour avoir une migration très ancienne ainsi qu'une forte dynamique du tissu associatif en matière de co-développement, notamment avec certaines villes et régions d'Europe.

Afin d'analyser la prise en compte de la question Migration et Développement dans les différents échelons territoriaux et dans les projets, nous allons présenter les outils de planification et de développement local (Plan Communal de Développement).

I. Planification et développement local

Nous avons abordé précédemment le processus de décentralisation entamé au Maroc et les prérogatives des collectivités locales. Cependant le développement local, ne peut se limiter à un transfert de pouvoirs et de moyens sans être accompagné d'une réelle vision globale du territoire. Opter pour la planification peut participer à la construction de cette vision et la matérialiser à travers un plan de développement stratégique.

Ces dernières années, le Maroc a connu un retour en force de la planification. Une multiplication de plans a vu le jour, notamment des plans sectoriels, des plans de développement communaux et des plans d'aménagement du territoire. Ces derniers ont tous un caractère stratégique, définissant ainsi les orientations futures dans un secteur d'activité et au niveau d'un territoire. Cependant, la multiplicité des plans peut souffrir d'un manque de cohérence globale, d'un déficit de mise en œuvre et notamment d'un risque de confusion des échelles.

Dans cette partie, nous allons nous focaliser sur la planification communale, qui présente une véritable opportunité d'intégration du volet Migration et Développement. En effet, compte tenu du peu de décentralisation au niveau provincial et dans l'attente de l'adoption de la loi sur la régionalisation avancée, la commune s'avère le seul échelon territorial capable d'intégrer cette dimension à court terme. Notre principal objectif est d'identifier les différentes dynamiques locales en termes de planification et le niveau d'intégration de la composante « migration et développement » dans ces différentes stratégies.

1. Planification communale : Plan Communal de Développement (PCD)

Le Conseil communal est l'acteur principal et le premier responsable dans la gestion des affaires locales en relation directe avec les populations. Cependant, le territoire communal reste l'espace d'intervention de plusieurs acteurs³⁶ qui exercent des compétences propres, sont dotés de moyens et qui engagent des actions concernant le territoire communal.

³⁶ Les services de l'Etat, des organismes publics, la Province et la Région.

C'est dans ce contexte que la charte communale de 2009 prévoit l'élaboration d'un plan communal de développement (PCD³⁷) réalisé par le conseil communal, qui doit s'articuler avec les autres documents de planification des différents échelons territoriaux (Etat, Région, Province).

La planification communale se veut un processus dynamique et participatif à travers lequel les communes jouent un rôle central depuis la phase de diagnostic jusqu'à la validation politique des actions programmées. Bien souvent, la collectivité locale confrontée aux difficultés de la gestion quotidienne a tendance à reléguer la réflexion stratégique et la planification au second plan. Le PCD peut donc s'avérer un réel instrument de gestion quotidienne permettant de guider les agents et les responsables communaux dans leurs actions. Ce document peut également être considéré comme un guide de propositions d'actions pour les partenaires socio-économiques de la commune.

L'échelon communal est à nos yeux le gouvernement local le mieux à même d'intégrer immédiatement la composante migration et développement. Compte tenu des contraintes qui pèsent sur les échelons provincial et régional, nous nous efforcerons de donner une idée assez précise sur l'outil de planification communale (PCD). Cette connaissance fine du PCD nous permettra de mieux appréhender les phases dans lesquelles le volet migration et développement peut s'intégrer et impacter concrètement le développement local.

1.1 Les différentes dimensions d'un PCD

Dimension stratégique

La planification est dite stratégique, car les objectifs tracés émanent de la décision politique locale qui opère des choix à caractère structurel, qui engage l'avenir de la commune, détermine les voies à suivre et les moyens à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs.

Dimension participative

La planification se doit d'être participative en associant toutes les sensibilités politiques locales, les opérateurs socio-économiques, le tissu associatif pour dresser le portrait de la situation présente de la commune et préfigurer la situation future souhaitée, tout en les impliquant en tant qu'acteurs actifs dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de cette vision.

Les intérêts de la démarche participative sont multiples car elle permet de:

- Créer des espaces de concertation.
- Créer du lien social.
- Enrichir la réflexion et le diagnostic en apportant des informations diverses et concrètes, et en apportant aussi des analyses variées de la situation.
- Aider à la prise de décision en faisant remonter l'information.
- Inciter les acteurs à se rapprocher pour développer des modalités d'intervention au plus près des besoins et des conditions de vie des personnes.

³⁷ Le PCD prévoit une planification sur six ans révisable tous les trois ans.

- Créer une synergie locale entre les acteurs socio économiques.
- Faciliter l'appropriation de la vision, en évitant les réactions de rejet,
- Sensibiliser les différents acteurs sur les enjeux territoriaux.
- Etre un espace de gestion des conflits et donc réduire les contentieux.
- Conforter la démocratie représentative.
- Construire entre ces acteurs une vision commune de la situation actuelle et des complémentarités qui pourraient être mises en œuvre, permettant ainsi le développement local.

Nous rappelons que la démarche participative ne remet pas en cause le rôle légitime revenant aux élus et au président de la commune, notamment dans la prise de décisions, les choix stratégiques et les arbitrages sur les orientations.

Dimension de développement durable

Compte tenu des prérogatives importantes de la commune en matière de services publics (distribution de l'eau et de l'électricité, les déchets, l'éclairage et les transports etc.), le PCD doit intégrer la dimension de développement durable en internalisant les impacts (positifs et négatifs) du développement socio-économique sur l'environnement.

Dimension genre

L'approche genre dans la planification communale a pour objectif de s'assurer que les projets et programmes de développement tiennent pleinement en compte les rôles, les besoins et la participation des femmes, des hommes, des filles et des garçons. A cet effet, il est recommandé de séparer les informations et les données collectées par sexe (qui deviennent alors des données désagrégées).

Cette analyse doit être réalisée à toutes les étapes du processus d'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des PCD afin de mieux répondre aux préoccupations des différentes catégories de populations et de leur assurer un égal accès aux services et équipements publics.

Comme nous avons pu le développer dans la première partie³⁸ de notre document, la migration marocaine tend à se féminiser et l'obligation de la prise en compte de la dimension genre dans les PCD est une opportunité pour l'analyse du phénomène migratoire au féminin à l'échelle communale. A travers leurs associations les femmes migrantes peuvent ainsi apporter des éléments d'analyse sur la condition de la femme, condition qui a parfois été l'élément moteur de la migration.

La charte communale prévoit explicitement que la « commission de la parité et de l'égalité des chances » devrait être mobilisée pour s'assurer que la dimension genre a été bien prise en compte dans toutes les étapes du processus d'élaboration et de mise en œuvre du PCD.

³⁸ Voir Partie I : « Principales caractéristiques et évolutions de la migration marocaine : Une migration qui se féminise »

1.2 Les principales phases d'élaboration et d'adoption d'un PCD³⁹

L'étape préparatoire

Elle comporte deux activités principales qui sont :

- Le développement et l'engagement de l'initiative, en sensibilisant à la nécessité d'élaborer un PCD, ainsi qu'en identifiant les parties prenantes (stakeholders) au processus et en créant des conditions adéquates à leur participation pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi évaluation du PCD.
- La constitution et la mise en place de l'Equipe Technique Communale de planification (Equipe Technique Communale).

A. L'étape d'élaboration de l'état des lieux et du diagnostic

Il s'agit de la phase clé de contextualisation car l'identification des problèmes ainsi que leur interprétation constitue une phase décisive qui engage la vision future du territoire. La recherche et l'analyse des informations statistiques désagrégées (migration/ genre) permettent d'avoir une lecture des principales tendances et surtout d'avoir des indicateurs de départ pour chaque catégorie. Les indicateurs de départ permettront de mesurer l'évolution du phénomène dans le futur. Le diagnostic stratégique réalisé de manière participative est purement technique et repose sur la pluridisciplinarité des intervenants.

Dans sa dimension participative, le diagnostic nécessite donc le recours à des comités consultatifs (ex : commission de la parité et de l'égalité des chances) rassemblant le plus largement possible les groupes de citoyens organisés localement (associations de développement, associations de migrants, associations de quartier, de consommateurs, d'usagers, de protection de l'enfance, de personnes vulnérables, enseignants, chefs d'entreprise). Rien ne s'oppose donc à l'intégration des associations de migrants dans la mesure où celles-ci ont un lien ou bien souhaitent s'associer au développement de la commune.

La participation nécessite également une mobilisation des services extérieurs de l'état et des universités. Le recours à l'appui d'une expertise externe peut se traduire par la mobilisation de compétences de migrants afin d'apporter une analyse dans des domaines très variés et parfois difficilement mobilisable localement (gestion environnementale, urbanisme, économie solidaire etc.)

Dans la perspective d'une réelle intégration des migrants dans la planification locale, il est clair que l'implication des migrants est vivement recommandée, dès la phase de diagnostic, car elle permet aux migrants:

- d'avoir une meilleure connaissance des réalités de la commune et du territoire,
- de développer des réseaux au niveau local afin d'envisager les partenariats futurs,
- de s'approprier les éléments du diagnostic afin d'être une réelle force de proposition et d'action lors de la mise en œuvre du PCD.

B. L'étape de planification et de mise en cohérence

L'étape de la planification et de la mise en cohérence, fait suite à l'état des lieux et au diagnostic territorial participatif (DTP) mettant en évidence la situation socioéconomique de

³⁹ Voir aussi : Guide pour l'élaboration du plan communal de développement (PCD) – Selon l'approche de planification stratégique participative – DGCL, juin 2008.

la commune, ses atouts et faiblesses, ses opportunités et contraintes, les besoins des populations ainsi que des pistes de solutions et des priorités.

Cette étape vise à établir un consensus politique sur le diagnostic et une vision partagée du territoire. La planification doit permettre de réaliser un inventaire hiérarchisé par priorités des projets et programmes. La municipalité doit pouvoir disposer de compétences en finances locales pour estimer les budgets requis pour la réalisation des projets et programmes.

La mise en cohérence et la convergence du PCD avec les autres plans stratégiques⁴⁰ passe par l'organisation d'ateliers de travail incluant l'équipe technique communale et les services extérieurs de l'Etat.

La mise en place d'une grille d'indicateurs territorialisés devrait permettre une meilleure évaluation lors de la mise en œuvre du plan de développement.

Cette étape technique, concerne essentiellement l'équipe de planification communale et les techniciens des services extérieurs (Etat). Néanmoins, il n'est pas exclu de faire appel aux migrants pour une expertise/compétence difficilement mobilisable au niveau local. Cela a été le cas pour la ville de Figuig avec la participation d'un expert, Abdeljebbar Khiati, pour la modélisation des perspectives d'évolution de la palmeraie : « *Figuig, la palmeraie : diagnostic et pronostic* » (2012).

C. L'étape de restitution aux acteurs et l'adoption du PCD par le conseil communal

L'objectif premier de cette étape est d'informer les populations sur les choix retenus par la commune. Elle vise aussi à argumenter les choix et les arbitrages faits tout au long du processus de planification. Cette session de restitution est réalisée à l'initiative de la commune qui devrait convier les principaux acteurs sollicités lors de la phase diagnostic en plus des membres de la « commission de la parité et de l'égalité des chances ».

A ce stade de la planification, l'obtention d'une vision partagée du diagnostic territorial et des options de planification nécessite l'information des migrants aussi bien ici qu'au Maroc, notamment lors de la période estivale, ainsi que dans le pays de résidence des migrants. Cette dernière option paraît plus complexe selon certaines collectivités. Cependant, l'utilisation de TIC (site internet, mailing liste, blog, visioconférence etc.) peut être une option sérieuse pour s'affranchir des problèmes liés à la distance. De plus, certaines communes peuvent s'appuyer sur leurs partenaires de la coopération décentralisée (communes du Nord) ou d'associations « professionnelles » de migrants pour organiser des réunions d'informations et d'échanges. Les services de l'Etat marocain (ambassade, consulat etc.) pourraient tout aussi bien servir de relais pour la diffusion de l'information.

Dans un second temps, le PCD devra être soumis à l'examen et au vote du conseil communal pour validation lors d'une session du conseil (ordinaire ou extraordinaire).

Le PCD ne peut entrer en vigueur et être opérationnel qu'après son approbation par le conseil communal. Après son adoption, l'exercice suivant consiste à mettre en œuvre ce qui a été planifié au niveau communal.

Les principales phases de mise en œuvre du PCD sont :

- Création d'un comité de pilotage et de suivi de la mise œuvre ;

⁴⁰ Plan stratégique : intercommunal, provincial, régional et national.

- Définition d'un plan d'action annuel ;
- Elaboration d'une banque de projets ;
- Elaboration d'un plan de mobilisation : ressources propres/ compétences à mobiliser / partenariat à entreprendre (secteur privé/ secteur public) / coopération (décentralisée, aide au développement etc.).

La phase de mise en œuvre du PCD peut être une réelle caisse de résonance pour l'intégration de la composante Migration et Développement au niveau communal.

L'intégration de la Migration et Développement, comme atout majeur au niveau local prend tout son sens à ce stade car il permet de faire appel aux différentes opportunités qu'offre la migration, à savoir:

- Communautés des migrants (créer des réseaux de migrants, les consolider et faire appel à eux pour le développement local);
- Transferts de fonds des migrants (améliorer les capacités et les outils financiers, faciliter l'investissement collectif et soutenir les entreprises privées des migrants) ;
- Capacités des migrants (cartographier les compétences des migrants et les mettre en adéquation avec les besoins locaux) ;
- Droits des migrants (sensibilisation et aide aux migrants vulnérables).

Après avoir présenté le Plan Communal de Développement (PCD), qui constitue le principal outil de développement local, et les opportunités d'y associer les migrants dans les différentes phases, nous allons passer aux études de cas pratiques dans les deux régions, nous permettant ainsi de mieux évaluer le niveau d'intégration du volet Migration et Développement dans la planification locale.

II. Etude de cas de la Région du Souss Massa Drâa

Comme nous avons pu le développer précédemment, malgré la volonté affichée depuis plus d'une dizaine d'année, force est de constater l'absence d'une réelle politique de développement régional. La loi organique sur la régionalisation n'ayant toujours pas été votée, c'est la situation du statut quo qui prédomine sur la question.

Néanmoins quelques rares Régions proactives, gérées par des Présidents de conseils régionaux, de notoriété nationale, volontariste et précurseur ont cherché à dépasser les multiples contraintes et gagner en autonomie avant l'heure. La Région du Souss Massa Drâa en se constituant force de propositions, mais aussi en développant sa capacité à trouver des financements en est un exemple concret.

1. Le Conseil Régional du Sous Massa Draâ ou la régionalisation avant l'heure

1.1 Présentation des principales caractéristiques socioéconomiques de la Région

SUPERFICIE ¹	72506 KM
PART DE LA SUPERFICIE NATIONALE	10%
POPULATION	3,3 MILLIONS
TAUX D'ACCROISSEMENT ANNUEL	1,7%
TAUX D'URBANISATION	41%
TAUX D'ACTIVITE	52%
PIB	76 MILLIARDS DE DH
PART DU PIB NATIONAL	12,3%



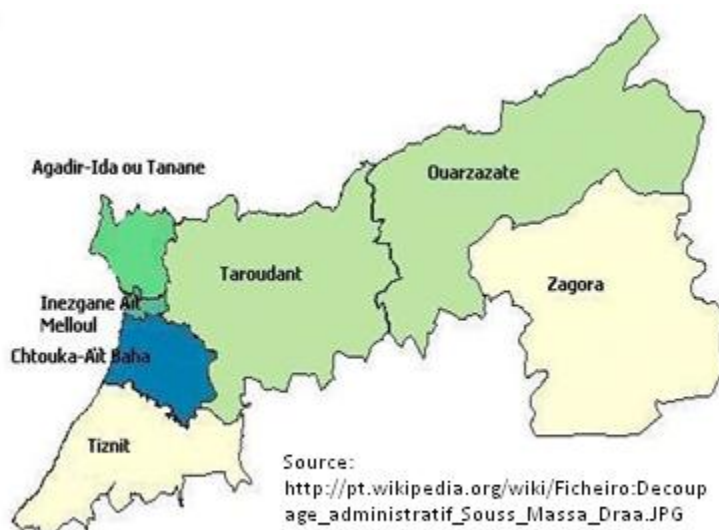
Source : Monographie de la Région du Souss Massa Drâa 2010 – Union Régionale de la CGEM Souss Massa Drâa – Etude réalisée avec le financement de l'UE projet PAAP II.

La Région Souss-Massa-Draâ, véritable ceinture allant de l'Océan Atlantique à la frontière algérienne, divise le Maroc en deux parties. Cette position lui confère un rôle de relais par lequel transitent tous les flux Nord-Sud, ce qui lui donne par conséquent un rôle stratégique sur les plans économique et socio-culturel. Elle est considérée comme la porte du désert. Parmi les 3,3 millions d'habitants de la région, soit 10 % de la population nationale, on compte 1 222 000 ruraux et 1 798 000 urbains. Cependant nous n'avons aucune statistique régionale sur la migration. Les principaux secteurs d'activités de la région sont: le tourisme (21 % et 700 000 touristes/an), l'agriculture (13 % et 1ère région d'exportation de légumes et d'agrumes au Maroc, 1ère zone primeuriste du Maroc à travers la production d'oranges, dattes, roses, safran, argan, amandes, etc.), la pêche : 6 % et l'industrie : 6 % (agroalimentaire).

1.2 Découpage administratif

Préfectures	Provinces	Communes urbaines	Communes rurales
2	7	24	212
<ul style="list-style-type: none"> - Agadir Ida Outanane - Inezgane Aït Meloul 	<ul style="list-style-type: none"> - Chtouka Aït Baha - Taaroudannt- - Tiznit- - Sidi Ifni- - Ouarzazate- - Zagora- - Tinghir 		

Avec les 212 communes rurales et 24 communes urbaines qui la composent, la région occupe le premier rang marocain quant au nombre total de commu



1.3 Leadership incontestable du président du Conseil régional

Au delà des nombreux atouts de la région SMD, parmi lesquels on peut citer principalement son potentiel socio-économique élevé, le leadership de son ancien président (2003-2007) qui a été un atout majeur dans

le développement de la Région du Souss Massa Drâa. Cet élu attaché à ses racines, n'hésite pas à mettre à contribution les collaborateurs de ses sociétés et ses ressources propres pour engager des premières actions. Il apporte avec lui des méthodes managériales nouvelles plus performantes, n'hésitant pas à mobiliser et à associer secteur privé, acteurs publics et société civile, pour renforcer et multiplier toutes les formes de coopération et développer la communication publique et institutionnelle notamment avec la création d'un site web très performant : <http://www.regionsmd.com>.

1.4 Une région précurseur en matière de planification stratégique

Le Souss-Massa-Draâ a élaboré un plan de développement sur la base d'une étude⁴¹ stratégique réalisée par le Cabinet Mac Kinsey en 2003. Il s'agit du premier plan de développement élaboré par une région, qui a été réactualisé en 2010.

⁴¹ L' « Etude relative à la stratégie de développement économique de la région Souss-Massa-Drâa » est lancée par la Wilaya, conjointement avec le Conseil régional, mais la part d'initiative de son Président a été déterminante. Cette étude de plus de 800 000 €, a impliqué plus de 300 personnes et a identifié 70 chantiers.

L'insuffisance des moyens financiers, techniques et humains à la disposition de la Région, a contraint celle-ci à se concentrer sur 10 chantiers prioritaires parmi les 70 identifiés: la gestion des ressources hydriques, l'agriculture extensive, le désenclavement aérien de la région, la valorisation de la pêche, une politique fiscale et budgétaire efficace, la création d'une plateforme agro-technologique et de micro-entreprises autour du secteur du tourisme et, enfin, le dossier de l'autoroute Marrakech-Agadir.

Face aux moyens financiers dérisoires dont dispose la région, celle-ci décide de créer en 2005 le premier fonds d'investissement régional, intitulé IGRANE⁴². Il s'agit d'un véritable instrument financier d'accompagnement de la stratégie régionale de développement. L'objectif de ce fond est de favoriser l'essor de la région et de promouvoir le tissu industriel local à travers la participation et les investissements dans des projets ou des entreprises susceptibles de produire un impact structurel, notamment en matière d'emploi et de développement des exportations. La région a également initié, pour la première fois au Maroc, un fonds d'appui à la micro entreprise touristique. L'objectif de cette initiative est d'enrichir l'offre touristique, particulièrement dans l'arrière pays rural.

70 projets dans le tourisme ont été réalisés en 2004 dans les provinces de Tiznit, Ouarzazate, Zagora notamment par des marocains résidant à l'étranger (MRE). Pour cette clientèle particulière, non résidente, la région assure un accompagnement administratif du dossier. La région a réussi à attirer des investisseurs grâce à la communication institutionnelle à travers son site web, ainsi que par l'intermédiaire de ses partenaires de la coopération décentralisée. Dans un souci d'organisation de la filière, les promoteurs de PME touristiques rurales de la région SMD ont créé une association intitulée "Réseau de Développement du Tourisme Rural" (RDTR). Ce réseau qui comprend des marocains du monde vise une meilleure organisation de la filière dans le but d'un développement durable, ainsi que la défense des intérêts du secteur.

L'étude Mc Kinsey relative à la stratégie de développement économique de la région Souss-Massa-Drâa a été exploitée par secteur d'activité, à travers des *initiatives propres* à la Région ou bien au titre d'une *déclinaison régionale de stratégies nationales*.

1.5 La coopération décentralisée : moyen pragmatique de désenclavement

Dès 2003, la Région a initié et développé des relations de coopération décentralisée, et ce, à partir d'une vision pragmatique qui vise le désenclavement par une ouverture à l'international. Cette dernière permet de décrocher des financements au profit de la région dans la mesure où des projets crédibles avec un suivi rigoureux sont présentés. D'autre part, la Région a développé une initiative pionnière dans le cadre de la Coopération Sud –Sud avec la Région Fatick au Sénégal en matière de transfert des technologies dans le secteur de l'Agriculture.

Etant donnée l'importante communauté originaire de la région vivant en Europe et surtout

⁴² Les promoteurs du Fonds Igrane sont des institutions publiques et privées : Conseil Régional Souss Massa Drâa ; Banque centrale populaire (BCP) ; Crédit agricole du Maroc ; Attijariwafa bank ; Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) ; Holmarcom. Le Fonds vise à assurer un accompagnement des porteurs de projets tout au long de l'investissement : conseil en ingénierie financière, conseil en stratégie, développement de contacts, recherche d'opportunités et mise en place de règles de bonne gouvernance. Le fonds dispose d'un montant de 200 MDH.

en France, notamment dans le département de l'Hérault, les principaux partenaires de la Région sont des collectivités locales françaises. D'ailleurs le dernier partenariat en date avec le Conseil Général de l'Isère est à l'initiative de la diaspora originaire d'Ouarzazate. La Région SMD coopère avec le Conseil Régional d'Aquitaine (France) depuis 2002. De plus, dans le cadre du programme « POCTEFEX 2 de la coopération transfrontalière Espagne-frontières extérieures », le Gouvernement des Iles Canaries coopère avec la Région SMD. Le contenu des accords de coopération décentralisée est directement inspiré des priorités formulées par l'étude Mac Kinsey.

Nous tenons à signaler que la Région SMD ne dispose pas d'informations concernant les différents partenariats avec les différentes communes ou provinces de son territoire dans le cadre de la coopération décentralisée. L'action des associations de solidarité internationale (associations, ONG) n'est pas non plus répertoriée au niveau de la région. Il n'y a pas de réelle capitalisation des actions menées sur le territoire de la région. Il y a une multiplication d'actions sans réelle coordination, ni optimisation des moyens.

2. Compétences universitaires régionales en matière de migration et développement

La Région du Souss Massa Draa dispose sur son territoire de réelles compétences universitaires en matière de migration et développement à travers l'Observatoire Régional des Migrations Espaces et Sociétés (ORMES) et du Master en Migrations et Développement Durable.

L'idée de création de l'Observatoire Régional des Migrations Espaces et Sociétés (ORMES) est née suite au constat selon lequel l'accès à l'information sur la migration au Maroc est souvent malaisé au niveau national et constitue un vrai jeu de piste au niveau local. Créé par Mohammed Charef en 1996 au sein de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de l'Université Ibn Zohr d'Agadir, l'ORMES se veut un Forum d'étude, de recherche, de formation, d'information et d'animation au service de la communauté scientifique, des émigrés et des décideurs. Il assure le suivi de l'évolution du mouvement migratoire. Mohammed CHAREF est aussi le coordonateur pédagogique du « Master Migration et Développement Durable » au sein de la Faculté des Lettres et des sciences Humaines (FLSH) de l'Université Ibn Zohr d'Agadir.

En résumé, nous pouvons affirmer qu'au delà des contraintes qui entravent les régions dans leur exercice d'acteurs locaux de développement économique et social, notre analyse de la stratégie et des actions entreprises par le Conseil Régional du SMD permet de mettre en évidence les points suivants :

- La région dispose d'une importante communauté vivant à l'étranger;
- La région dispose d'un observatoire de la migration mais souffre d'un déficit de données quant aux chiffres et la réalité des migrants aujourd'hui ;
- La Région a une vision stratégique claire de son futur;
- La Région du SMD, en tant qu'entité territoriale, bénéficie d'une expérience avérée en matière de planification ;

- Il existe une articulation cohérente entre la planification régionale et les plans nationaux (stratégie sectorielle) ;
- Le Conseil Régional a su développer des partenariats à l'international via la coopération décentralisée (Nord-Sud et Sud-Sud), notamment grâce à ses migrants;
- Il n'y a pas de stratégie particulière pour mobiliser la diaspora, excepté dans le cadre économique via l'investissement (nombreux fonds d'investissement) ;
- Le Conseil Régional recueille les doléances des marocains du monde, notamment en matière d'investissements, et offre un accompagnement administratif aux MRE dans la réalisation de leurs projets ;
- La région dispose d'un espace de recherche et de réflexion en matière de migration et développement.

La Région nous a confié que de nombreuses associations de marocains du monde ayant des projets solidaires ne connaissent pas la législation locale. Le manque de moyens humains et financiers ne permet pas à la région de développer une réelle cellule d'accompagnement des porteurs de projets de solidarité internationale sur son territoire et éviter ainsi les écueils que peuvent rencontrer ces mêmes associations dans la mise en œuvre de leurs projets conformément à la législation du pays. Cette cellule d'accompagnement des associations pourrait être réalisée en partenariat avec l'une des associations jouissant d'une longue expérience en la matière (Migration et développement) et l'ORMES.

Compte tenu du cadre restreint dans lequel évoluent les régions marocaines, la Région du SMD a réussi à jouer la carte de la régionalisation avant l'heure. Après l'adoption de la réforme sur la régionalisation avancée, la région SMD peut alors espérer pouvoir compter sur de nouvelles prérogatives, des moyens financiers et humains supplémentaires, et surtout sur une marge de manœuvre réelle qui lui permettra de s'acquitter pleinement des missions de développement.

3. « M&D » organisation pionnière : une approche issue de la base⁴³

Notre étude dans la région du Souss Massa Draa nous a conduit à rencontrer un acteur incontournable en matière de « Migration et Développement », dont même le nom était prémonitoire ; il s'agit de l'association transnationale de migrants « Migration et Développement » (M&D).

Jamal Lhoussaine, formé par le syndicalisme français dans les années 1970 et 1980 en est l'un des fondateurs. L'association a été créée en 1986 par des migrants marocains d'un faible niveau d'instruction et originaires des régions de l'Atlas et de l'Anti-Atlas. La plupart d'entre eux étaient célibataires et ne parlaient pas le français. Ils occupaient des postes peu qualifiés au sein de l'entreprise Pechiney (métallurgie) dans une vallée des Alpes (Argentière-La-Bessée). Au départ portée par des émigrés confronté à la question du retour, l'association a introduit la composante « migration et développement » dans la sphère de la coopération internationale.

⁴³ Sources : entretiens avec les membres de l'association M&D et Note de l'IFRI : « Le Maghreb dans son environnement régional et international – Migrations et Développement : un besoin de politiques cohérentes adaptées à la réalité » - Jacques Ould Aoudia – IFRI 2010.

3.1 Conceptualisation et mise en pratique du lien entre Migration et Développement

Touché par un licenciement suite à la fermeture de l'usine Pechiney, les salariés originaires du sud marocain se sont organisés, autour d'un projet : investir leur prime de licenciement dans des actions collectives dans leur village. Leur région d'origine est depuis longtemps une zone pauvre, de très forte émigration, jusque-là délaissée par les autorités : peu de routes, d'écoles, d'adduction en eau potable, de santé publique. L'action de l'association Migration et Développement (M&D) a débuté par l'organisation, sur un mode informel, des collectes de fonds auprès d'immigrés établis en France et d'investissement de ces fonds dans des infrastructures villageoises (électrification et petite hydraulique) puis dans la santé, l'éducation, et la formation des adultes de la région d'origine.

Une des forces de M&D est de s'être ouverte à tous ceux et celles qui voulaient soutenir cette action de développement menée par des migrants. Des ingénieurs bénévoles français ont ainsi apporté leurs compétences et ont aidé à consolider des liens entre l'association et la société civile française, mais également avec les institutions publiques, en apportant la crédibilité de cadres salariés dans le montage de projets notamment pour les défendre devant les autorités.

Le financement a rapidement évolué, à la simple collecte informelle auprès des migrants s'est ajouté le financement de la part des bailleurs de fonds du Nord (Ministères français des Affaires étrangères et de l'Immigration, Agence française de développement, fonds européens, fondations privées, collectivités locales, et des fonds multilatéraux, FAO, Unicef) et du Maroc (Ministères du Développement social, de l'Agriculture, de l'Intérieur, Agence de développement social, régions, provinces, communes rurales).

Durant les 15 premières années, l'amélioration des conditions de vie était la principale préoccupation de M&D et des associations villageoises⁴⁴ locales: il s'agissait de combler les carences en matière d'infrastructures de bases.

Depuis les années 2000, M&D s'est engagée à travailler sur l'amélioration du niveau de vie des populations et a souhaité élargir son action au soutien d'activités économiques, notamment les productions agricoles locales à haute valeur ajoutée (le safran⁴⁵, l'huile d'argan), le tourisme rural⁴⁶ et un programme d'investissement dans des auberges rurales. A partir d'une démarche très empirique, M&D a ainsi progressivement développé trois principes d'actions qui vont structurer sa méthode d'intervention sur le territoire, il s'agit :

⁴⁴ M&D fait de la création de l'association villageoise une condition nécessaire. De plus, chaque association villageoise comprend un migrant issu du village.

⁴⁵ Le lancement en 2007 de la première édition du Festival du safran a largement contribué à revaloriser le produit (en termes de prix et de notoriété) au profit des producteurs directs.

⁴⁶ Un réseau de 20 auberges a été ainsi créé dans la région de l'Atlas et de l'Anti-Atlas, propice au tourisme de randonnée et ouvert à une clientèle étrangère

1. Une démarche participative : Les villageois et les migrants définissent les priorités et financent une partie des réalisations (souvent en journées de travail). L'association villageoise intervient en tant que coordinatrice des autres partenaires (communes rurales, administrations locales, bailleurs nationaux et internationaux), médiatrice sociale au sein du village et entre les villages, transfère les compétences nécessaires et assure la formation des villageois.

2. Un principe de solidarité: L'accès aux services communs est assuré pour tous les villageois (même les non solvables) par des systèmes d'entraides formels qui mobilisent les institutions traditionnelles de solidarité ou par des systèmes de péréquations lors de la facturation de services.

3. Un partenariat avec les autorités locales: M&D soutient et organise l'articulation des associations villageoises auprès des pouvoirs publics (communes rurales, délégations ministérielles) notamment dans le cadre de politiques publiques sectorielles (INDH, électrification rurale...etc.).

3.2 Nouvelles perspectives dans le champ d'action de M&D

M&D soutient en France la **formation** et l'action d'autres associations de migrants agissant pour le développement de la région de l'Atlas et de l'Anti-Atlas : organisations de migrants de la première génération, mais aussi organisations de jeunes issus des migrations. Celles-ci souhaitent manifester, leur solidarité, leur attachement au pays d'origine de leurs parents. Néanmoins l'attachement ne concerne pas spécifiquement le village, mais plus largement la région voire le pays des parents. Les thèmes culturels sont très présents dans les démarches de ces jeunes, issus de la migration.

De plus M&D, organise des **échanges** entre élus locaux⁴⁷, chercheurs⁴⁸, ONG de solidarité internationale de France, du Mali, du Mexique et du Maroc, avec des ONG de commerce équitable (CTM-*Altro Mercato*, *Slow Food*), au cours de voyages de « tourisme solidaire » avec des Comités d'entreprise ou entre jeunes au travers de « chantiers échanges ».

Il peut être noté que M&D n'a pas jugé opportun de favoriser la coopération décentralisée. Cette absence dans la stratégie de M&D peut s'expliquer, en partie, par la difficulté de trouver des partenaires crédibles avec une réelle vision pour le territoire au niveau des communes rurales de la région pour porter ce type de coopération.

M&D joue un rôle important de **conseil**, notamment en matière de développement rural, auprès des autorités marocaines telles que le ministère du Développement social et l'Agence de développement social (ADS) et des communes pour l'élaboration de Plans Communaux de Développement (Taliouine, Tinzert de la Province de Taroudant).

Enfin, pour mener des actions de **plaidoyer**, M&D a intégré la « plateforme euro marocaine : migration, développement, citoyenneté et démocratie ». Une initiative qui vise à créer une synergie entre ONG de la diaspora marocaine, afin de doter leur action d'une masse critique suffisante, permettant ainsi de pérenniser leur dynamique.

⁴⁷ Echanges entre les régions montagneuses de Taliouine et Tiznit au Sud, des Alpes de Haute-Provence au Nord.

⁴⁸ Institut national de la recherche agronomique d'Agadir et Institut agronomique méditerranéen de Montpellier.

4. Institutionnalisation du volet « Migration et Développement » dans les PCD du Souss Massa Draa: une situation paradoxale

Cinq communes de la Province de Taroudant ont fait appel à l'association M&D pour l'élaboration de leurs PCD. L'agence de Développement Social (ADS) de la province de Tiznit a également fait appel à M&D pour animer une formation sur le diagnostic territorial participatif (DTP) qui constitue la première phase du PCD. A priori, le Plan communal de développement (PCD) est un outil de planification à même de favoriser le partenariat et l'implication des associations de migrants dans le développement territorial, d'autant plus lorsque celles-ci ont une expérience de longue date en matière de développement rural intégré.

L'exercice, qui vise à ce que la commune « s'empare » de la question de migration et développement pour favoriser le développement de son territoire, reste un exercice difficile, même avec l'appui de M&D. Nous allons analyser la pratique de M&D dans la planification de deux communes (Taliouine et Tinzert⁴⁹) et ainsi déterminer le niveau d'intégration du volet migration et développement dans le PCD. Nous pourrions comparer l'expérience de M&D avec celle de la commune urbaine de Tiznit⁵⁰ (Province de Tiznit) qui a fait appel à un bureau d'étude pour réaliser son PCD.

4.1 Démarche de l'association M&D dans l'élaboration des PCD de la Municipalité de Taliouine et de la commune rurale de Tinzert

L'association M&D s'est appuyée sur un ensemble d'outils et de méthodes pour l'élaboration des PCD: MARP (méthode accélérée de recherche participative), entretiens structurés et semi structurés ainsi que des entretiens individuels. Les outils mis en œuvre sont principalement: enquêtes, focus groupes, brainstorming, analyse SEPO (Succès, Echecs, Potentialités, Obstacles), analyse PPO (Planification des Projets par Objectifs). La méthodologie suivie par M&D pour la préparation du plan communal, a été la suivante :

⁴⁹ **Municipalité de Taliouine** (Province de Taroudant): Commune rurale de 1952 à 1992, cette petite ville de montagne a acquis le statut de municipalité lors du découpage administratif de 1992. La municipalité compte 5832 habitants (RGPH 2004). En tant que Chef lieu du cercle de Taliouine, la municipalité a une fonction administrative importante. La population vit principalement d'agriculture, notamment du Safran. **Commune rurale de Tinzert** (Province de Taroudant): Créée en 1992, cette jeune commune rurale de 20 ans, compte 5 505 habitants (RGPH 2004). L'activité principale exercée par la population est la céréaliculture.

⁵⁰ **Commune urbaine Tiznit** : La fondation de la ville de Tiznit remonte à 1882. La ville est un véritable carrefour commercial et culturel, cité phare de l'argent et du cuir. L'importance de Tiznit se trouve aussi dans ses remparts qui s'avèrent être la dernière muraille militaire de type andalou-maghrébin au Maroc. C'est à ce titre qu'elle fut classée comme patrimoine national dès 1932. Tiznit reste l'une des rares cités historiques pourvues d'une palmeraie « Targua » qui est pleinement intégrée dans l'espace urbain. La ville compte 60 000 habitants selon la municipalité.

Préparation

- Organisation d'une session de communication et de partage avec les parties prenantes.
- Constitution du Comité de planification.
- Constitution des équipes d'animation communale.
- Formation des membres des équipes d'animation.
- Elaboration des formulaires d'enquêtes et des autres outils méthodologiques.

Conduite du diagnostic territorial participatif

- Réalisation des enquêtes de terrain (ménages, douars).
- Réalisation des entretiens.
- Réalisation des ateliers thématiques.
- Animation des ateliers de concertation.

Dans cette 1^{ère} phase, M&D aide les communes à évaluer les contraintes et les potentialités de leurs territoires et à hiérarchiser les besoins en accord avec les attentes de leur population. Conformément à la charte communale de 2009, une attention particulière est portée sur la place des femmes dans ce processus de diagnostic.

L'information et le recueil du point de vue des migrants se sont fait *ici et là-bas*. Les rencontres avec les migrants sont organisées afin d'évaluer leurs attentes à propos du développement social et économique de leur commune, mais aussi de débattre de leur place dans les instances de gouvernance locale suite à l'adoption en 2011 de la nouvelle Constitution marocaine.

Ici (au Maroc) les migrants sont sollicités dans la commune lors de la période de congé estivale. Cette sollicitation se fait de manière plus ou moins formelle pour partager leurs analyses et remarques quant à leurs attentes et besoins au niveau de la commune.

Là-bas (en France), c'est la structure française de M&D qui assure le relais auprès des migrants. De plus, la mobilité des salariés de M&D Maroc permet d'alimenter en permanence le flux d'informations en direction des migrants et de répondre à leurs interrogations.

Cependant, la participation des migrants en France se trouve assez restreinte du fait de leurs méconnaissances du fonctionnement des institutions territoriales au Maroc et du cadre législatif en vigueur.

Phase de mise en œuvre

Détermination de la vision et des axes de développement

- Réalisation des entretiens structurés.
- Animation des ateliers de programmation et de planification.
- Traitement et analyse des données collectées.
- Rédaction du rapport provisoire.
- Présentation du rapport aux instances de la commune pour observations et commentaires.

Etape de validation du PCD

- Le Comité de planification communale se réunira pour émettre des remarques ou observations sur le document provisoire (PCD). Suite à cela l'équipe de M&D intègre les remarques et commentaires dans le rapport pour finalisation.
- Le Conseil communal valide le Plan Communal de Développement corrigé avant de le soumettre à la Direction des Collectivités Locales de la Province (DCL)
- Le rapport final présente les résultats du diagnostic territorial participatif et les propositions d'intervention qui en découlent.

Concernant la mise en œuvre du PCD, M&D ne soutient que certaines actions programmées dans le PCD. Il s'agit exclusivement de celles qui s'intègrent dans son propre programme de **Co-développement Rural Intégré dans l'Anti-Atlas Maroc** (CORIAM). Cependant M&D, grâce à sa position transnationale, assure la mobilisation des associations de migrants et des collectivités locales de France et d'autres pays d'accueil des migrants de la région, pour contribuer à mettre en œuvre les projets programmés dans le PCD.

4.2 Analyse de l'intégration du volet Migration et Développement dans les PCD

Les résultats obtenus de l'analyse des deux PCD montrent que la question de la migration est abordée uniquement dans la partie diagnostic dans le chapitre « le milieu humain et sa dynamique ». Bien que la Charte communale de 2009 ne fasse pas allusion explicitement à la dimension « migration et développement », on pourrait s'attendre à ce que M&D puisse intégrer ce volet dans les PCD. Malheureusement cela n'a pas été le cas de notre point de vue.

Cela peut s'expliquer en partie par le fait que la Charte communale ne prévoit pas explicitement d'intégrer le volet Migration et Développement dans les PCD contrairement aux volets genre et environnement. Le PCD est en soi une démarche nouvelle pour les collectivités locales, celles-ci se sont davantage préoccupées des aspects de conformité réglementaire du PCD que des opportunités d'innovation en intégrant un volet migration et développement.

❖ PCD de la municipalité de Taliouine

- Le PCD aborde exclusivement la migration interne expliquant le double phénomène « attraction/répulsion » du territoire. Une forte attractivité du centre urbain de Taliouine pour les habitants des communes voisines à l'instar des nombreux fonctionnaires (80% de la population de Taliouine est issue de la migration interne). Le phénomène d'exode massif (80%) des jeunes de la commune vers les grandes

villes du Royaume (Agadir, Casablanca, Rabat etc..) pour suivre des études ou obtenir un emploi hors des secteurs de l'agriculture, du tourisme ou de l'artisanat.

- Malgré les interventions de M&D sur le territoire depuis plusieurs années, l'association n'apparaît pas dans le PCD comme une force du territoire. Modestie ou difficulté pour M&D d'avoir une analyse systémique des acteurs du territoire dont il est un des principaux protagonistes. Cela paraît paradoxal d'autant plus que M&D constitue une des pièces maîtresse de la mise en œuvre du PCD en se chargeant de mobiliser les différents partenaires à l'étranger pour réaliser les programmes à l'instar d'une agence d'exécution communale.
- La composante migration à l'international n'est en aucun cas abordée dans le PCD.
- Aucune des informations collectées n'est désagrégée pour la dimension migration à l'instar de la dimension genre. Cet état de fait résulte du manque d'informations au niveau local sur la réalité de la migration internationale.
- Les choix/options émis par les migrants ne sont pas spécifiés dans le document final afin d'identifier s'il y a des questions spécifiques aux migrants.
- Aucun axe stratégique n'a été développé par la commune dans son PCD pour favoriser l'interaction avec les migrants ou pour renforcer l'institutionnalisation de leurs relations.

❖ **PCD de la Commune rurale de Tinzert**

Nous pouvons faire les mêmes remarques pour le PCD de Tinzert que celui de Taliouine concernant l'appréhension de la question migration et développement dans le PCD. A la différence qu'il existe une information concernant la migration internationale, à savoir 7% de la population vit en Europe, notamment en France, en Italie et en Allemagne.

4.3 Tiznit, une réelle stratégie d'intégration de « migration et développement » dans le PCD

En 2011, la Commune urbaine de Tiznit a confié la réalisation de son PCD à un bureau de consulting REJES. Le PCD de la commune a été validé le 20 janvier 2012 par le conseil municipal, couvrant la période 2011-2016.

❖ **Démarche de la Commune de Tiznit**

Conformément à la Charte communale de 2009, la ville de Tiznit a mis en place une commission consultative « parité et égalité des chances ». Composée de 44 membres dont des migrants retraités résidant sur la commune, la commission a pu participer aux différentes phases du PCD.

Le PCD de Tiznit reflète clairement la stratégie d'intégration des migrants dans le développement de la ville. Ce travail a abouti à la mise en place de propositions et de projets spécifiques aux Tiznitiens vivants à l'étranger, à travers les axes stratégiques suivants du PCD:

➤ **Axe stratégique N°1 : « Renforcement de la compétitivité économique de la Ville »**

Un des objectifs de cet axe est « l'encouragement de la communauté marocaine résidente à l'étranger à investir dans la Ville ».

La Ville compte réaliser à cet effet une «**Maison de l'investisseur**» d'un montant total de 2 Mds en partenariat avec le Centre Régional d'Investissement (CRI) et l'association des investisseurs de la Ville. Cette maison municipale de l'investisseur vise à faciliter l'intégration des investisseurs, notamment des marocains du monde, dans le tissu économique local. Une facilitation sur le plan administratif de la mise en réseau d'opérateurs économiques et d'un appui jusqu'à la concrétisation du projet d'investissement.

➤ **Axe stratégique N°7: « Amélioration de la gouvernance locale »**

Les migrants sont directement concernés par un des objectifs de cet axe, il s'agit de créer des outils permettant d'offrir des services administratifs qui prennent en compte la spécificité des marocains du monde.

A travers cet axe stratégique, la commune souhaite offrir des services administratifs spécifiques aux marocains du monde, notamment les retraités revenus vivre au Maroc, les investisseurs potentiels etc.

La ville compte se doter de services «e-administration» dans le cadre du programme sectoriel «Plan Maroc Numeric 2013».

De plus la Ville souhaitant renforcer sa communication avec ses citoyens, elle s'est dotée d'un site internet en Arabe et en Français permettant d'informer tous les citoyens de Tiznit partout dans le monde sur l'état d'avancement des projets programmés dans le cadre du PCD.

Les autres axes stratégiques de la ville ne font pas mention de manière explicite à la dimension migration et développement. Cela aurait pu être le cas notamment dans l'**axe stratégique N° 6** qui vise *l'appui aux services sociaux, culturels et sportifs*, d'autant plus que de nombreuses associations de migrants sont actives sur le territoire. Par exemple l'association Amoudou pour l'Immigration et le Développement Touristique (AMIDT) de Tiznit qui a pour objet d'une part le développement touristique dans la ville de Tiznit et la région, et d'autre part la promotion du tourisme rural. Cette association organise des séjours lors des vacances estivales pour les jeunes issus de l'émigration marocaine. La municipalité met à disposition de l'association le centre d'hébergement municipal récemment construit.

De nombreuses associations locales entretiennent des relations avec des associations en France, en Espagne, aux Pays-Bas et en Italie notamment celles qui travaillent sur la promotion de la culture Amazigh (Tamaynout, Azta etc..).

De plus, en avril 2009 la Ville de Tiznit a accueilli un projet : «Mémoires vives », il s'agit d'une exposition mobile des anciens travailleurs de Renault Bilancourt-Ile Seguin dans la Région du Souss. Le projet réalisé par ATRIS⁵¹ en partenariat avec le CCME a permis la rencontre des anciens de Renault installés au Maroc. Ce projet a retenu tout particulièrement notre attention parce qu'il aborde la question de la migration et du développement sous un angle nouveau, qui est celui de la mémoire en général et de l'histoire migratoire, en particulier à travers la mémoire ouvrière, qui n'est pas encore reconnue par les différentes autorités nationales ou locales. Suite à cette initiative, certaines villes (dont Aït Meloul) traversées par la Caravane ont souhaité créer un espace dédié à cette mémoire méconnue de l'histoire marocaine.

⁵¹ ATRIS : Association des Anciens Travailleurs Renault de l'Ile Seguin.

La coopération décentralisée n'a pas fait l'objet d'un axe stratégique spécifique pour son renforcement, bien que la Ville de Tiznit soit jumelée avec la Ville de St Denis en Ile de France (département de Seine Saint Denis), depuis 2002. Les projets⁵² ont couvert différentes thématiques, dont le renforcement des capacités en matière d'aménagement urbain et le développement des circuits de tourisme solidaire de la Région de Tiznit.

La Ville de Tiznit en partenariat avec la Province du même nom ont lancé l'Initiative Provinciale à l'Incitation à l'Investissement (IPII). Le projet vise à promouvoir la Province de Tiznit auprès de sa diaspora, qu'elle soit au Maroc ou à l'étranger, pour lui permettre de s'impliquer dans le développement local. La Ville souhaite mobiliser les capitaux, ainsi que l'expérience managériale de sa diaspora, pour encadrer des jeunes entrepreneurs de la région et éventuellement développer un réseau de sous-traitance avec les entreprises locales. La Ville a commencé à dresser un inventaire à l'échelle nationale des principaux industriels originaires de Tiznit. De plus, elle envisage (en collaboration avec le CRI) d'organiser un forum et une caravane à travers les grandes villes du Royaume et à l'étranger pour inciter les Tiznitis à investir dans leur région d'origine dans un cadre favorable à l'investissement matérialisé par la nouvelle zone d'activités. La Ville joue aussi sur la fibre affective pour attirer ses citoyens à créer des activités dans la région ; sans avoir officiellement lancé sa campagne de marketing territorial, certains Tiznitis du monde ont démontré leur intérêt ; cela s'est concrétisé par la réalisation d'unités de production dans le plastique, la fabrication de matelas, la mise en bouteille du gaz propane, hôtelleries etc.

Les élus interviewés nous ont indiqués les difficultés rencontrées, lors de l'élaboration du PCD, pour avoir des données fiables sur les migrants du territoire. En se basant sur ses propres moyens, la commune envisage de faire un recensement plus précis de cette population. Pour avoir une idée même incomplète de la réalité des migrants du territoire, en l'occurrence les retraités, la ville envisage à travers les 5 bureaux d'état civil de recenser les retraités lors de leur passage pour l'obtention d'un certificat de vie, document nécessaire pour continuer à percevoir ses droits à la retraite. Ce « stratagème » permettra d'avoir un ordre de grandeur du nombre des retraités migrants vivant sur le territoire de la commune.

En résumé, l'analyse des différents PCD dans la Région du Souss Massa Draa nous montre que les différentes associations locales et transnationales ont pris en considération la question de la migration pour la mettre au service du développement territorial. La pratique est ancienne, notamment pour l'association M&D, nous observons également que des nouveaux sujets sont au centre de ce lien entre migration et développement, par exemple la question de la patrimonialisation de la mémoire (ouvriers de Renault à Tiznit, ouvriers de Pechiney pour Taliouine etc.).

L'intégration du volet migration et développement dans la stratégie des communes est une réalité, même si cela ne se matérialise pas de manière claire dans les documents de planification (excepté le cas de Tiznit). Force est de constater que l'on peut regretter la non transposition de l'expérience de M&D dans les PCD réalisés.

⁵²Pour connaître l'historique de la coopération entre les deux villes, consulter le site : http://ville-saint-denis.fr/jcms/jcms/sd_17167/maroc

Cependant, il faut tenir en compte qu'il s'agit là de la première génération de PCD développés au Maroc, conformément à la Charte communale de 2009. Aucune institution nationale (DGCL, MCMRE, CCME, Fondation Hassan II, Universités etc..) n'ayant vraiment développé d'outils pour intégrer le paramètre « migration et développement » dans les PCD, cette prise en compte ne peut être que le fruit d'une démarche volontariste et innovante de la part des communes.

La partie suivante concerne l'étude de cas de la Région de l'Oriental. La prise de contact avec les différents acteurs de la région a été facilitée par l'équipe d'ART Gold du PNUD qui mène un programme d'appui à la planification locale dans la région.

III. Etude de cas de la Région de l'Oriental

1. Le Conseil Régional de l'Oriental : l'ambition d'une stratégie basée sur le leadership écologique

1.1 Présentation des principales caractéristiques socioéconomiques de la Région

La Région de l'Oriental, située à l'Est du Maroc est un véritable carrefour de communication et d'échanges entre l'Afrique et l'Europe. C'est une région triplement frontalière :

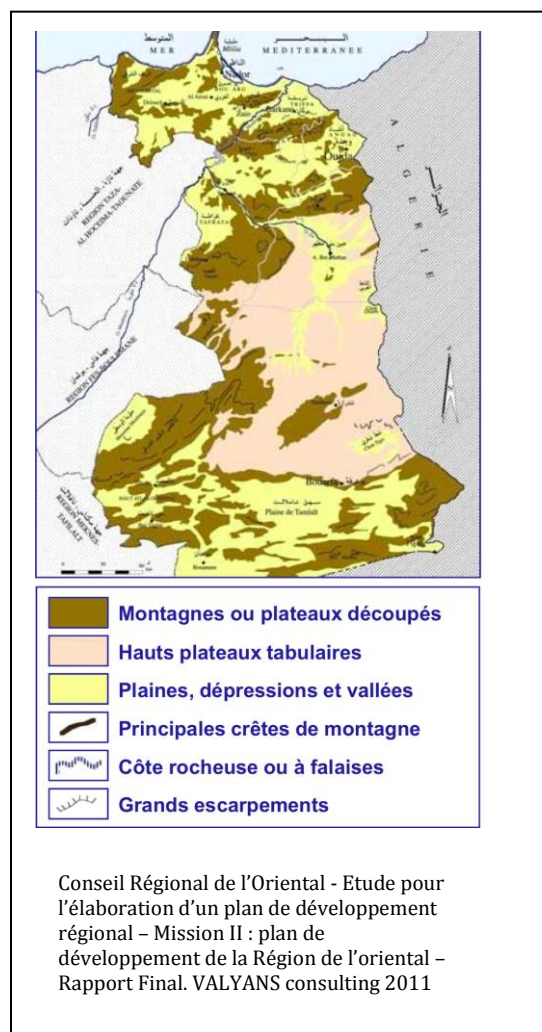
- l'Algérie à l'Est, avec une frontière de 550 km depuis la station balnéaire de Saïdia, au Nord jusqu'à Figuig au Sud ;
- l'Espagne, par le fait de l'enclave de la ville de Melilla jouxtant la ville de Nador ;
- les pays du Sud de l'Europe, avec une façade maritime de 200 km sur la Méditerranée.

Source : Plan de développement de l'Oriental - Valyans Consulting

SUPERFICIE	83 000 KM²
PART DE LA SUPERFICIE NATIONALE	11,5 %
POPULATION	2 MILLIONS
TAUX D'ACCROISSEMENT ANNUEL	0,8%
TAUX D'URBANISATION	-
TAUX D'ACTIVITÉ	45%
PIB	35 MDHS
PART DU PIB NATIONAL	-

Les 2 millions d'habitants de la région, soit 6,5 % de la population nationale, est majoritairement jeune, avec 50% de la population de moins de 25 ans. La population est concentrée dans les provinces du nord (80%). Le taux d'accroissement annuel de la population se situe à 0,8% dans la Région, contre 1,4% en moyenne pour l'ensemble du Royaume. La baisse de la population en milieu rural explique en partie la faiblesse du taux de croissance de la population dans la Région.

La Région connaît un flux migratoire vers l'étranger important, qui en fait la région d'origine d'un marocain du monde sur trois. En 2007, sur les trois millions de marocains vivant à l'étranger, un million était originaire de la Région de l'Oriental. La diaspora régionale est surtout présente dans les régions industrielles du Nord-Ouest européen, notamment : la Belgique, les Pays-Bas, l'Espagne, la France et surtout l'Allemagne.



Principales destinations de l'émigration marocaine

Pays	Taux
Allemagne	45%
Pays-Bas	17%
France	14%
Belgique	11%
Espagne	10

Les principaux secteurs d'activité sont les suivants: tertiaire (34%), agriculture et mines (28 %), BTP (14%), administration (14%), industrie (10%).

1.2 Découpage administratif

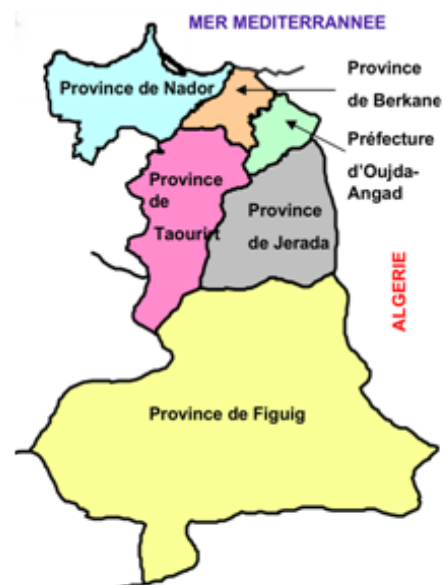
- **Préfecture** : Oujda Angad
- **Provinces** : Nador, Berkane, Taourirt, Jérada, Figuig.
- **Communes urbaines** : 22
- **Communes rurales** : 91

1.3 Eléments d'une stratégie basée sur le leadership écologique

La Région de l'Oriental souhaite faire de son territoire un lieu attractif où il fait bon vivre, investir et visiter. Elle est la première Ecorégion du Maroc membre du R20⁵³ (R pour régions du monde). Ce dernier est un rassemblement des régions du monde les plus avancées dans la mise en place de politiques énergétiques sans émissions de carbone, et la mise en œuvre de projets de codéveloppement avec les collectivités du Sud. En tant que membre fondateur du R20, la Région de l'Oriental pourrait profiter de l'expérience de pays plus avancés en matière de lutte contre le réchauffement climatique.

Elle compte ainsi prétendre au leadership sur les projets d'envergure dans ce domaine au Maroc, voire dans la région MENA, et abriter le siège du réseau pour les pays de la région. A travers cette démarche, la Région de l'Oriental compte explorer de nouveaux leviers pour l'action publique au service de son territoire.

La Région de l'Oriental fait le pari des synergies entre acteurs publics et privés, des circuits d'action rapides et des partenariats innovants. Bien que la diaspora n'ait pas eu de rôle à jouer dans cette initiative, il est aisé de penser que cette démarche pose les premiers jalons



Mr Brahim BAHOU, Document de présentation « Partenariat et coopération internationale de la Municipalité de Figuig ». (Partie Site et situation).

⁵³ Le Maroc est l'un des 5 membres fondateurs du R20, où il est représenté par la région de l'Oriental. Les autres membres fondateurs sont l'Etat de Californie, la Province canadienne du Québec, la Région Ile de France et la Région du Delta (Nigeria).

d'un cadre institutionnel qui permettra de mobiliser la diaspora de la région autour d'objectifs et de projets clairs.

De plus, la région a réalisé avec l'assistance d'un bureau de consulting (Valyans) un Plan Régional de Développement. Finalisé en mai 2011, ce plan est articulé autour de deux axes forts : le citoyen et l'entreprise.

- **Axe citoyen** : vise à améliorer les conditions de vie de tous les citoyens via l'accès aux infrastructures de base, à un système éducatif et à une offre de soins de qualité. Favoriser l'épanouissement du citoyen dans un cadre de vie agréable (culture, sport, etc.) et grâce à une identité régionale renforcée.
- **Axe entreprise** : mettre en place les pré-requis nécessaires à la création et au développement des entreprises, notamment PME/PMI en terme de :
 - infrastructures (routes, zones d'activités économiques, moyens de télécommunication, etc.),
 - ressources humaines,
 - climat général des affaires.

Afin de mettre en œuvre les différents projets qui découlent de sa stratégie, la Région envisage de développer un certain nombre d'outils notamment :

- Une structure d'accompagnement à la mise en œuvre du Plan de développement de la Région ;
- Un fonds régional d'investissement ;
- Une structure de promotion de la Région.

Aucun des axes stratégiques développés par la Région ne fait allusion à l'intégration des marocains du monde dans le développement local, alors que cette communauté représente 1 million de personnes sur les 2 millions de personnes que compte la région.

Il est à noter qu'il existe pour la Région de l'Oriental une agence de développement régional (l'Agence de Développement de l'Oriental - ADO) qui prend en charge les missions que le Conseil Régional souhaite attribuer aux futures structures qu'il souhaite créer. Nous développerons ultérieurement les missions de l'ADO pour mieux comprendre les risques de confusions engendrées par la multiplication d'agences : de promotion du territoire et de mise en œuvre des projets régionaux etc.

1.4 La coopération décentralisée du Conseil Régional⁵⁴

La Région Champagne-Ardenne (France) coopère avec la Région de l'Oriental depuis 1991. Une première convention de coopération quinquennale entre les deux collectivités régionales a été signée en 1999.

⁵⁴ La région ne disposant pas de site internet, pour le moment, le détail des programmes de la coopération décentralisée de la Région Champagne-Ardenne avec l'Oriental est consultable sur : <http://www.cr-champagne-ardenne.fr/?SID=471>

Les actions prioritaires menées par la Région Champagne-Ardenne concernent les domaines de:

- l'agriculture,
- la promotion des activités féminines,
- l'aménagement du territoire et tourisme,
- l'enseignement supérieur, recherche et transfert de technologie,
- le développement économique,
- le développement social, culturel et sportif,
- la coopération institutionnelle,
- l'insertion des jeunes.

La coopération décentralisée au niveau de la région n'intègre pas la dimension migration et développement.

2. L'Agence de l'Oriental (ADO), principal animateur du développement régional

Créée par décision royale en mai 2006, L'Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social de la Préfecture et des Provinces de la Région Orientale du Royaume est communément appelée l'Agence de l'Oriental (ADO). Placé sous la tutelle du Premier Ministre, l'ADO, dont le siège est basé à Rabat, est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Cette structure a pour principale mission le développement économique et social de la région.

L'Agence de l'Oriental est jumelée avec l'Agence Andalouse de Coopération internationale pour le Développement (AACID) dans le cadre d'un programme de jumelage institutionnel, géré par le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération et financé par l'Union Européenne.

L'enjeu dans le cadre de la future régionalisation est de savoir quel sera le rôle de cette agence de développement régional. En effet, avec son propre plan de développement, sa stratégie, son autonomie financière et son lien direct avec la primature, il est difficile d'imaginer que l'ADO se limite à être une agence d'exécution pour le compte du Conseil régional. Cette ambiguïté risque de générer une confusion qui peut être préjudiciable au développement régional. L'implication de la diaspora dans le développement régional nécessite une clarification des attributions de chaque acteur local afin d'identifier l'interlocuteur privilégié en fonction des prérogatives de chacun.

3. Compétences universitaires régionales en matière de migration et développement

La région de l'Oriental dispose de compétences universitaires en matière de migration notamment grâce à l'Université Mohammed I^{er} d'Oujda qui abrite un Centre d'Etudes sur les Mouvements Migratoires Maghrébins (C.E.M.M.M. / CE3M). Sous la responsabilité de Mohamed LEGSSYER, le CE3M a été fondé en 1990, à la suite de la première rencontre internationale sur les mouvements migratoires Maghrébins. Le CEMMM est un centre

pluridisciplinaire de recherche sur le phénomène migratoire maghrébin en Europe. Il regroupe des chercheurs de spécialités différentes et complémentaires dans l'étude des faits migratoires: sociologues, économistes, géographes, politologues et juristes.

La Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et sociales de l'Université Mohamed I^{er} d'Oujda en partenariat avec l'association AncrAges⁵⁵ (Marseille) a organisé un séminaire le 25 avril 2012 intitulé « *Les migrants passeurs de mémoire* ». Cette initiative a été soutenue par le Ministère chargé de la communauté marocaine à l'étranger.

L'objectif principal du séminaire était de croiser différentes approches disciplinaires pour comprendre les phénomènes de patrimonialisation des immigrations. Le séminaire avait pour vocation de constituer une première étape en faveur de la création d'un lieu de mémoire au Maroc, dédié aux parcours migratoires des résidents Marocains à l'étranger.

Trois tables rondes ont permis aux intervenants de débattre et de s'interroger sur :

- Quels sont les enjeux contemporains des usages des mémoires des migrations ?
- Quel est le rôle de la diaspora et quelles sont les représentations des émigrés Marocains à l'étranger ?
- Quelle vie associative, quels sont les fondements de l'identité des émigrés Marocains de France ?

Il est à souligner que l'université Mohammed 1^{er} d'Oujda compte 450 étudiants africains subsahariens de 30 nationalités différentes regroupés dans une association (CETASSO). Cette dernière organise des activités festives de promotion de la culture africaine, ainsi que des tables rondes pour débattre des enjeux de développement, de la place et du rôle des migrants africains au Maroc et dans l'Oriental en particulier. Il n'y a pas encore d'institutionnalisation des rapports entre l'Université et le collectif des étudiants africains. Cependant la réflexion est amorcée avec l'appui de l'Agence de l'Oriental dans sa stratégie de valorisation de l'apport de cette communauté dans la région.

4. Programmes d'appui aux Plans Communaux de Développement (PCD) dans la Région de l'Oriental

La Région de l'Oriental bénéficie de deux programmes d'appui à la planification : le premier est mené par l'Unicef et concerne les villes de moins de 35 000 habitants et les zones rurales (le cas de Figuig), le second par le Programme Art Gold du PNUD et concerne les villes de plus de 35 000 habitants (le cas de Berkane).

4.1 Programme de Développement Communal piloté par l'Unicef

Le Plan de développement communal en faveur de l'enfant (PDCE) a été développé au titre du *Soutien aux enfants du milieu rural* (SEMR), dans le cadre du programme de coopération entre le gouvernement du Maroc et l'UNICEF 2002-2006.

Suite à cela, le programme de *Lutte contre la vulnérabilité des enfants en milieu rural* (programme pays Maroc- UNICEF 2007-2011) a permis de développer le projet « Gouvernance locale et planification stratégique » qui vise à répliquer ce modèle de planification stratégique dans les communes rurales pauvres ciblées par l'Initiative Nationale

⁵⁵ Voir le site de l'association : <http://ancrages.org>

de Développement Humain (INDH). Dans la région de l'Oriental, ce programme a couvert l'ensemble des communes rurales et urbaines de moins de 35.000 habitants, dont Figuig.

4.2 Programme Art Gold du PNUD

Lancé en 2007, dans deux régions pilotes du Maroc, Tanger Tétouan et l'Oriental, le Programme ART GOLD Maroc fait partie de l'Initiative ART – Appui aux Réseaux Territoriaux et Thématiques de Développement Humain du PNUD. Le programme vise la mise en œuvre d'un processus de planification stratégique et de programmation locale (participation, diagnostic, formulation, exécution, suivi et évaluation). La concrétisation de ce processus passe par le renforcement des capacités, la promotion de la concertation et de la coordination au niveau de la planification, ainsi que par la gestion des actions de développement local, tout en favorisant l'établissement de partenariats durables entre les collectivités locales Marocaines et étrangères. Nous observons que l'un des principaux axes du programme vise à favoriser la coopération décentralisée.

5. Un Plan Communal en Faveur de l'Enfance (PDCE) pour Figuig avec l'appui de l'Unicef

5.1 Présentation du contexte de la ville de Figuig

Située à l'extrême est du Maroc, Figuig ou Fidjidj est l'une des plus anciennes villes du royaume. Une importante oasis qui fut, jusqu'au début du XX^e siècle, un point de passage obligé des caravanes sahariennes qui reliaient l'Afrique noire et les villes d'Afrique du Nord. Jadis fleurissante par son passé culturel, spirituel, et commercial, la ville située sur la frontière algéro-marocaine semble aujourd'hui réduite à une enclave, du fait de son isolement, par rapport à son environnement naturel et historique, suite à l'instauration des frontières algéro-marocaines⁵⁶. La ville est cernée de trois côtés (Est, Nord, Sud) par l'Algérie dont les frontières sont fermées depuis 1994. Figuig se trouve à quelques 368 Km de Oujda (capital de l'Oriental) et à 7 Km de la ville algérienne de Béni Ounif. Les transferts de fonds des Figuiguis (habitants de Figuig) émigrés constituent aujourd'hui la

Cette situation, a accéléré l'immigration de sa population, vers l'Algérie et vers l'intérieur du Maroc dans un premier temps, et puis vers l'Europe, et notamment vers la France depuis les années 1940/1950.

Au début du XX^{ème} siècle, la population de Figuig était estimée entre 10 000 à 12 000 habitants, aujourd'hui la ville compte 12 600 habitants et 10 000 de ses ressortissants vivent en Ile de France, essentiellement en Seine-Saint-Denis. Ce phénomène démographique surprenant illustre la forte dynamique et tradition migratoire de ce territoire.



Source: Document de communication, « Agirici et là-bas : les migrants dans la coopération internationale. Les migrants, ambassadeurs ? » - La Fédération des associations de Figuig Maroc en France (FAF-MF). Département de Seine Saint Denis – Réseau Immigration Démocratie Développement (IDD). Document Non daté transmis en 2011.

principale source de revenus de l'oasis. La ville se compose de 7 Ksours⁵⁷ : Zenaga, Oudaghir, Lmaiz, Ouled Slimane, Laabidat, Hammam Fougani Hammam Tahtani. Cette organisation correspond à des regroupements de population, majoritairement berbères, qui étaient totalement autonomes avec chacun ses propres lois et coutumes dans son Ksar. L'organisation sociétale par Ksar a été reproduite par les migrants en France qui se sont

⁵⁶ Le 18 mars 1845, la signature du traité de Lala Maghnia de délimitation des frontières entre la France (Algérie française) et le Maroc. Figuig est entourée des trois côtés (Est, Nord et Sud) par la frontière algérienne.

⁵⁷ Ksar (pluriel Ksours): village fortifié d'Afrique du Nord, combinant des greniers et des habitations.

regroupés en associations autour de l'identité forte du Ksar (village fortifié) afin de mener des actions de solidarité. Cette approche infra-communale ou « logique de Ksar » n'a pas permis de produire une synergie capable de créer un réel développement local à l'échelle de la commune. La prise de conscience de l'impact modeste des énergies « fragmentées » a poussé ces associations à s'organiser en fédération pour mutualiser leurs efforts.

5.2 Fédération des Associations de Figuig Maroc en France (FAF-MF)

Les ressortissants de Figuig vivant à l'étranger (à l'étranger ou dans les grandes villes du royaume) se sont toujours mobilisés pour des actions de solidarité en faveur de leur oasis. Depuis les années 50, il existe des associations informelles visant à soutenir de manière ponctuelle des initiatives à caractère « humanitaire ». Un long processus s'est enclenché pour passer progressivement de la solidarité entre des individus et leurs familles vers la création d'associations qui vont permettre de développer une solidarité entre ksar puis entre les ksour (l'ensemble de la commune).

La création en 1981 d'associations formelles en France permet d'avoir des ambitions plus larges pour le développement de la ville. Les associations agissent dans différents domaines : santé, éducation, religion, et récemment les activités génératrices de revenus, tourisme, commerce équitable.

Pendant les années 2000, se fédérer devient impératif, afin de pouvoir établir un partenariat de coopération décentralisée entre la ville de Figuig et le département français de Seine-Saint-Denis. A l'origine de l'initiative de la coopération, on retrouve un migrant de la ville de Stains. Dès lors, la **Fédération des Associations de Figuig Maroc en France (FAF-MF)** devient un interlocuteur et un acteur privilégié de cette coopération internationale. La FAF-MF travaille aussi avec d'autres associations de ressortissants de Figuig, notamment à l'échelle des grandes villes du Royaume. La fédération travaille en partenariat avec le FORIM⁵⁸, elle est membre du réseau Immigration, Développement, Démocratie (IDD)⁵⁹ et collabore avec la Fédération Léo Lagrange⁶⁰.

Les membres de la Fédération se mobilisent suivant une logique diasporique et revendiquent leur identité multiple de Figuiguis et de Franciliens. Le développement holistique auquel ils participent se décline en plus-value financière, partenariale, en compétences et en plaidoyers via la promotion culturelle et environnementale du territoire. L'une des principales motivations de cet engagement est de faire de leur espace d'origine « un lieu de vie, non un musée ».

5.3 Une municipalité résolument tournée vers l'international pour s'extraire de son isolement

Petite ville dans un environnement semi-désertique, Figuig dispose d'une réelle stratégie

⁵⁸ FORIM : Plateforme française qui réunit des réseaux, des fédérations et des regroupements d'Organisations de Solidarité Internationale issues de l'Immigration (OSIM).

⁵⁹ IDD : réseau Immigration Développement Démocratie (IDD), réseau d'associations issues de l'immigration marocaine en France.

⁶⁰ Fédération Léo Lagrange : Réseau d'associations d'éducation populaire.

pour mobiliser la coopération internationale, avec un bureau dédiée à la coopération internationale.

Municipalité depuis 1992, la commune a identifié un certain nombre de contraintes qui entravent son développement notamment :

- faibles ressources propres ;
- Faible planification ;
- Faible coordination entre les acteurs locaux ;
- Faible compétences techniques ;
- Formation et informations insuffisantes;
- Déficit au niveau des services de bases.

A partir de ces constats, la municipalité a recherché des moyens pour palier ces carences. Forte de sa communauté à l'étranger, c'est tout naturellement que la ville va se tourner vers la coopération décentralisée. C'est ainsi que dès les années 2000 la Ville de Figuig va développer des partenariats avec le Conseil Général de la Seine-Saint-Denis⁶¹, puis un partenariat avec la ville de Stains (France) en 2002. De plus, la Ville a réussi à mobiliser la coopération internationale, notamment la coopération espagnole avec l'ONG Fondation Mon-3 ainsi que la coopération Italienne avec l'ONG Africa 70. Pour rendre effectives ces différentes coopérations la ville à crée un service spécifique « Service de coopération décentralisée ».

La commune, consciente du potentiel de son patrimoine culturel et du lien entre développement et culture, s'est engagée dans une démarche de reconnaissance par l'Unesco de l'oasis comme patrimoine mondial de l'humanité. Une rencontre dans ce sens a eu lieu en mars 2011 au siège de l'Unesco à Paris. Cette initiative constitue le prélude d'un processus visant l'inscription de Figuig en tant que patrimoine culturel matériel et immatériel de l'humanité. Cette démarche, appuyée par la diaspora de Figuig, a nécessité de nombreuses missions d'expertise et de recherche réalisées par des institutions scientifiques et des organisations qui travaillent sur ce sujet depuis plusieurs années, telles que l'université de Paris 7, l'école d'architecture de Paris-Val de Seine, ainsi que l'ONG Africa'70, afin de démontrer l'éligibilité de Figuig à ce statut. D'ailleurs, ce travail a permis de reconnaître Figuig comme un ensemble cohérent, matériel et culturel, où il existe une complémentarité entre l'architecture et l'organisation spatiale des ksour, la palmeraie, son système d'irrigation et toutes les pratiques sociales et culturelles.

5.4 Analyse de l'intégration de la dimension Migration et Développement dans le PCD de Figuig

L'équipe de techniciens de la municipalité en charge du PCD a eu l'amabilité de nous présenter la synthèse du PCD réalisé avec l'appui de l'Unicef.

L'analyse du PCD indique que la municipalité a souhaité aborder le sujet de la migration à travers l'axe stratégique « Développement Social ». Ce dernier comprend d'autres

⁶¹ Un protocole a été formalisé par le Conseil général pour une coopération tripartite : Conseil général de Seine-Saint-Denis/commune de Figuig/Fédération des associations des originaires de Figuig.

composantes dont : l'éducation, la santé, l'assainissement (liquide et solide), l'éclairage public, la voirie et le chômage.

La migration est présentée comme problématique à cause de son taux élevé. Jugée problématique car le phénomène d'exode vers les grandes villes du Royaume et l'émigration des jeunes à l'étranger sont des tendances lourdes. Nous n'avons malheureusement pas obtenu de chiffres sur l'ampleur du phénomène.

Les principales causes développées dans le PCD pour expliquer ce phénomène sont :

- L'absence d'opportunité d'emploi au niveau local ;
- La poursuite d'études qui implique, parfois, la migration plus ou moins temporaire de toute la famille vers les grands pôles urbains du pays (Oujda, Casablanca, Rabat etc.) ;
- Le manque de spécialistes en médecine, notamment pour les personnes qui nécessitent un suivi régulier (personnes souffrants de problèmes cardiaques, diabétiques etc.) ;
- Le manque de lieux de loisirs et d'espaces culturels ;
- L'enclavement de l'oasis ;
- Le manque d'opportunité d'investissement ;
- Le manque d'infrastructures de bases.

La ville souhaite améliorer les conditions de vie des habitants et favoriser la création d'emplois afin de maintenir les populations dans l'Oasis avec pour objectif d'enrayer le phénomène migratoire. L'objectif est de diminuer de moitié la migration à l'horizon 2015.

Dans le PCD, la perception de la migration est négative, un mal à combattre, alors que la richesse du territoire, depuis l'époque des caravanes sahariennes, est liée au phénomène migratoire et à l'apport de la diaspora à travers des projets ponctuels ou la coopération décentralisée.

Nous soulignons qu'au regard du processus d'élaboration du PCD, le Comité communal chargé de la planification ne concerne que les associations locales. Ce choix exclut de fait les associations de migrants basées à l'étranger et qui interviennent sur le territoire, comme la Fédération des associations de Figui.

La municipalité n'a pas réussi à transposer dans un document de planification stratégique tel que le PCD sa pratique au quotidien, capable de faire le lien entre migration et développement.

6. Berkane, un Plan Communal en faveur d'une programmation du développement local en lien avec la coopération internationale

6.1 Présentation succincte de la commune urbaine de Berkane

La ville de Berkane est située à l'extrême nord-est du Maroc, au pied des monts Béni Znassen et à 20 km des côtes méditerranéennes (Saïdia et Cap de l'eau). Elle a été créée

après l'avènement du protectorat pour servir de centre administratif et d'échange, d'arrière-pays à vocation agricole et pour contrôler le transit transfrontalier vers l'Algérie et vers l'ancienne zone de protectorat espagnol (le Rif). Ville moyenne de 120 000 habitants, elle rayonne en partie grâce à sa production de clémentines dont le label « Berkane » est mondialement reconnu. La province du même nom est pourvue d'atouts touristiques considérables, comme le complexe de Saïdia. La Ville de Berkane est jumelée aux villes de Zeist (Pays-Bas), Bondy (France), Perpignan (France) et Saint Gilles (Belgique).

6.2 Analyse de l'intégration de la dimension Migration et Développement dans le PCD de Berkane

Notre entretien avec le Président de la commune de Berkane et les techniciens chargés de l'élaboration du PCD ainsi que l'analyse du Plan Communal de Développement nous confirme que la dimension « Migration et Développement » n'a pas été prise en compte. Nos échanges avec les personnes clés de la commune nous ont permis de comprendre que la municipalité était consciente du potentiel représenté par la diaspora, notamment celle des Pays-Bas, mais que le manque de données sur cette catégorie de la population ne permettait pas d'en mesurer l'ampleur. Cette méconnaissance est manifeste, car l'analyse du PCD nous montre que la seule information concernant les migrants reste assez floue, avec un commentaire dans la partie analyse démographique : « *L'immigration est un phénomène qui influe sur le tissu démographique puisque Berkane est à la fois une zone d'émigration vers l'étranger, et d'accueil d'une forte migration interne de main d'œuvre* ».

Le PCD, dans sa partie synthèse des forces et faiblesses du territoire (Analyse SWOT) présente les « Transferts de fonds importants des MRE » comme une opportunité. Par contre, la municipalité ne dispose pas d'informations sur les montants, l'origine géographique ni dans quels type de projets les migrants souhaitent investir ces fonds (immobilier, entreprise etc.)

La ville a par contre identifié comme une menace l'immigration saisonnière qui existe dans la région (ouvriers agricoles, BTP etc.) car la ville ne dispose pas d'infrastructures nécessaires pour accueillir ces flux temporaires de populations.

La Municipalité a développé 3 axes stratégiques qui sont :

Axe stratégique 1

Amélioration de la gouvernance interne et renforcement du rayonnement de la commune à travers un marketing territorial mettant en valeur ses potentiels.

Axe stratégique 2

Amélioration de la qualité de vie dans une optique de développement durable à travers la régénération urbaine et la promotion de la vie socioculturelle.

Axe stratégique 3

Dynamisation du secteur économique par l'encouragement de l'investissement en matière de services liés à l'agriculture et au tourisme.

Aucun des précédents axes stratégiques n'intègre la dimension « migration et développement ». Suite à nos échanges, la municipalité souhaite créer un réseau entre villes

concernées par cette problématique afin d'établir un partage d'expériences. De plus, la municipalité nous a indiqué que de nombreuses associations de migrants, notamment néerlandaises, développaient des activités dans la ville, mais ne se sollicitaient pas nécessairement la commune.

Conclusion

La spécificité des pratiques dans chacune des régions par rapport à notre problématique d'intégration de la composante Migration et Développement dans les stratégies locales nous a permis de définir deux approches :

- La première à forte dimension associative : Région du Souss Massa Draa.
- La seconde à forte dimension institutionnelle : Région de l'Oriental.

En effet, dans le cas de la Région SMD, les associations de migrants (l'ONG M&D) sont bien structurées et bénéficient d'une longue expérience et d'un certain leadership en matière de développement local. Alors que dans la Région de l'Oriental, nous avons observé un meilleur encadrement institutionnel en matière de développement local. Pour la Région de l'Oriental, cet état de fait s'explique, en partie, par l'existence du programme ART GOLD du PNUD Maroc - Appui aux Réseaux Territoriaux et Thématiques de Développement Humain – Gouvernance et Développement Local.

La lecture et l'analyse des différents plans communaux de développement ; qu'ils aient été réalisés par des associations de migrants comme dans la Région du Souss (Association M&D) ou assistés par des organisations internationales (PNUD /Unicef) dans la Région de l'Oriental ; montre que l'intégration de la composante « migration et développement » dans la planification locale n'est pas évidente même pour des territoires qui la vivent et la pratiquent depuis plusieurs années.

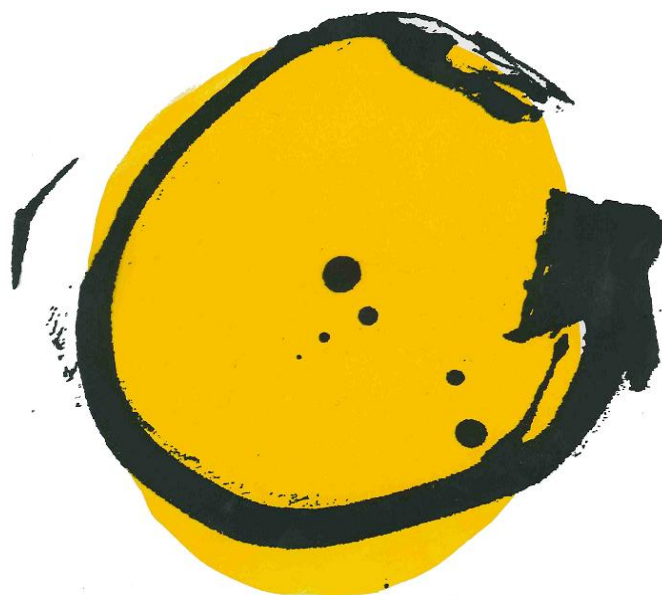
Cette difficile transposition est liée en partie au fait que la pratique de la planification communale est assez récente, aussi bien pour les municipalités (élus et techniciens) que pour la société civile. La nouveauté de l'expérience, associée au manque d'outils pratiques permettant aux collectivités locales de prendre en compte le volet migration et développement dans la planification, peut expliquer le décalage ou paradoxe entre la pratique et son « institutionnalisation ».

Seule l'expérience de Tiznit a permis d'intégrer, en partie, la dimension migration et développement de manière positive dans son PCD. Ce travail a été possible car la municipalité a fait le choix d'intégrer de manière explicite cette dimension dès l'élaboration du *Cahier des Prescriptions Spéciales (CPS)*, document qui servira de base à la passation du « marché » entre l'entrepreneur et le maître de l'ouvrage.

L'enjeu pour une intégration progressive de la dimension « migration et développement » dans les futurs PCD est la mise à disposition des différents « stakeholders » d'outils concrets permettant d'une part d'institutionnaliser des pratiques existantes et d'autre part d'élaborer une réelle stratégie territoriale de mobilisation de la diaspora.

Partie III :

**Elaboration d'une stratégie visant à
favoriser le volet Migration et
Développement comme levier de
développement local.
Recommandations et outils**



I. Stratégies et recommandations

Dans cette partie, nous allons proposer une série de recommandations pour les différents échelons d'intervention (nationaux, régionaux et communaux) et proposer des outils d'intégration du volet Migration et Développement dans la planification locale.

A la lumière des problématiques environnementales ou de genre, la prise en compte de la question de « migration et développement » doit se faire par étapes.

Une prise en compte progressive de la dimension « Migration et Développement » devrait permettre d'éviter qu'elle soit vécue comme une contrainte. L'analyse « Migration et développement » a pour objectif de s'assurer que les projets et programmes de développement tiennent compte du rôle, des besoins et de la participation des migrants.

Afin de susciter une large adhésion de l'intégration du volet Migration et Développement par les collectivités locales dans la planification stratégique, il est impératif que celles-ci y trouvent un avantage comparatif avéré. Aussi, l'accent doit être mis sur les stratégies « gagnant – gagnant » qui faciliteront la mise en œuvre des plans de développement par :

- L'opportunité de développer en faveur du développement local l'interconnexion des réseaux existants localement et ceux développés par les migrants dans les pays d'accueil;
- La mobilisation de la capacité d'investissement des migrants afin d'augmenter le potentiel économique du territoire ;
- La mobilisation des capacités et compétences des migrants susceptibles d'être acteurs du développement local ;
- Le partage des expériences acquises en matière de droits.

1. Recommandations au niveau national

1.1 Outils de coordination au niveau national

Comme déjà explicité auparavant, le processus d'intégration de la migration et du développement demande nécessairement un travail de coordination qui puisse lier entre elles les actions et les stratégies mises en œuvre dans des secteurs, des territoires et des niveaux différents. Les institutions nationales jouent ici un rôle fondamental : il s'agit de permettre aux différentes institutions travaillant sur la thématique migration et développement sur le territoire national de créer des synergies ou du moins de capitaliser sur les expériences réalisées dans le domaine.

Pour ce faire, nous proposons la création d'un *groupe de travail thématique* se réunissant tous les trimestres avec une présidence annuelle tournante. Celle-ci aura à sa charge l'organisation de quatre rencontres annuelles et l'édition d'un bulletin trimestriel d'information sur les différentes activités en cours et futures des institutions au niveau central.

Ces réunions trimestrielles permettront de partager de l'information sur les expériences de chacun et par la même occasion d'identifier les entraves rencontrées par les différents partenaires afin d'y remédier en faisant des recommandations en matières de politiques publiques (cadre législatif, stratégies nationales, etc.) à l'instar d'un conseil consultatif.

Le Groupe thématique organisera aussi un « Forum annuel », ouvert à toutes les parties prenantes (universités, société civile, collectivités locales etc.) concernées par le sujet. Le « Forum annuel sur la Migration et le Développement » sera une occasion d'élargir le cercle de réflexion du groupe thématique du niveau central au niveau local. Il sera un rendez vous annuel des différents opérateurs du secteur de la migration et développement : université, secteur privé (banque, transfert de fonds, bureaux d'étude), société civile, collectivités territoriales, bailleurs de fonds, agences internationales etc.

L'un des principaux objectifs du forum sera de partager les expériences et la réflexion du groupe de travail thématique afin de l'enrichir ou de conforter ses recommandations.

Les actions à mener par le groupe de travail :

- organisation de 4 rencontres annuelles,
- édition d'un bulletin trimestriel d'information sur les différentes activités en cours et futures,
- organisation d'un Forum annuel Migration & Développement.

Ces différentes interventions permettront d'une part, de meilleurs échanges entre les acteurs au niveau national et d'autre part une meilleure communication avec les collectivités locales et la société civile (associations de migrants, ONG internationales etc.). Notamment lors du Forum annuel qui peut s'avérer être une réelle plateforme pour le Networking des acteurs concernés par la thématique.

La mise en place de ce groupe de travail thématique est une première étape pour favoriser une meilleure appréhension du volet migration et développement par les collectivités locales.

1.2 Renforcement des capacités des collectivités locales

La prise en compte du volet Migration & Développement nécessite, comme les problématiques environnementales ou de genre, une stratégie de vulgarisation du concept et des enjeux auprès des différents acteurs.

Cette stratégie peut intégrer :

- des campagnes nationales de sensibilisation auprès des collectivités locales,
- des modules de formation à l'attention des élus et techniciens, des fonctionnaires et des acteurs de la société civile.

Le Renforcement des capacités des collectivités locales peut s'articuler autour des interactions suivantes :

- avec les structures de l'Etat : rapports collectivités locales/services de tutelle, coopération technique et financière entre collectivités locales et organismes sectoriels

- avec la société civile : association à la conception et la prise de décision, association à la gestion.
- avec la coopération internationale/décentralisée, bailleurs de fonds le secteur privé: régulation, négociation, promotion des investissements.

Principe fondamentale de telles actions est de renforcer la capacité de gouvernance des autorités locales et de leur permettre de développer des relations de partenariats plus efficaces, soient-elles avec des autorités nationales, des organisations de la société civile ou des organismes de la coopération internationale. L'amélioration des compétences des collectivités locales dans ces trois niveaux d'interactions fera de celles-ci des interlocuteurs crédibles capables d'être réellement proactif en matière de migration et développement. Une bonne connaissance de ces différents partenaires, permettra aux collectivités locales d'exploiter au mieux les différentes opportunités offertes par ces futures collaborations.

2. Recommandations au niveau régional

Nous avons abordé les mutations qui concernent les régions à travers le projet de « Régionalisation avancée ». Compte tenue de la non adoption de la loi sur la régionalisation et du « statu quo » actuel, il nous a semblé opportun de proposer des recommandations réalisables exclusivement à court terme. Nous avons dans ce sens développé des outils d'intégration du volet Migration & Développement au niveau communal (PCD), présentés plus avant dans ce rapport. Les outils développés pour le niveau communal peuvent être aisément adaptés au niveau régional.

2.1 Prospectives et outils d'aide à la décision

Lors de notre étude, nous avons constaté l'inexistence de données précises sur la migration à l'échelle régionale (statistiques, bassin de départ, lieux d'arrivée, profils socioéconomiques des migrants etc.).

Nous recommandons la réalisation à l'échelle régionale d'études prospectives, d'outils d'aide à la décision, et d'une base de données.

- **Etudes prospectives** des principaux facteurs qui façonneront le paysage migratoire au cours des 20 à 25 prochaines années. Il s'agit d'établir des scénarii pour mieux cerner les questions clés auxquelles devront s'attaquer les collectivités locales (régions, provinces, communes), le secteur privé et la coopération internationale afin de mieux tirer profit de la migration en la mettant au service du développement économique et social.
- **Outils d'aide à la décision** du type « **Atlas de la migration** ». Ce dernier pourrait prendre la forme d'un système d'information géographique (SIG) afin d'intégrer l'ensemble des migrations (internationales et internes). Le SIG permet de superposer différents niveaux d'informations sur la migration dans des éléments cartographiques. L'avantage de la prise en compte des flux migratoires interne se

justifie par une meilleure gestion des flux et ainsi une anticipation en matière d'aménagement du territoire.

- **Base de données** (régionale) des compétences des migrants et un répertoire des associations de migrants.

Ces études et outils pourront être réalisés en collaboration avec des Observatoires Régionaux de la migration comme il en existe dans les deux régions d'études (ORMES / CEMMM).

2.2 Outil d'information et communication

Un dispositif au service des acteurs régionaux du développement qui conseille et accompagne les organisations de la région, engagées dans des actions de coopération et de solidarité internationales afin d'intégrer le volet migration et développement.

L'objectif du dispositif : l'amélioration - quantitative et qualitative - de la coopération internationale en région et le renforcement des compétences de l'ensemble des acteurs quel que soit leur statut (collectivités locales, société civile, centre de recherche, universités etc.). Les missions peuvent s'articuler principalement autour des fonctions d'information, d'appui, de conseil et de formation, un espace de dialogue entre acteurs régionaux et un outil privilégié de la concertation et de la mise en cohérence des actions.

Cet outil d'information et de communication pourrait être mis en œuvre par les Régions elles-mêmes ou les futures agences régionales d'exécution des projets (AREP) prévues dans la réforme sur la régionalisation avancée. Il est aussi envisageable de déléguer cette mission à une association ou une instance universitaire (ex : centre de recherche).

3. Recommandations au niveau communal

Il est recommandé pour les territoires concernés et désireux d'aborder les questions de migrations (qu'elles soient : Internes, Sud/Sud, Nord/Sud et Sud/Nord), d'envisager l'internalisation, dans les PCD, des enjeux de la mobilité humaine dans une approche supplémentaire intitulée « **Migration et Développement** ».

Dans la pratique, il existe depuis de nombreuses années des expériences assez remarquables qui intègrent cette approche à l'initiative des acteurs associatifs, comme dans la Région du Souss Massa Draa, notamment avec l'association « Migration et Développement » ou dans l'Oriental, avec une coopération tripartite Conseil général de Seine-Saint-Denis/Commune de Figui/Fédération des associations des ressortissants de Figui en France. Malgré la forte implication des associations de migrants dans ces territoires, aucune des communes n'a réellement intégré cette dimension « Migration & Développement » dans sa stratégie communale, notamment via les PCD. Paradoxalement les documents de planification décrivent parfois la migration comme un phénomène très négatif qu'il faut impérativement enrayer. Cela montre combien le concept de « migration et développement » reste

ambivalent auprès des collectivités locales. De plus, les acteurs associatifs ne prennent pas le temps de suffisamment théoriser leurs principes d'actions et donc de les valoriser comme des principes directeurs fondamentaux.

3.1 Création d'un réseau de villes stratégiques « Migration et Développement »

Les territoires détiennent un savoir et un savoir faire transférable, notamment en matière de migration et développement (ex : Figuig, Tiznit, Taliouine...). Celui-ci peut être capitalisé par la commune puis partagé avec d'autres pairs.

Il serait pertinent de développer des réseaux de communes sur l'axe stratégique Migration et Développement afin de mutualiser les compétences, les bonnes pratiques et les ressources.

La création de ce type de réseaux peut s'appuyer sur le cadre juridique *du Dahir Chérifien n° 1.58.376 en date du 15 Novembre 1958 relatif aux libertés publiques*⁶².

Il existe des expériences d'associations de collectivités au Maroc, notamment :

- « Réseau des villes stratégiques » (Région Tanger Tétouan- Commune urbaine de Tétouan) ;
- « Réseau des médinas fortifiées de la région » (Région Tanger Tétouan – Commune urbaine de Chefchaouen) ;
- « Association nationale des collectivités locales »⁶³.

Ce réseau pourrait aussi agir à deux autres niveaux :

- D'abord, il pourrait être impliqué dans le groupe de travail sur la coordination des actions et des politiques en matière de migration et développement au niveau national⁶⁴. L'implication d'un tel réseau de villes permettrait au groupe de travail de profiter directement de l'expérience et des connaissances acquises par les municipalités qui se sont activement engagées sur la voie de l'intégration des migrations dans les stratégies de développement local.
- De plus, le réseau pourrait aussi agir comme intermédiaire entre le niveau communal au Maroc et les villes à l'international travaillant dans le domaine de la migration et du développement. Ceci leur permettrait de profiter des bonnes pratiques expérimentées au niveau mondial et de créer des liens opérationnels avec les autorités locales qui sont les principales réceptrices des migrants originaires de leur territoire. A cette fin, il est à noter l'utilité pour les autorités locales marocaines

⁶² L'article premier de ce Dahir relatif aux libertés publiques stipule que « l'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun d'une façon permanente leurs connaissances ou leur activité dans un but autre de partager des bénéfices. Elle est régie, quant à sa validité, par les principes généraux du droit applicable aux contrats et obligations ». De plus, la dernière constitution de 2011, dans la partie « Titre IX. Des régions et des collectivités territoriales », qui va de l'article 135 à l'article 146, précise, entre autres dans l'article 135, que les collectivités territoriales (Régions, Préfectures/Province et Communes) « constituent des personnes morales de droit public et gèrent démocratiquement leurs affaires ». En tant que personne moral, il est possible pour les collectivités territoriales de s'associer.

⁶³ <http://www.anclm.ma/>

⁶⁴ Voir p. 82

d'utiliser le réseau M4D Net de l'ICMD qui lie entre eux les praticiens de la migration et du développement et notamment les autorités locales.

3.2 Activités d'information et de communication via les Technologies d'Information et de Communication (TIC)

Depuis 2003, le Maroc célèbre chaque année la journée nationale des Marocains résidant à l'étranger (10 août). Certaines communes (ex : Tiznit, Taliouine) que nous avons rencontrées ont profité de cet événement pour impliquer les migrants dans l'élaboration du diagnostic de leur PCD. Cette journée constitue l'un des rares temps fort où la commune rencontre l'ensemble de la communauté des marocains du monde.

La commune pourrait développer un portail web qui facilitera et rendra plus régulier le lien avec sa communauté à l'étranger, notamment en l'informant sur la vie de la commune (mise en ligne du PCD, projets en cours, opportunités d'investissement, etc..). Ce vecteur de communication est aussi une opportunité pour les migrants de créer des communautés virtuelles et renforcer les liens avec la commune.

3.3 Diagnostique de l'état de la participation des migrants au développement

L'analyse « Migration et développement » vise la prise en compte de la participation des migrants, leurs rôles, leurs besoins dans les projets et programmes de développement. Pour ce faire, il est important que les données et les informations, lors de la phase de diagnostic, soient désagrégées et que l'on puisse mesurer l'impact de la mobilité sur le développement.

Cela devra avenir en matière de :

- Contexte socioéconomique, infrastructures de base, services sociaux de base, environnement limitant les opportunités locales de développement et d'insertion ;
- Déséquilibres et attractivités territoriales (ville/campagne/international) ;
- Transferts de fonds des migrants (secteur productif ou non), opportunités de créer des synergies favorisant la croissance locale (investissements collectifs, partenariats public-privé, etc.) ;
- Problématiques liées à la fuite des compétences (vers les villes, à l'étranger).

Les principaux acteurs qui doivent être mobilisés pour produire ces données sont : Les universités à travers les centres de recherches (ex : ORMES, CEMMM), le Haut Commissariat au Plan (HCP), les collectivités territoriales (Région, Province/Préfecture, Commune), les Chambres de commerce et d'industrie, les associations de migrants, etc.

Cette analyse se fera à toutes les étapes du processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi et évaluation des PCD afin de mieux répondre aux préoccupations des différentes catégories de population et de leur assurer un égal accès aux services et équipements publics.

3.4 Mise en place de la « Commission parité et égalité des chances »

La commission pour la promotion de la parité et de l'égalité des chances devra être mobilisée pour s'assurer que la dimension « migration et développement » a été bien prise en compte dans toutes les étapes du processus d'élaboration et de mise en œuvre du PCD.

Pourquoi une commission consultative de la parité et de l'égalité des chances auprès d'un conseil communal?

Principales raisons de la création de cette commission

- Contribuer au développement d'une vision globale qui, en tenant compte des préoccupations des migrants, est susceptible d'améliorer les conditions de vie de la population en général ;
- Contribuer à l'identification et à la recherche de solutions afin d'améliorer l'offre et l'accessibilité de services municipaux ;
- Permettre aux migrants et aux membres de la commission de se familiariser avec la politique et l'administration municipale;
- Donner à l'approche et à la démocratie participative sensible à la migration un contenu et un sens ainsi qu'une dimension institutionnelle ;
- S'assurer de la prise en compte des besoins et réalités des migrants et de leurs familles dans les politiques et décisions municipales;
- Créer des liens et développer de nouveaux partenariats entre le conseil communal et les diverses associations, particulièrement celles où les migrants sont impliqués.

La commission consultative peut avoir pour rôle

- d'informer le conseil communal de certains impacts de leurs décisions ;
- de recommander des pistes d'actions pour assurer l'équité dans l'offre de services communaux (loisirs, culture, etc.) ou pour d'autres niveaux ;
- d'apporter de l'expertise dans certains domaines (exemple droits sociaux des migrants..) ;
- d'analyser et formuler des recommandations sur les orientations et les politiques concernant l'intégration du volet migration et développement;
- d'identifier les priorités qui feront l'objet d'un plan d'action annuel ;
- de proposer des moyens pour répondre aux besoins des migrants;
- de veiller à l'application d'une politique ou d'orientations sensibles au volet migration et développement ;
- de diffuser de l'information concernant les services offerts aux migrants;
- de s'enquérir de données sur les besoins, les attentes et l'opinion des migrants et les transmettre au conseil communal.

II. Proposition d'outils pour l'intégration du volet Migration & Développement dans la planification communale

Cette dernière partie propose deux outils qui ont été présentés et validés lors de deux ateliers avec les équipes techniques communales (ETC) chargées de réaliser les PCD dans les deux Régions concernées par l'étude. Les deux outils proposés sont les suivants :

a. Matrice d'intégration de Migration et Développement dans les PCD

La matrice donne des indications concrètes sur comment capitaliser sur les bénéfices de la migration pour le développement local lors de l'élaboration du PCD, afin que les plans communaux de développement puissent, depuis le début, activement et efficacement intégrer les capitaux humains, financiers, sociaux et culturels des migrants. La matrice reprend les principales phases d'élaboration d'un PCD comme décrit dans le guide de la DGCL⁶⁵ et y adjoint les éléments nécessaires à la prise en compte du volet Migration et Développement (sensibilisation des équipes techniques, le diagnostic, etc.).

Cette matrice est suivie d'une deuxième qui vise celle-ci à guider les autorités communales lors de la phase de mise en œuvre du PCD.

⁶⁵ Guide pour l'élaboration du plan communal de développement (PCD) – Selon l'approche de planification stratégique participative – DGCL, juin 2008.

1. Matrice d'intégration de la dimension migration et développement dans les PCD

Objectifs	Résultats et produits attendus	Comment
<p>Phase I : Etape préparatoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Sensibiliser le Conseil communal à la nécessité d'élaborer un PCD avec la dimension « Migration et développement ». ❖ Identifier les parties prenantes agissant dans le secteur de la Migration et Développement (Organisations internationales, institutions nationales, organisations locales). ❖ Constituer et mettre en place l'équipe de planification. ❖ Créer les conditions adéquates à leur participation. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Contribuer au développement d'une vision globale qui, en tenant compte des préoccupations des migrants, est susceptible d'améliorer les conditions de vie de la population en général ; ❖ Contribuer à l'identification et à la recherche de solutions afin d'améliorer l'offre et l'accessibilité de services municipaux, notamment pour les migrants; ❖ Prendre en compte les besoins et réalités des migrants et de leurs familles dans les politiques et décisions municipales. ❖ Permettre aux migrants et aux membres de la commission de se familiariser avec la politique et l'administration municipale; ❖ Institutionnaliser la dimension migration et développement dans le cadre de la démocratie participative, en dépassant les actions ponctuelles type « journée du migrant »; ❖ Créer des liens et développer de nouveaux partenariats entre le conseil communal et les diverses associations particulièrement celles où les migrants sont impliqués;

<p>Phase II : Etape d'élaboration de l'état des lieux et du diagnostic</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Contextualiser et identifier les problèmes ainsi que leur interprétation. ❖ Mesurer l'impact de la migration et de la mobilité en termes de forces et faiblesses du territoire. ❖ Sensibiliser les partenaires potentiels sur la démarche d'intégration de la dimension migration et développement dans le PCD afin de créer des synergies futures. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Mobilisation de compétences pour analyser l'impact de la migration et de la mobilité sur le territoire. ❖ Elaboration d'indicateurs d'analyse pertinents pour une meilleure appréhension du phénomène migratoire avec l'appui de centres de recherche, universités, bureaux d'études. ❖ Prise en compte par la commune du volet migration et développement dans les Cahiers de Prescriptions Spéciales (CSP). 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Réalisation d'enquêtes auprès de la population migrante ayant un lien avec la commune. ❖ Recherche et analyse des informations statistiques désagrégées (dimension migrant) permettant de faire ressortir les tendances et surtout d'avoir des indicateurs. ❖ Collecte d'informations qualitatives à travers des entretiens, focus groupes, etc. (approche participative).
<p>Phase III : Etape de planification et mise en cohérence</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Etablir un consensus politique pour une vision partagée du territoire. ❖ Mettre en cohérence et convergence le PCD avec les plans stratégiques (économiques, sociaux, etc) des échelons supérieurs notamment des institutions en charge des marocains du monde (MCMRE, CCME, Fondation Hassan II). ❖ Formuler des objectifs et lignes stratégiques spécifiques à l'axe migration et développement. ❖ Elaborer un plan d'action incluant les projets s'inscrivant dans l'axe stratégique migration et développement. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Intégrer les principaux axes stratégiques prenant en compte la dimension migration et développement notamment : capacités des migrants, communauté de migrants, transfert des fonds des migrants, droits des migrants. ❖ Réaliser un document PCD. ❖ Mettre en place d'une grille d'indicateurs territorialisés permettant l'évaluation et le suivi de la mise en œuvre du PCD. ❖ Réaliser d'un inventaire hiérarchisé par priorité des projets et programmes. ❖ Préparer du plan budgétaire pluriannuel et des plans budgétaires annuels. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Prendre en compte le point de vue de toutes les parties prenantes (démarche participative). ❖ Mise en cohérence du PCD à travers l'organisation d'ateliers de travail incluant l'équipe technique communale et les services extérieurs de l'Etat. ❖ Identifier les compétences nécessaires en finances locales pour estimer les budgets requis pour la réalisation des projets et programmes.

<p>Phase IV : Etape de restitution aux acteurs et adoption du PCD par le Conseil communal</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Informer les populations sur les choix retenus par la commune. ❖ Argumenter les choix et arbitrages faits tout au long du processus de planification. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Organiser une session de restitution aux populations migrantes (sur place et à l'étranger via les réseaux de migrants). ❖ Mettre en place un système permettant l'information des migrants résidents à l'étranger (site web, plate-forme collaborative, vidéoconférence, etc). ❖ Adopter le PCD par un vote du conseil communal. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Convier les principaux acteurs sollicités lors de la phase de diagnostic, en plus des membres de la « commission de la parité et de l'égalité des chances ».
---	--	--	--

2. Principales phases de mise en œuvre du PCD

Objectifs	Résultats et produits attendus	Comment	
Phase I : Plan de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Elaborer une stratégie de plaidoyer pour le PCD. ❖ Elaborer un plan d'action annuel ❖ Mettre en place une banque de projets. ❖ Réaliser un plan de communication des PCD 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier les ressources propres existantes et les ressources complémentaires nécessaires pour la mise en œuvre du PCD. ❖ Mobiliser les fonds et les compétences à travers l'implication des migrants. ❖ Mobiliser les financements de la coopération décentralisée à travers l'implication des migrants. ❖ Mobiliser les financements de la coopération internationale (Multilatéral, bilatéral) sur la thématique migration et développement. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Créer des groupes de travail spécifiques aux axes stratégiques pilotés par la commission de la parité et l'égalité des chances « Migration et Développement ». ❖ Signer des conventions de coopération, jumelage avec des collectivités territoriales étrangères. ❖ Répondre aux appels à propositions des bailleurs sur les thématiques de migration et développement.
Phase II : Etape de suivi et évaluation du PCD	<ul style="list-style-type: none"> ❖ S'assurer que l'exécution du PCD se déroule comme prévu. ❖ Détecter les écarts éventuels et proposer les ajustements nécessaires. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Mettre en place d'un tableau de bord permettant de suivre et d'orienter l'exécution des activités, des ressources et des résultats. ❖ Impliquer les populations migrantes sur place et à l'étranger via les réseaux de migrants (site web, plateforme collaborative, etc). ❖ Mise en place d'un système d'information sur le déroulement de l'exécution du PCD pour les migrants résidents à l'étranger (site web, plateforme collaborative, vidéoconférence, etc). 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ La commission de la parité et l'égalité des chances « Migration et Développement » propose un système d'informations périodiques : présentation d'un tableau de bord, rapports périodiques, bulletins, présentations formelles.

b. Axe stratégique « Migration & développement » : domaines d'intervention

Cette partie présente les principaux domaines d'intervention du paradigme « Migration et Développement ». Ces domaines devront être investis à toutes les étapes d'élaboration et de mise en œuvre du PCD comme énoncé dans la matrice précédente.

La définition des domaines prioritaires de l'axe « Migration & Développement » s'est appuyée sur le travail de l'Initiative Conjointe pour la Migration et le Développement dans son document : « **Migration et Développement : une approche issue de la base - Manuel pour les praticiens et les décideurs politiques** » qui a défini quatre fenêtres thématiques permettant de mieux mobiliser les « capitaux » des migrants (capital social, capital financier, capital humain et capital culturel)⁶⁶. Les fenêtres thématiques sont des outils pratiques sur lesquels les collectivités locales peuvent s'appuyer en vue d'optimiser l'utilisation des capitaux des migrants dans le développement local. Les principales fenêtres thématiques sont :

Communauté des migrants : la manière dont le capital social créé par les réseaux entre pays d'origine et pays d'accueil des migrants peut servir au développement.

Les migrants créent et entretiennent des liens sociaux entre des lieux différents, ils s'investissent simultanément dans leur pays d'origine et leur pays d'accueil. Les connexions transnationales des communautés de migrants leurs permettent de tisser des réseaux qui facilitent la transmission d'informations, de compétences, de ressources financières, de valeurs et d'idées, etc.

Ces communautés prennent la forme d'associations (locales, culturelles, artistiques, scientifiques, communautaires, etc.), d'ONG de développement, groupements d'intérêts (organisations professionnelles, pour la défense des droits, etc.). Toutes ces formes d'organisations peuvent être un formidable levier de développement local dans la mesure où elles possèdent des connaissances liées aux différents contextes d'interventions (pays d'accueil, pays d'origine).

Pour que l'implication des communautés de migrants soit effective, il faut :

- Créer des réseaux de migrants
- Renforcer les capacités des réseaux de migrants.
- Mobiliser les réseaux de migrants pour le développement local.
-

⁶⁶ Définitions des principaux capitaux des migrants :

Capital social : capacité à créer et entretenir des liens sociaux entre différents lieux.

Capital financier : capacité d'épargne et de transfert financier et en nature.

Capital humain l'ensemble des aptitudes, talents, qualifications, expériences accumulés par un individu et qui déterminent en partie sa capacité à travailler ou à produire pour lui-même ou pour les autres (compétences, expériences, Savoirs : savoir être et savoir faire).

Capital culturel : l'ensemble de nouvelles valeurs et idées acquises par un individu (démocratie, égalité, droits, syndicalisme, mémoire...etc.).

Transferts des fonds des migrants : la manière dont le capital financier peut être mis à profit pour consolider l'épargne et les investissements productifs.

Les transferts des fonds des migrants sont reconnus comme étant un canal très important par lequel les diasporas contribuent au développement local et à la réduction de la pauvreté dans leurs pays d'origine. Habituellement ces transferts correspondent à des fonds privés ou à des transferts en nature effectués par les migrants en faveur des parents restés au pays ; il s'agit généralement d'investissements non productifs. Au cours des vingt dernières années, les flux des transferts de fonds n'ont pas cessé d'augmenter. Le potentiel de développement des transferts de fonds (individuels, collectifs, dons, épargne, investissement commercial et autres) contribue à créer une situation durable visant à réduire la pauvreté, car ils peuvent attirer des investissements supplémentaires. L'enjeu maintenant est de pouvoir mobiliser et orienter ces transferts vers des projets créateurs de richesse pour la communauté et par la même occasion impliquer les institutions financières (principales bénéficiaires de ces transferts) dans le développement local.

Pour optimiser l'impact des transferts de fonds sur le développement local, il est nécessaire de :

- Améliorer les outils financiers et les connaissances économiques des migrants ;
- Faciliter l'investissement collectif ;
- Soutenir l'entrepreneuriat des migrants.

Capacités des migrants : la manière dont le capital humain favorise le transfert de compétences et de capacités au profit des pays d'origine.

Les compétences et qualifications des migrants constituent leur capital humain. Les capacités des migrants sont l'une des ressources disponibles les plus importantes pour contribuer à la croissance, au développement et à la réduction du niveau de pauvreté dans les pays d'origine des migrants. Il s'agit du « savoir faire » de chaque personne (éducation, formation compétences et connaissances). Pour la mobilisation des capacités des migrants il est nécessaire de dépasser la vision pessimiste du type « brain drain » (fuite des cerveaux) et « brain waste » (gaspillage des cerveaux), vers une approche plus positive du type « brain gain » (retour des cerveaux). Ces débats font référence aux personnes très qualifiées ou qualifiées (étudiants de l'enseignement supérieur, professionnels, salariés des secteurs des technologies de pointe ou à forte productivité, etc.). Cependant, les compétences et connaissances peuvent également être transférées par des personnes d'un niveau éducatif ou professionnel moins élevé qui peuvent partager les bénéfices de leur mobilité. En effet, le capital humain ne se résume pas exclusivement au « savoir faire » mais intègre également le « savoir être », c'est à dire la confiance en soi, les capacités interpersonnelles et de leadership et de lien affectif du migrant avec son pays d'origine.

La mobilisation des capacités de migrants pour le développement local peut prendre des formes différentes: le retour des migrants dans leur pays d'origine et/ou l'engagement transnational des migrants à distance. Afin de canaliser le capital humain des migrants en faveur du développement local, il est nécessaire de :

- Cartographier les compétences des migrants et les besoins locaux
- Mettre en adéquation des compétences pour l'engagement transnational
- Mettre en adéquation des compétences pour le retour à long terme

Droits des migrants : la manière dont le capital culturel aide les migrants et leurs communautés à prendre conscience de leurs droits et soutient le transfert d'idées et de valeurs.

Les normes et idées acquises par les migrants au cours de leur expérience migratoire peuvent servir à la diffusion des valeurs universelles telles que les droits de l'Homme, la démocratie, les droits civiques et sociaux et l'égalité entre les genres. Pour favoriser ce transfert de *capital culturel* il est nécessaire que les migrants soient pleinement conscients de leurs droits et à même de les faire respecter dans les pays d'accueil et d'origine (transfert des droits sociaux pour les retraités, droit de participation à la vie politique locale, etc). De nouveaux enjeux liés à la patrimonialisation de la mémoire de l'immigration sont exprimés par les migrants et leurs familles, qui aspirent à une meilleure reconnaissance de leur contribution au développement, aussi bien dans le pays d'accueil que dans les pays d'origine. Il s'agit du droit à la mémoire de l'immigration comme processus majeur dans l'histoire des peuples.

Pour favoriser le transfert des bénéfices des expériences acquises en matière de droits, il est nécessaire de :

- Protéger les droits des migrants afin d'optimiser leur impact sur le développement ;
- Aider les migrants vulnérables ;

A ces domaines prioritaires d'intervention, on a ajouté un volet spécifique pour « favoriser la patrimonialisation de la mémoire de l'immigration ». Comme démontré efficacement par le projet ATRIS⁶⁷, la patrimonialisation de la mémoire de la migration peut être une partie importante des stratégies de migration et développement au niveau local. Tout d'abord, elle permet de valoriser une réalité historique fondamentale pour beaucoup de territoires et de personnes, tant au Maroc qu'ailleurs. Ensuite, elle permet d'ancrer les stratégies de migration et développement au niveau historique et de mettre en évidence qu'elles se situent dans un contexte de continuité avec le passé, en augmentant ainsi leur légitimité.

⁶⁷ Voir p. 65

Tableau : Guide des domaines d'intervention migration et développement

Thématique	Objectifs	Résultats attendus	Exemples d'interventions
Communautés des migrants	Créer des réseaux de migrants	Initiatives visant à développer des réseaux transnationaux multidisciplinaires et multilatéraux qui relient les communautés de migrants à des organisations de la société civile et aux collectivités locales	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Soutenir la création de réseaux multilatéraux entre les migrants hommes et femmes, les diasporas, les collectivités locales, le secteur privé et les partenaires sociaux basés dans les pays d'accueil et les pays d'origine. ❖ Favoriser la création de réseaux virtuels thématiques et/ou géographiques (plateforme web, forum de migrants etc..) visant à encourager le Networking entre les migrants, leurs associations et les collectivités locales.
	Renforcer les capacités des réseaux de migrants.	Initiatives visant à aider les organisations de migrants/diasporas à devenir des acteurs autonomes, plus fiables et efficaces pour le développement	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Professionnaliser les organisations des migrants, travaillant sur les enjeux de migration et de développement, notamment en proposant des formations dans les domaines de la gestion de projet, l'obtention de subventions et de parrainages, la levée de fonds, le leadership, les campagnes média, les compétences techniques et la sensibilisation à l'égalité des sexes, etc. ❖ Aider les organisations de diaspora et les associations de migrants à acquérir un statut légal, qui leur procurera la reconnaissance officielle sur le plan national et international (ex. consultation juridique de la part d'autres organisations du Sud). ❖ Développer les partenariats entre les collectivités locales et les ONG dans les pays d'origine et les associations de migrants, afin d'améliorer leur connaissance du contexte institutionnel, du cadre législatif et des stratégies sectorielles pour le développement local

	Mobiliser les réseaux de migrants pour le développement local	Initiatives visant à inclure les organisations de migrants et de diasporas dans les plans et projets de développement dans les pays d'accueil et d'origine	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Améliorer la capacité des collectivités locales à interagir avec les membres des diasporas basés à l'étranger. ❖ Favoriser le regroupement entre les collectivités locales impliquées dans des projets de migration et de développement dans les pays d'origine et de destination afin d'échanger sur les expériences et pratiques de développement local (associations de communes locales ; Coopération décentralisée, jumelage Sud/Sud et Nord/ Sud). ❖ Encourager l'engagement des associations de migrants dans les projets de développement local dans leurs pays et régions d'origine, en particulier pour l'amélioration des infrastructures et des biens publics, tels que l'éducation et la santé. ❖ Sensibiliser et informer les membres des diasporas sur les réalités du pays d'origine, les projets de développement en cours et les possibilités d'engagement et de participation dans ces mêmes projets.
--	---	--	---

Thématique	Objectifs	Résultats attendus	Exemples d'interventions
Transferts de fonds des migrants	Améliorer les outils financiers et les connaissances économiques des migrants	Promouvoir des initiatives liant les transferts de fonds à d'autres services financiers afin d'accroître leur impact en matière de développement social et humain	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Soutenir des initiatives de plaidoyer auprès des institutions financières pour le développement d'outils financiers innovants et favorable aux migrants ❖ Créer un « Fonds d'assistance d'urgence pour les migrants », afin de couvrir les frais de services spécialisés tels que les rapatriements d'urgence, rapatriement des corps en cas de décès via les assurances vie. ❖ Identifier, avec l'appui de la diaspora, les principaux produits financiers favorisant le développement solidaire dans les pays d'accueil. ❖ Sensibiliser et informer les migrants sur les différents avantages de l'épargne co-développement (ex : en France une aide de l'Etat sous forme d'un avantage fiscal ou d'une bonification d'intérêt⁶⁸). ❖ Identifier auprès des banques, agences de transferts et institutions de micro finances locales des produits financiers existants ayant un impact sur le développement social et humain (prêt scolaire, assurance santé, prêt/micro prêt pour l'investissement etc.)
	Faciliter l'investissement collectif.	Promouvoir des initiatives visant à développer et à renforcer les transferts de fonds, les investissements et épargnes collectifs .	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Mobiliser les investissements collectifs et individuels par l'intermédiaire de l'organisation de forums d'investissements ; afin de minimiser les risques grâce à la facilitation des études de marché et l'assistance pour formuler des business plan adaptés au contexte local ; ❖ Promouvoir des projets pour systématiser les initiatives de la diaspora et les orienter vers un développement durable ;

⁶⁸ Depuis le 1er janvier 2009, les ressortissants de 50 pays titulaires d'une carte de séjour permettant l'exercice d'une activité professionnelle en France, peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu égale à 40 % du montant des sommes effectivement versées entre le 1er janvier 2009 et le 31 décembre 2011 sur un compte épargne co-développement, sommes retenues dans la limite annuelle de 25 % du revenu net global et de 20 000 €. Cet avantage est définitivement acquis si l'épargne ainsi constituée est investi dans un projet éligible. Une convention concernant la distribution de ce produit a été signée entre l'Etat et les établissements du Groupe Caisses d'épargne en septembre 2007 et une autre a été finalisée en 2008 avec l'Union tunisienne des banques.

			<ul style="list-style-type: none"> ❖ Promouvoir des initiatives visant à promouvoir l'investissement collectif au sein du développement social de l'entreprise. Promotion d'initiatives comportant plusieurs objectifs sociaux (profit, impact social, protection environnementale et égalité des sexes) ; ❖ Faciliter la contribution des épargnes collectives au développement de la communauté au sens large (à travers l'exemple de la création d'un fonds d'investissement social) ; ❖ Promouvoir l'investissement des migrants sur une base collective afin de réaliser des économies d'échelles conséquentes (foncier, infrastructure, services, etc.) ❖ Réaliser des projets dans le cadre du Partenariat Public Privé (PPP) / co-financement de projets ayant un intérêt stratégique pour la commune (Production d'énergie solaire).
	Soutenir l'entrepreneuriat des migrants	Initiatives visant à accroître la capacité des migrants à épargner, investir et transférer des fonds.	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Promouvoir des opportunités d'affaires, d'investissement et d'entrepreneuriat favorisant le développement durable. ❖ Accompagner l'entrepreneur dans la conceptualisation et la réalisation de son investissement en l'informant sur les réalités locales (étude marché, identification des besoins etc..). ❖ Encourager le développement des réseaux de commerce notamment pour la commercialisation par et auprès de la diaspora des produits du terroir. ❖ Réfléchir sur l'entrepreneuriat au féminin dans la région d'origine. Difficultés spécifiques aux femmes d'accès aux ressources et aux services financier pour la réalisation de leur projet.

Thématique	Objectifs	Résultats attendus	Exemples d'interventions
Capacité des migrants	Cartographier les compétences des migrants et les besoins locaux	Faire correspondre l'offre de compétences des migrants et les besoins des collectivités locales pour un meilleur impact sur le développement	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Répertorier et créer une base de données des compétences techniques et des formations de la diaspora afin de mobiliser les compétences nécessaires en fonction des besoins de la collectivité locale (Urbanisme, agro-écologie, marketing territorial, etc.) ❖ Identifier précisément les besoins de la collectivité locale en terme d'expertise pour la mise en œuvre de son PCD afin d'optimiser le transfert de savoir faire. ❖ Renforcer les moyens et appuyer les organismes professionnels à établir des réseaux permanents pour la collecte et le partage de données et de statistiques, l'analyse de cas complexes, la participation à des projets de recherche.
	Mettre en adéquation des compétences pour l'engagement transnational	Promouvoir et optimiser le transfert de capacités par le biais d'un engagement transnational (retour virtuel et/ou temporaire)	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Développer des initiatives de « tutorat » ou « coaching » entre les associations d'entrepreneurs de la diaspora et les jeunes créateurs d'entreprises de la collectivité locale ❖ Mise en place de programmes de formation impliquant des diasporas dans les secteurs clés de développement de la collectivité locale (agronomie : techniques culturelles etc.). ❖ Développer des initiatives innovantes en matière d'enseignement afin d'étendre/développer les réseaux d'enseignement. (e-learning, CD-rom, vidéoconférence, etc.). ❖ Promouvoir le transfert des compétences et du savoir-faire des diasporas via des séminaires, diffusion en ligne de ressources documentaires (publications, actes de colloques, etc.). ❖ Favoriser la collaboration institutionnelle (jumelage et partenariat ente établissement scolaire, centre de santé etc.)

	<p>Mettre en adéquation les compétences pour le retour à long terme</p>	<p>Promouvoir et optimiser le transfert de capacités pour le retour des migrants</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Améliorer l'environnement favorisant le retour temporaire ou définitif de la diaspora (informations en ligne sur : les conditions de reconnaissance des diplômes, l'offre de service de base de la commune, etc.). ❖ Promouvoir les opportunités d'emploi auprès de la diaspora en partenariat avec le secteur privé de la collectivité local : «Journées d'information sur les carrières», «Salons professionnels», « Caravane de l'investissement et de l'entrepreneuriat». ❖ Informer la diaspora sur les initiatives locales de promotion pour la création d'entreprises (secteurs porteurs, fonds d'investissements, formations etc..) ❖ Favoriser la mise en réseau des associations d'entrepreneurs de la diaspora et celles de la collectivité locale afin d'échanger des informations sur les opportunités d'investissement, les mesures incitatives, les pratiques professionnelles (nouvelles normes internationales notamment pour l'export).
--	---	--	--

Thématique	Objectifs	Résultats attendus	Exemples d'interventions
Droits des migrants	Protéger les droits des migrants afin d'optimiser leur impact sur le développement.	Sensibiliser les migrants sur leurs droits et protéger ces droits dans les pays d'origine et dans les pays d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Organiser des campagnes d'information pour sensibiliser aux droits des migrants (population migrante et non migrante) en utilisant différents supports media (vidéo, radio, théâtre internet etc.) ❖ Construire des partenariats entre les ONG, les associations de travailleurs migrants, les syndicats nationaux et les collectivités locales, dans le but d'aider les migrants victimes d'abus dans le cadre de leur activité professionnelle (licenciement abusif, transferts des droits sociaux, etc.). ❖ Créer des réseaux d'assistance juridique destinés aux migrants dans les pays d'origine et dans les pays d'accueil ❖ Collaborer avec les partenaires sociaux, des migrants afin de garantir une meilleure représentation et une meilleure participation à la vie économique, sociale et politique au niveau de la commune.
	Aide aux migrants vulnérables	Identifier, développer et mettre en place des activités ciblant les migrants et les membres de la famille laissés au pays, en tenant compte de leur vulnérabilité	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Réaliser des enquêtes ou des études permettant de connaître les risques auxquels sont confrontés la famille (jeunes, femmes, personnes âgées) des migrants restée au pays. ❖ Offrir aux jeunes gens et aux personnes âgées faisant partie des familles des migrants des services sociaux et d'assistance psychologique afin de les conseiller sur les possibilités de faire face aux problèmes qu'ils rencontrent. ❖ Développer des initiatives visant à soutenir des activités périscolaires / de loisirs (sport, etc.) et/ou des activités ciblées aux enfants des migrants. ❖ Accompagner les familles de migrants lors du processus de réunification des familles. ❖ Maintenir les liens familiaux malgré la distance notamment grâce à

			l'utilisation des TIC.
	Favoriser la patrimonialisation de la mémoire de l'immigration	Valoriser l'immigration comme processus majeur dans l'histoire des peuples	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Développer des partenariats avec des établissements et des associations travaillant sur les questions patrimoniales (musée, conservatoire, université, archives etc.) ❖ Former les acteurs du territoire et animer la réflexion sur ce qui fait patrimoine ❖ Diffuser des ressources documentaires sur la thématique migratoire (vidéos, documentaire, publications, expositions etc.) ❖ Transmettre la mémoire des populations immigrées dans une approche patrimoniale, artistique et culturelle ❖ Informer les détenteurs d'archives privées de l'immigration sur la collecte des archives familiales, d'entreprise et d'associations ❖ Accompagner le passage des mémoires collectives à la production historique et patrimoniale

Conclusion

Un certain nombre d'enseignements peuvent être tirés de cette étude sur « l'intégration de la composante migration et développement dans les stratégies locales de développement », qui, sans être exhaustive, dresse un tableau représentatif des actions et projets menés en la matière.

Dans cette conclusion générale, nous reprendrons les principaux résultats de l'étude, afin de répondre à la problématique de départ, à savoir la « *promotion de l'intégration du volet Migration et Développement dans les stratégies locales au Maroc* »

Dans un premier temps, nous avons mis à jour les paradigmes liés au concept de migration et développement. Ceux-ci mettent en évidence que la mobilité est un facteur positif et que le migrant stimule les économies des pays d'origine et d'accueil. Cependant, « le migrant acteur du développement » ne peut être une réalité que dans la mesure où celui-ci jouit de tous ses droits et bénéficie d'une « intégration » réussie dans le pays d'accueil.

La migration marocaine a considérablement évolué, elle était principalement masculine, peu qualifiée et originaire du monde rural. Aujourd'hui les bassins migratoires se sont élargis à l'ensemble du pays, on observe une féminisation croissante et le bouleversement de la pyramide des âges. Bien que le poids de l'Europe reste prédominant dans les trajectoires migratoires on assiste à une mondialisation de la migration marocaine, notamment vers le Monde Arabe et l'Amérique du Nord. La diversification des profils socioprofessionnels des migrants ainsi que leur ancrage dans les pays de résidence est manifeste.

Cette profonde mutation que connaît la migration marocaine comporte en elle les principaux enjeux et défis auxquels devront répondre les différentes politiques, qu'elles soient nationales ou locales, étatiques ou non étatiques.

Il existe, au Maroc, de nombreux acteurs (nationaux, internationaux, société civile) qui interviennent dans le champ de la migration et du développement. Ceci s'explique, en partie, par la transversalité et l'aspect multidimensionnel de la question migratoire. Cependant, il y a une faible cohérence et synergie d'action, et une absence d'une politique intégrée et d'un véritable mécanisme de coordination institutionnelle.

La délégation de l'Union Européenne a mis en place un groupe thématique « Migration & Développement » qui réunit les agences de coopération des Etats membres. De son côté, l'OIM Rabat anime un groupe thématique inter-agences au sein de l'équipe pays des Nations-Unies. Si les initiatives vont dans la bonne direction afin d'harmoniser et de coordonner le travail de ces différents organismes, il serait également opportun de créer un pôle Migration et Développement qui associerait les autres acteurs des différentes institutions qui travaillent sur le territoire marocain.

La multitude des intervenants nationaux dont les missions semblent assez similaires génère un manque de lisibilité voire de cohérence. Une clarification des prérogatives ainsi qu'une coordination structurée s'avère primordiale dans un souci d'efficacité et d'efficience. Cette

mise en synergie aura le mérite de réunir l'ensemble des acteurs et permettre de tracer une feuille de route clarifiant les prérogatives de chacun et de veiller ainsi à la convergence des différentes actions. Lors des missions de terrain, les collectivités locales rencontrées nous ont signalé la difficulté à identifier l'interlocuteur clé au niveau national.

Cette clarification du rôle des acteurs nationaux facilitera le développement de conventions Etat-collectivités locales afin de favoriser l'implication des migrants dans le développement.

Les associations de migrants constituent l'un des acteurs majeurs dans le domaine de la migration et développement. Les associations rencontrées interviennent principalement dans les villages et les régions rurales – parfois enclavées. Les associations sont attirées vers les régions d'où sont issus les migrants qui les composent. Leur action est tournée vers le quotidien des populations: services de base, santé, éducation, promotion de la femme et de la jeunesse. Aujourd'hui de nouveaux champs d'interventions ont été ciblés, notamment le tourisme solidaire et le commerce équitable.

Une nouvelle génération d'associations de militants vise à sortir des projets traditionnels de solidarité pour aborder des thématiques novatrices : droits civiques, démocratie, mémoire de la migration etc.

Ce nouveau type d'engagement se veut une interaction entre le local et le global. Par sa dimension transnationale cela permet d'être à la fois « d'ici » et de « là-bas », de maintenir les liens, de s'affranchir des codes, de changer les positions dans les cultures et les ordres sociaux.

Dans le passé, deux logiques d'interventions entre associations « pragmatiques » et associations « contestataires » ont créé un fort clivage. Celui-ci a été un frein à l'élaboration de réseaux et d'une collaboration entre elles. Désormais, la création de la « Plateforme Euro-marocaine : migration, développement, citoyenneté et démocratie » permet de dépasser ces clivages et va dans le sens d'une meilleure coordination et synergie des actions des associations. De plus, cette initiative permet aux associations de migrants de dépasser la dichotomie pays de départ/ pays d'accueil et d'investir l'espace européen.

Au Maroc, les associations transnationales de migrants ont une longue et riche expérience en matière de migration et développement. Parfois, cet engagement est perçu comme une menace par certains élus locaux qui craignent d'avoir de nouveaux rivaux politiques. Cependant, nous avons pu constater, qu'il existe des collaborations réussies entre associations de migrants et communes.

L'intégration du volet migration et développement dans les stratégies locales ne doit pas négliger le partenariat entre collectivités et associations. Il s'agit de favoriser les échanges et les relations de confiance en développant la réflexion sur le rôle des associations de migrants, celui des collectivités locales et ainsi de conforter la complémentarité entre démocratie représentative et démocratie participative.

Actuellement, un certain nombre de réformes sont en cours en matière de décentralisation notamment le projet de « régionalisation avancée ». Compte tenue de la non adoption de la loi sur la régionalisation et du « statu quo » actuel, il est difficile d'institutionnaliser le volet migration et développement dans les stratégies régionales.

Il en est de même pour l'échelon provincial, compte tenu des nombreuses contraintes : forte tutelle, manque de légitimité populaire, d'autonomie budgétaire etc. En effet, il est difficile de parler d'une véritable décentralisation dans le cas de la province.

La commune est le pilier central de la politique territoriale de l'Etat marocain. Elle est le niveau de décentralisation le plus proche du citoyen et s'impose comme réceptacle de toute approche territoriale du développement. Conformément à la Charte communale de 2009, la commune dispose d'un outil concret de planification stratégique territoriale : il s'agit du Plan Communal de Développement (PCD). Ce dernier est une réelle opportunité pour intégrer le volet migration et développement. De plus, afin de favoriser l'implication des migrants dans le processus de planification locale, la Commune peut créer la « Commission consultative de la parité et de l'égalité des chances ». Cette participation est confortée par la nouvelle Constitution de 2011, qui stipule, entre autre, que les migrants doivent pouvoir prendre part dans toutes les institutions de bonne gouvernance et de démocratie participative.

Après une analyse des différentes instances régionales/locales de prise de décision, il est constaté que la commune est la seule à pouvoir intégrer le volet de migration dans la planification locale. Etant donné que les Plan Communaux de Développement (PCD) sont à leur première génération, jusqu'à présent la question de la migration n'a pas été intégrée dans les PCD, même si de nombreuses initiatives existent au niveau local et que les autorités locales sont convaincues de l'intérêt d'aller dans ce sens dans le cadre du prochain cycle des PCD.

Face à ce constat, deux outils pratiques à destination des autorités locales ont été développés dans ce rapport pour intégrer le volet Migration et Développement. Il s'agit de 1) matrice d'intégration de la migration et du développement dans les PCD par rapport aux différentes étapes de l'élaboration du PCD avec des propositions concrètes ; 2) des exemples d'intervention qui explicitent les liens entre migration et développement catégorisés selon les domaines prioritaires d'action de l'ICMD. Afin de promouvoir l'institutionnalisation du volet migration et développement, il est préférable de procéder de manière progressive pour éviter que celle-ci soit vécue comme une contrainte supplémentaire dans la planification locale.

La promotion des capacités des autorités locales dans l'intégration des migrations à l'intérieur des stratégies locales de développement se révèle ainsi être une des priorités fondamentales aujourd'hui au Maroc. Cela devrait se concrétiser dans des activités de formation adressées aux acteurs des collectivités locales afin qu'ils puissent mieux appréhender les enjeux liés à la migration et au développement, ainsi qu'élaborer des stratégies capable d'intégrer de manière plus directe et efficace la mobilité humaine dans la planification locale du développement. Cela devient encore plus urgent si on considère l'imminence de la deuxième génération des PCD. Il y a là une fenêtre d'opportunité pour la mise en place d'un cycle de formation adaptée dans quelques communes pilotes.

Bibliographie

- **Migration et développement**

Agier Michel : «Gérer les indésirables. Des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire ». Paris, Flammarion, 2008.

Ammassari S. « Gestion des migrations et politiques de développement: Optimiser les bénéfices de la migration international en Afrique de l'Ouest », BIT, Genève. 2005

Banque Mondiale, « Recueil des statistiques de 2011 sur les migrations et les envois de fonds » (*Migration and Remittances 2011*)

Bilan commun de pays - 2010, Nations Unies Maroc

CERED « Migration et Retour, Ressources pour le Développement » MigRESSOURCES, Juillet 2007.

Conventions CEDAW, ICESCR, ICCPR, CRC et CERD sont des actes portant sur les droits de l'homme en général alors que la Convention MWC est spécifique aux travailleurs migrants.

Dal Lago A., «Esistono davvero i conflitti tra culture? Una riflessione storico-epistemologica», in C. Galli (a cura di), *Muticulturalismo. Il Mulino*, Bologna 2006.

DI TOTA M., V. Arno « Les ONG internationales et leur rôle politique : au service des politiques migratoire ou au service du développement humain ?» in « D'une Afrique à l'autre - Migrations subsahariennes au Maroc ». KARTHALA Editions, 2011.

Economist (The): « Weaving the world together: Mass migration in the internet age is changing the way that people do business ».Nov. 2011

European Agency for the Management of Operational Cooperation at the External Borders. Programme of Work 2012, Member States of the European Union.

From Migration to Development Lessons Drawn from the Experience of Local authorities, Initiative Conjointe UE-NU sur la migration et le développement

Guengant J.P. « Migration internationales et développement : Les nouveaux paradigmes ». In : *Revue européenne de migrations internationales*. Vol 12 N° 2. 10ème anniversaire

King, R., Skeldon, R. & Villnetari, J. (2008, Juillet). *Internal and International Migration: Bridging the Theoretical Divide*. Communication présentée à la Conférence sur les théories de la migration et du changement social -IMISCOE, Oxford, Angleterre.

Mainstreaming migration into development planning. A handbook for policy makers and practitioners - 2010, Global Migration Group (GMG)

Migration et Développement : une approche issue de la base – 2011, Initiative Conjointe UE-NU sur la migration et le développement.

Organisation internationale du Travail (OIT), Conventions N° 97 et 143.

Pallida S. « Migration critiques. Repenser les migrations comme mobilités humaine en Méditerranée ». Karthala 2011 (Paris).

Plan Cadre des Nations Unies pour la Coopération au Développement (UNDAF) 2012-2016 - Nations Unies Maroc.

Rapport du Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) intitulé « Etat de la population mondiale en 2007 : libérer le potentiel de la croissance urbaine

Rapport mondial sur le développement humain 2009. « Lever les barrières : mobilité et développement humain ».

ICMD en général : www.migration4development.org.

ICMD au Maroc : <http://www.un.org.ma/spip.php?article630>

Ulrich, B. (2006) « Potere e Contropotere nell'Età Globale », Laterza, Bari, 2010.

Williamson, J., 1988, « Migration and Urbanization », in *Handbook of Development Economics*, Vol 1 A , Chenery H. et Srinivasan T., (eds), North-Holland, Elsevier Science Publishing, Amsterdam.

- **Migration marocaine et développement**

Atlas de la Imigración Marroquí en España (2004), UAM , Etude pluridisciplinaire : Partenaires Espagnols : Le Centre des Etudes Internationales Méditerranéennes ; Le Ministère du Travail et des Affaires Sociales ; Le secrétariat d'Etat à l'Emigration ; L'Observatoire Permanent de l'Emigration.

Bekouchi, Mohamed Hamadi : « La diaspora marocaine: Une chance ou un handicap? », Rabat. (2003):

Belguendouz, Abdelkrim : « Le traitement institutionnel de la relation entre les Marocains résidant à l'étranger et le Maroc », CARIM Research Reports 2006/06.

Berriane, Mohamed « Les Marocains résidant en Allemagne ». In: Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger/IOM (éditeur): Marocains de l'extérieur, Rabat. (2003).

Berriane, Mohamed et Aderghal, Mohamed : « Migration/développement : Etude pour l'adaptation du programme mexicain 3 pour 1 au cas du Maroc ». Equipe de recherche Région et régionalisation. E3R/GTZ.

Berriane, Mohamed : « Les rapports du migrant rifain avec sa région d'origine ». In: Revue de géographie du Maroc. (2003).

Bourchachen, Jamal : « Apports des transferts des résidents à l'étranger à la réduction de la pauvreté: cas du Maroc ». (2000).

Bossard, Raymond « Un espace de migration. Les travailleurs du Rif oriental (Province de Nador) et l'Europe, Montpellier » (1979).

Cartographie des flux migratoires des Marocains en Italie. Projet « Migration, Retours : Ressources pour le développement ». OIM 2010.

Daoud Zakya: « Marocains de l'autre rive: les immigrés marocains acteurs du développement durable », éditions Tarik. (2005).

Daoud Zakya: « La diaspora marocaine en Europe », éditions La croisée des chemins. (2012).

De Haas, Hein : « Morocco's Migration Transition: Trends, Determinants and Future Scenarios », Global Migration Perspectives, No. 28, April. (2005).

De Haas, H. « Migration, remittances and regional development in Southern Morocco», *Geoforum*. (2006).

De Haas, Hein/ Roald Plug: «Cherishing the Goose with the Golden Eggs: Trends in Migrant Remittances from Europe to Morocco 1970-2004». In: International Migration Review, Vol. 40, No. 3. (2006)

De Haas, Hein: « Engaging Diasporas. How Governments and Development Agencies can Support Diaspora Involvement in the Development of Origin Countries», International Migration Institute, Oxford. (2006).

De Haas, H. «The Impact of International Migration on Social and Economic Development in Moroccan Sending Regions»: A Review of the Empirical Literature. Oxford: International Migration Institute, James Martin 21st Century School, University of Oxford. Working Papers, 3. (2007).

De Haas Hein et Simona Vezzoli : « Il est temps de tempérer les espoirs : Comparaison des expériences en matière de migration et développement au Maroc et au Mexique ». Institut des Migrations Internationales. Université d'Oxford 2007.

La diaspora marocaine en Allemagne, sa contribution au développement du Maroc – Ministère fédéral de la coopération économique et du développement. GTZ 2008.

El Wardi, Laïdi/ Mustapha Khyar : « Les produits et services financiers destinés aux Marocains Résidant à l'Étranger ». In: OECD (éditeur): Migration, Remittances and Development, Paris. (2005).

Fondation Hassan II : « Emigrés - Immigrés dans le Développement Local ». Observatoire de la communauté des marocains résidant à l'étranger (OCMRE). (2003).

Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Étranger: « Marocains de l'Extérieur & Développement. Pour une nouvelle dynamique de l'investissement, Rabat ». Observatoire de la communauté des marocains résidant à l'étranger (OCMRE). (2005).

Fondation Hassan II pour les marocains Résidant à l'Étranger : « Le troisième âge »- Observatoire de la communauté des marocains résidant à l'étranger (OCMRE). 2006.

GTZ : « La diaspora marocaine en Allemagne : Sa contribution au développement du Maroc ». 2008.

Hamdouch, Bachir : « Les Marocains résidant à l'étranger. Une enquête socio-économique », Rabat. (2000)

Hamdouch Bachir, 2007, « L'impact de la migration de retour sur les pays d'origine – Le cas du Maroc », OCDE, Paris.

Haut Commissariat au Plan : « l'Insertion Socio- Economique des Marocains Résidant à l'Étranger dans les Pays d'Accueil » réalisée par le CERED en août- septembre 2005.

Ihadiyan, Abid (2006): Les transferts monétaires des MRE. Évaluation et affectation. Papier présenté au séminaire «Migration et Développement» organisé par Goethe Institut, GTZ et AMERM les 15 et 16 septembre 2006 à Tanger.

Khachani, Mohamed (2005): Les Marocains d'ailleurs. La question migratoire à l'épreuve du partenariat euro-marocain, Rabat.

Lacroix, Thomas (2005): Les réseaux marocains du développement. Géographie du transnational et politiques du territorial, Paris (Presses de Sciences Po).

Lacroix, Thomas (2005): L'engagement citoyen des Marocains de l'étranger: Les migrants et la démocratie dans les pays d'origine. In: Hommes et Migrations, no 1256, juillet-août 2005.

Samir Abdelkrim « Diasporas : passerelles pour l'investissement, l'entrepreneuriat et l'innovation en Méditerranée » AMINA *Investment Network* Ensemble pour une Méditerranée compétitive -2010.

- **Décentralisation**

Bahi, Mohamed (2005) : Les compétences du Wali, du Gouverneur et des autres agents d'autorité (Communes, Préfectures, Provinces et Régions), Impr. Najah El-Jadida.

Bernard Husson et Abdallah Saaf (2009): Évaluation de la coopération décentralisée maroco-française. Evolution et impacts des actions et des dispositifs d'accompagnement (2001-2008), CIEDEL y CERSS, PAD-Maroc.

Iraki Aziz, Tamim Mohamed (2006) : Guide de la planification pour les communes rurales.

La charte communale, loi 3 octobre 2002/2009.

Actes du séminaire international, Salé, janvier 2005, « Regards croisés sur le développement local participatif.

Note de cadrage du projet de décret fixant la procédure d'élaboration du plan communal de développement. DGCL

Rapport sur la régionalisation avancée, soumis à la Haute attention de Sa Majesté Le Roi Mohamed VI. Commission consultative de la régionalisation 2010.

- **Planification locale**

- Plan de développement de la commune urbaine de Berkane – 2010 /2016
- Plan de développement de la commune urbaine de Figuig.
- Plan de développement de la commune de Tiznit
- Plan de développement de la commune urbaine de Taliouine.
- Etude pour l'élaboration d'un plan de développement régional, Valyans consulting 2011.
- Plan de développement régional de la région du Souss Massa Draa (Etude du cabinet Mc Kenzie).
- Lignes Directrices de la Région de l'Oriental en appui à la stratégie régionale pour la coopération internationale. PNUD/ Gold Maroc, 2008.
- Schéma de Développement et d'Aménagement Régional de l'Oriental (SDAR).

- **Discours Royaux sur : Migration / Régionalisation / Décentralisation**

Extrait du Discours de S.M. le Roi du 06/11/2005

Extrait du Discours de SM le Roi du 06/11/2006

Extrait du Discours de SM le Roi du 06/11/2007

Lettre Royale à l'occasion des Intégrales de l'Investissement 2007

Extrait du discours de S.M. le Roi du 3 janvier 2010 sur la régionalisation.

Annexes

Annexe 1. Inventaire des initiatives existantes en matière de migration et développement

Annexe 2. Evolution de la migration marocaine

Annexe 1.

Inventaire des initiatives existantes en matière de Migration et Développement

Introduction

Cette annexe contient un répertoire non exhaustif des programmes et projets en matière de migration et développement au Maroc. Un bilan des meilleures pratiques est également dressé sur la base de critères décrits ci-dessous.

Les initiatives répertoriées ci-dessous ne sont pas portées par des collectivités locales. Le paradigme du développement est une approche relativement nouvelle dans la gestion de la migration, malgré une sensibilisation sur son importance, il reste méconnu par les collectivités locales au Maroc. Ces dernières ne sont pas en mesure de tirer partie des avantages offerts par la mise en place de projets Migration et Développement. De plus, l'engagement des associations de migrants a été une réponse aux carences des collectivités locales en matière de développement.

Néanmoins les 20 projets identifiés représentent des expériences innovantes dont les collectivités locales marocaines pourront s'inspirer dans le futur et développer leurs propres initiatives de Migration & Développement. Certains de ces projets relèvent de deux régions pilotes et d'autre du niveau national.

Ces projets font d'abord l'objet d'une analyse qualitative et quantitative avant d'être décrits pour en détail dans à travers des fiches spécifiques.

I. Initiatives mises en œuvre dans le cadre de Migration & Développement

Les projets sont ventilés dans 4 fenêtres thématiques de référence développées dans le cadre de l'ICMD à savoir : « les communautés de migrants », « les transferts de fonds des migrants », « les capacités des migrants » et « les droits des migrants ».

1. Typologie des porteurs des projets répertoriés

Les projets sont portés par différents acteurs, présentés dans la typologie ci-dessous.

Typologie des porteurs de projet

Institutions internationales :

- Agence Française de Développement (AFD)
- Société Allemande de Coopération Internationale (GIZ),

Institutions nationales marocaines :

- Le Conseil de la communauté marocaine à l'étranger (CCME)
- Le Ministère Chargé des Marocains Résidant à l'Etranger (MCMRE),

Organisations transnationales de migrants:

- France : Migration et Développement, Immigration, développement, démocratie (IDD), la Fédération des associations de FIGUIG et l'Association Médicale d'Aide au Développement entre l'Auvergne et le Maroc (AMDAM)
- Espagne : Association des migrants marocains aux îles Baléares «Al Maghreb» et l'association de coopération et développement en Afrique du Nord (CODENAF),
- Pays-Bas: Centre Euro-méditerranéen Migration et Développement (EMCEMO)

Ongs internationales :

- Italie : Cooperazione Internazionale SUD SUD (CISS) et Movimento Laici America Latina (Mlal)
- Pays Bas : INTENT,

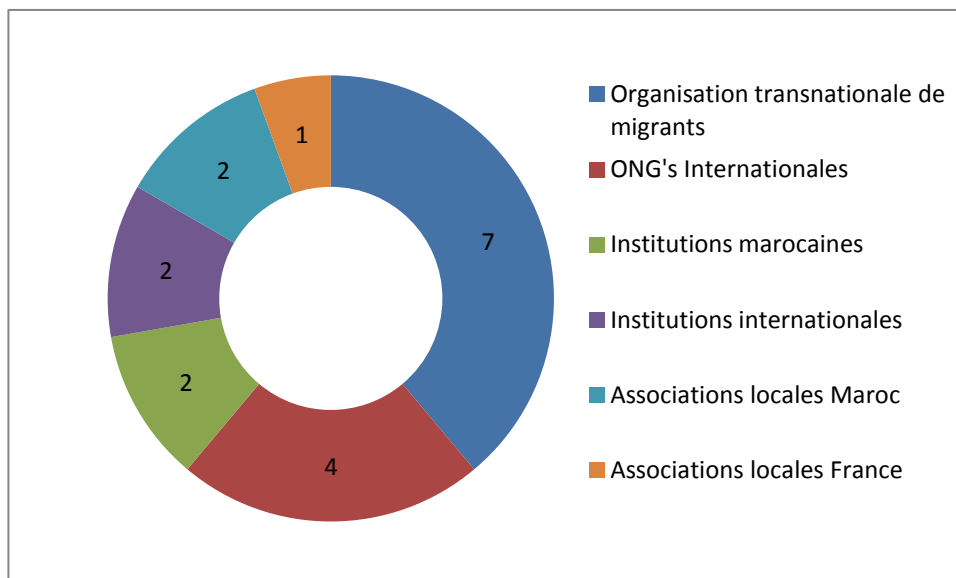
Associations locales (Maroc) :

- Institut de formation des agents de développement (IFAD)
- Fondation Orient Occident (FOO)

Association locale (France) :

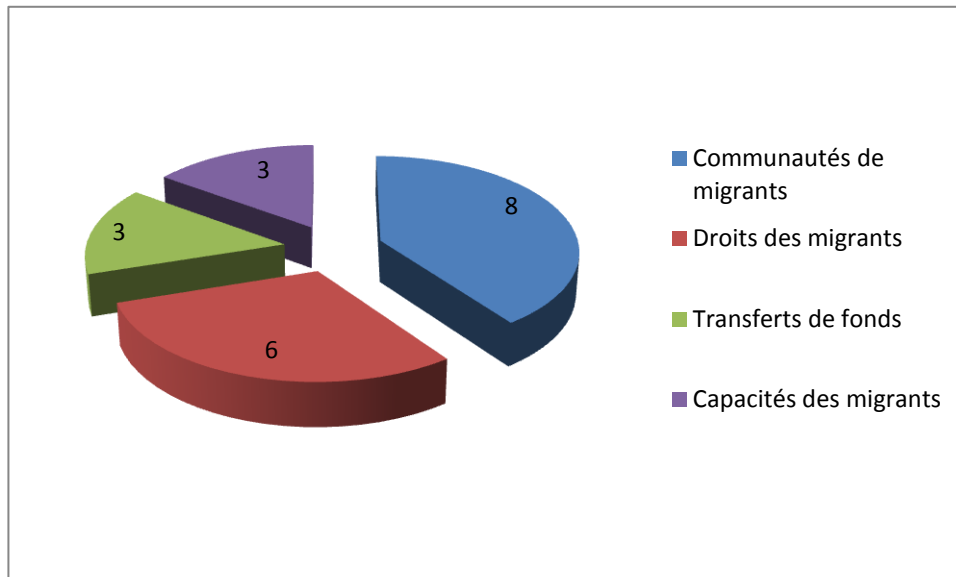
- Association des Anciens Travailleurs de Renault-Billancourt de l'Ile Seguin (ATRIS)

Graphique représentant les différents porteurs de projet



2. Répartition des projets par fenêtres thématiques

Au total 20 projets, ont été répertoriés, 8 projets dans la fenêtre thématique *Communautés des migrants*, 3 dans la fenêtre thématique *Transferts de fonds des migrants*, 3 dans la fenêtre thématique *Capacités des migrants* et 6 dans la fenêtre thématique *Droits des migrants*.



3. Corrélation entre types et porteurs de projets par fenêtre thématique

3.1 Communauté des migrants

Nous observons que cette fenêtre thématique regroupe 8 projets. Ces projets sont portés par 6 des 7 organisations transnationales de migrants et 1 par une organisation locale marocaine. Le capital social étant l'élément principal sur lequel se base ce type de projet, il est tout naturel que ces porteurs soient impliqués davantage dans des initiatives où les liens transnationaux sont exploités au bénéfice du développement local. Il est intéressant de souligner la particularité du projet « *Plateforme Euro-marocaine : Migration, développement citoyenneté et démocratie* » comme une nouvelle approche des actions menées par des organisations transnationales de migrants

Code	Porteurs du projet	Titre du projet	Objectifs
A	IDD-IFAD	Associations migrantes, associations villageoises : Une mise en réseau pour un développement local et solidaire au Maroc	Contribuer à améliorer la qualité et la pertinence des actions de développement local menée en partenariat par les associations de migrants en France et leurs partenaires les associations villageoises au Maroc
B	Fédération des associations de Figuig en France	Une expérience de développement local au Maroc : La fédération des associations de Figuig plateforme de mobilité pour le développement	Mise en commun des objectifs et mutualisation des savoirs des associations
C	Migration et Développement	Renforcement des capacités des acteurs du développement et de la coopération internationale en liens avec les migrants	Renforcer les capacités des acteurs (élus, cadres associatifs et des coopératives, migrants, jeunes...) Renforcer la démocratie et les pratiques de bonne gouvernance. Renforcer l'approche de développement rural intégré et améliorer les synergies entre partenaires locaux.
D	Migration et Développement	Appui au développement des activités génératrices de revenus (AGR) et du Tourisme Rural Solidaire (TRS)	Renforcement des capacités des communautés locales dans le développement des AGR et du Tourisme Rural Solidaire
E	Migration et Développement	Amélioration des infrastructures rurales de base	Renforcement des capacités des communautés locales dans la gestion des infrastructures rurales de base
F	Migration et Développement	Activités Génératrices de revenus pour les femmes rurales et participation des femmes aux structures de gouvernance locale	Intégration des femmes à travers la création de structures capables de générer de revenus Associer les femmes aux initiatives et à la gouvernance des projets

G	Migration et Développement	Appui à la Gouvernance locale	Soutenir les Communes pour élaborer leurs prochains PCD en toute autonomie grâce aux outils déjà développés.
H	Consortium d'associations : Association des migrants marocains aux îles Baléares «Al Maghreb», Migration & Développement (Maroc), Immigration, développement, démocratie – IDD (France), le Centre Euro-méditerranéen Migration et Développement - EMCEMO (Pays-Bas) et l'association de coopération et développement en Afrique du Nord - CODENAF (Espagne).	Plate forme Euro-marocaine : Migration, développement, citoyenneté et démocratie	Créer une synergie entre les ONG actives dans le domaine du développement solidaire, afin de doter leurs actions d'une masse critique suffisante, permettant ainsi de pérenniser leurs dynamiques.

3.2 Transferts de fonds des migrants

Les porteurs de projets sont 2 institutions internationales et une 1 ONG internationale spécialisée dans la thématique. Le transfert de fonds des migrants dans leur pays constitue un enjeu politique et économique compte tenu de l'importance des flux financiers qu'il représente. Cependant, les principales actions des institutions internationales et étatiques se sont focalisées sur la réduction des coûts de ces transferts.

A contrario, les 3 projets que nous avons répertoriés visent à favoriser l'investissement et l'entrepreneuriat des migrants au Maroc (appui institutionnel, soutien aux projets d'investissement, co-développement etc....). Nous n'avons pas relevé des projets qui abordent de la connaissance des migrants des outils financiers innovants en matière de migration et développement

Code	Porteurs du projet	Titre du projet	Objectifs
I	INTENT Maroc	Migration Développement et Entrepreneuriat	Faciliter la création des entreprises au Maroc grâce à la mobilisation des compétences des Marocains Résidant à l'Etranger
J	AFD	Accompagnement des MRE dans leur projet d'investissement faveur de co - développement	Appui au MCMRE par la création d'une cellule de pilotage au niveau du Ministère pour le suivi du projet. Accompagner et apporter des réponses aux immigrés porteurs de projets de développement local par la création d'une entreprise.
K	GIZ	MIDEO « Migration & Développement Économique dans l'Oriental »	La création d'un environnement favorable au développement économique de la région Oriental contribue à la mobilisation de la diaspora marocaine en Europe.

3.3 Capacités des migrants

Pour les 3 projets de la fenêtre thématique « capacités de migrants », 2 sont réalisés par 2 organisations transnationales de migrants et le dernier est mis en œuvre par le Ministère Chargé de la Communauté marocaine résident à l'étranger. Ce dernier est aussi le principal bailleur de fonds du projet mis en œuvre par AMDAM Association Médicale d'Aide au Développement entre l'Auvergne et le Maroc. Ceci démontre l'intérêt porté par le MCRME sur la question de la mobilisation du capital humain des migrants et des diasporas.

Code	Porteurs du projet	Titre du projet	Objectifs
L	AMDAM Association Médicale d'Aide au Développement entre l'Auvergne et le Maroc	Création de Synergies des Marocains du Monde et des amis du Maroc	Renforcement des capacités des associations de MRE
M	Le Ministère Chargé des Marocains Résidant à l'Etranger (MCMRE)	« FINCOME »	Fournir de l'expertise, le conseil et l'assistance aux secteurs et programmes de développement du Maroc ; Encourager la synergie entre les compétences MRE et les compétences locales ; Favoriser le transfert de la technologie et du savoir faire ; Promouvoir l'attraction de l'investissement et du partenariat ; Soutenir la recherche scientifique ; Contribuer au renforcement de la coopération multilatérale.
N	Migration et Développement	Ecole Opérationnelle des Produits de Terroir (ECOPTER)	Accompagner la structuration de réseaux de commercialisation interdépendants en vue du développement agriculture des terroirs marocains sur le long terme Favoriser l'articulation entre le développement touristique et la vente des produits locaux, par le développement de points de vente en ville et dans les villages.

3.4 Droits des migrants

Sur les 6 projets qui traitent de la question des droits de migrants, il est important de souligner que les actions menées sont en lien direct avec l'histoire migratoire des Pays concernés. Dans le cas des organisations de migrants de France les questions abordées concernent le transfert des biens sociaux et la mémoire de la migration. Dans le cas de l'Italie, ou le phénomène migratoire est plus récent, les projets traitent de la protection des droits des mineurs, la sensibilisation sur les risques de la migration illégale et les droits des sub-sahariens.

Code	Porteurs du projet	Titre du projet	Objectifs
O	ATRIS	Caravane Mémoire Vives des anciens travailleurs de l'usine Renault-Billancourt dans la Région de Souss massa draa	Présenter l'exposition Mémoire de Renault-Billancourt et le film Retour sur l'Île Seguin au grand public et plus particulièrement aux lycéennes et étudiants.
P	Migration et Développement	Accompagnement des retraités et de leurs ayants droits et lutte contre les discriminations	Améliorer la situation socio-économique des anciens Migrants résidant à l'étranger et de leur famille au Maroc, en facilitant l'accès à leurs droits sociaux.
Q	CISS-FOO	Droit des Migrants et Altérité culturelle	Contribuer à la protection des migrants et des réfugiés sub-sahariens au Maroc à travers la promotion de leurs droits. Promouvoir une démarche pilote d'éducation à l'interculturalité
R	CISS	« Droits des mineurs et migration »	Contribuer à la protection des droits et des conditions de vie des migrants mineurs non accompagnés Promouvoir une démarche de sensibilisation et d'éducation au droit des mineurs.
S	MLAL	« Lutte contre l'immigration illégale et le trafic des êtres humains à travers la participation des familles victimes de l'émigration clandestine, des associations organisées de la société civile et des institutions locales ».	Encourager le développement des pratiques coopératives entre société civile et institutions locales en au moins trois régions italiennes (Piémont, Emilia Romagne et Vénétie), une région espagnole (Andalousie) et les régions marocaines de Chaouia Ouardigha et Tadla Azilal, pour la mise en place de bonnes pratiques dans la gestion des flux migratoires, en particulier de l'émigration illégale et du trafic des êtres humains

T	MLAL	« Promotion d'une migration responsable à travers les circuits légaux dans la région de Tadla Azilal »	Lutter contre l'émigration clandestine vers l'Europe dans la région de Tadla Azilal – Maroc, à travers une conscience accrue des risques de l'émigration clandestine et la valorisation du potentiel individuel et la prise d'initiative des jeunes pour le développement de parcours alternatifs à l'émigration.
---	------	--	---

4. Analyse des projets pondérés sur la base d'une grille de « critères de bonnes pratiques ».

4.1 Dix critères pour une analyse des bonnes pratiques

Nous avons donc établi **10 critères de bonnes pratiques**:

1. La « **bonne pratique** » a un **caractère innovant** (socialement, techniquement ou/et pédagogiquement) : dans sa modalité, dans sa gestion, dans son analyse de la situation, dans la manière d'y répondre et de communiquer, l'action présente un caractère innovant. L'innovation ne se situe pas obligatoirement dans les technologies utilisées ou dans le produit de l'activité. Elle peut apparaître à différentes phases de l'activité et peut concerner notamment la méthodologie, l'identification ou la mise en œuvre de l'activité, la mobilisation des parties prenantes ou de la population cible, etc. Enfin, l'innovation ne repose pas obligatoirement sur l'utilisation d'une nouvelle technologie mais peut également concerner une activité qui s'attache à raviver, revisiter et valoriser des savoir-faire locaux.
2. La « bonne pratique » **prend en compte la population** dont l'accessibilité aux services de base, aux moyens de production est limitée : l'activité profite à la couche la plus vulnérable de la population dans le sens de l'accès aux services de base (santé, éducation, eau potable, etc.) et aux moyens de production. Bien que cette population change selon les contextes, cette population est plus généralement composée par des enfants, des personnes âgées, des femmes ou encore des handicapés moteurs ou mentaux.
3. La « bonne pratique » intègre le critère « **genre** » : l'action fait ressortir que prise en compte de la relation homme/femme constitue une partie importante de l'activité (indicateurs : nombres de femmes ou de filles susceptibles d'en tirer un bénéfice mesurable, nombre de femmes et d'hommes dans les comités de gestion, nombre d'hommes favorable à la formation et à la implication de leurs femmes, participation aux prises de décision, etc.). Cette prise en considération du critère genre devra se manifester à toutes les phases d'élaboration et de mise en œuvre de l'activité.
4. La « bonne pratique » a un caractère **réplicable** : l'action ne nécessite pas de conditions extraordinaires ou de mesures disproportionnées (humaines ou/et financiers) pour pouvoir être mise en œuvre. Au contraire, elle est applicable ou réalisable de manière relativement aisée.
5. La « bonne pratique » s'appuie sur une **démarche participative** garante d'une réponse adéquate aux besoins de la population et de son appropriation : l'activité émane des réflexions et des aspirations des communautés de base et résulte d'un processus de dialogue continu avec le groupe cible (hommes/femmes, jeunes et enfants) se basant sur une approche de communication et d'identification participative lors de réunions organisées avec les différentes parties prenantes. Un engagement ferme de la part de la communauté intéressée est indispensable. Elle a en ce sens un caractère intergénérationnel / effet sur le long terme.
6. La « bonne pratique » bénéficie d'une **bonne gouvernance** : l'activité met en place une coordination partenariale basée sur l'engagement, la coopération et le partage des responsabilités entre les différents partenaires impliqués. Elle envisage un travail en réseau et mobilise directement ou indirectement les acteurs locaux voire régionaux, publics et/ou privés (démarche transversale).
7. La « *bonne pratique* » a un **caractère pérenne** : ce critère est aussi synonyme de durabilité et de viabilité. Si l'engagement du porteur de l'activité est essentiel pour assurer la pérennité de l'activité, ce n'est pas une condition suffisante. Il faut en outre que la viabilité socio-économique de l'activité, le transfert de connaissance et de technologie ainsi que l'accès au marché soit assurés. Il s'agit là de gages objectifs de pérennité.
8. La « *bonne pratique* » a une **forte dimension locale** : l'activité fait appel pour sa réalisation aux ressources locales, tant humaines que matérielles (indicateur : coût des ressources locales par rapport au coût total de l'investissement, intensité de main-d'œuvre, nombre d'emplois temporaires créés), ou qui engendrent des emplois durables (indicateur : nombre d'emplois permanents créés).

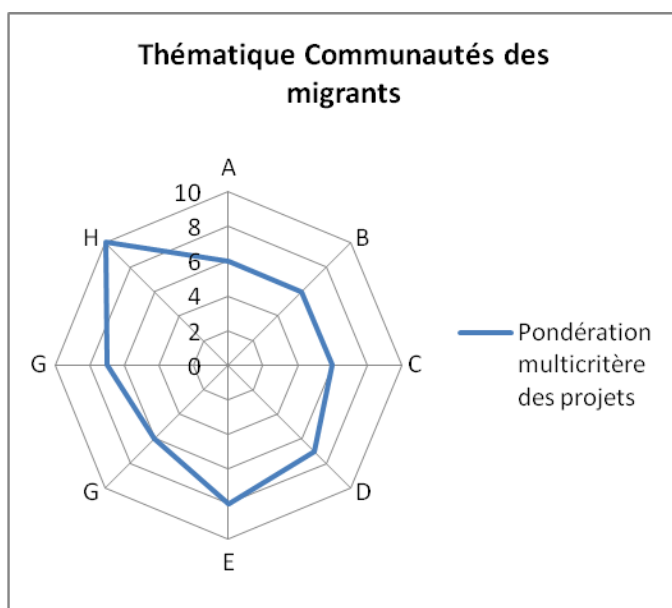
9. *La « bonne pratique » est **intégrée*** : elle répond aux critères de développement durable soit la prise en compte de la dimension sociale, de la dimension environnementale, de la dimension économique, l'adaptation aux spécificités locales insérée dans une vision globale. En outre, l'activité fait partie d'un ensemble d'interventions articulées autour de projets intégrés dans la zone où elle est localisée en vue d'accroître l'impact des différentes actions (indicateur : rapports, études, diagnostics/évaluations ou autres documents sur les autres activités parallèles en cours ou programmées). La réalisation de diagnostic territorial ciblé suivant la thématique de l'activité est en ce sens essentiel pour mener une action idoine et intégrée aux problématiques locales.
10. *La « bonne pratique » a un **impact sur les politiques publiques*** : si l'action est diffusée, elle peut influencer le sens des politiques publiques si l'expérience s'avère réussie et suffisamment capitalisée pour être répliquée au sein de programmes étatiques. Elle produit par la même une connaissance des modes d'actions alternatifs sur un territoire.

4.2 Pondération multicritère des projets

Nous avons effectué une pondération par projet⁶⁹, pour évaluer la prise en compte **des indicateurs de «bonnes pratiques** » prédéfinis comme suit :

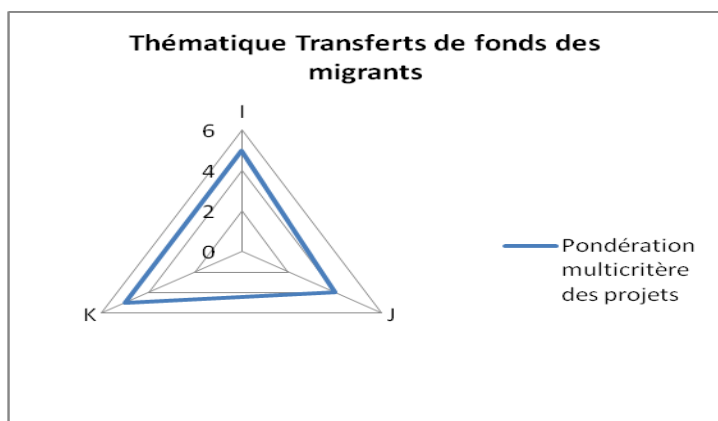
- 0 = Non pris en compte (aucun indicateur)
- 1 = Peu pris en compte (de 1 à 2 indicateurs)
- 2 = Moyennement pris en compte (de 3 à 5 indicateurs)
- 3 = Pris en compte (de 6 à 7 indicateurs)
- 4 = Très pris en compte (de 8 à 10 indicateurs)

4.3 Analyse des projets par fenêtre thématique



Communautés de migrants

L'ensemble des projets obtiennent un score entre 6 et 8 sur les 10 possible. A l'exception du projet « **Plate forme Euro-marocaine : Migration, développement, citoyenneté et démocratie** » (Code H) qui répond à l'ensemble des critères de bonnes pratiques adoptées.

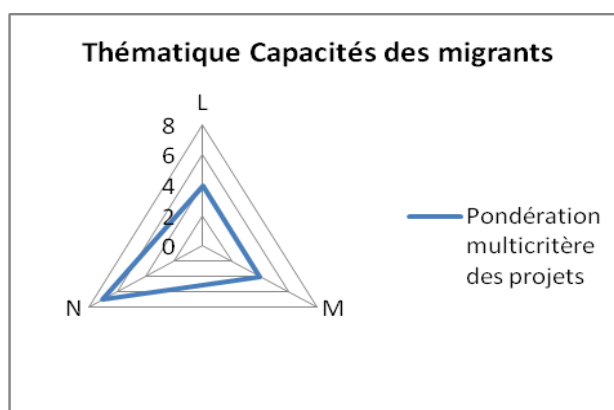


Transferts de fonds des migrants

Sur les 3 projets analysés, nous avons une prise en compte moyenne des critères de bonnes. Avec un score moyen de 4 sur 10.

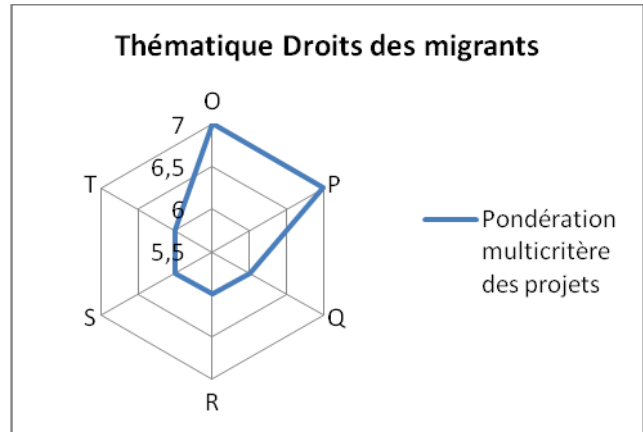
Capacités des migrants

2 de 3 projets ont une prise en compte moyenne avec un score de 4 sur 10. Le projet « **Ecole Opérationnelle des Produits de Terroir (ECOPTER)** » (Code N) se distingue par une « prise en compte » plus importante avec un score de 7



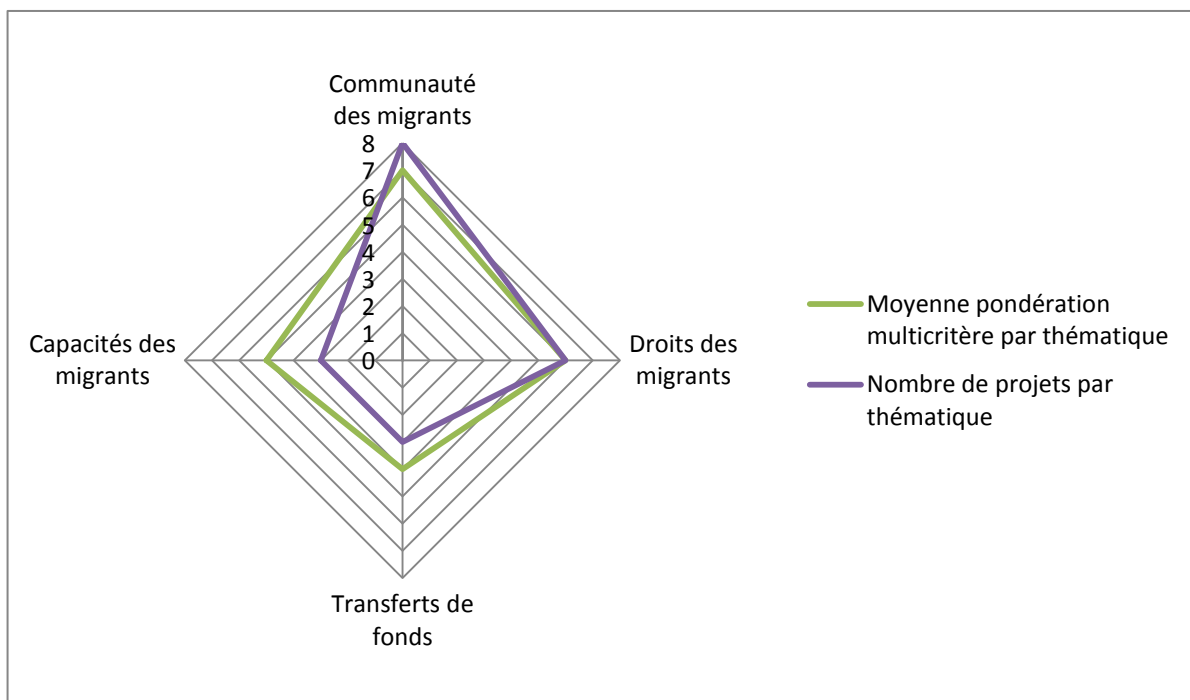
Droits des migrants

Dans cette thématique, les projets répondent de manière significative à l'ensemble des critères, avec un score qui varie entre 6 et 7 sur 10. Les projets « **Mémoire vives** » (Code O) et « **Accompagnement des retraités** » (Code P), représentent de nouveaux défis sur la question des droits des migrants.



4.4 Synthèse de l'analyse multicritère pondérée pour les 4 fenêtres thématiques

Nous observons une prédominance de projets abordant les thématiques de « communautés de migrants » avec 8 projets sur 20 et « droits des migrants » avec 6 projets sur 20. Ces deux fenêtres thématiques représentent 70 % des projets analysés. De plus, ces mêmes thématiques obtiennent un score de prise en compte des critères de bonnes pratiques plus significatif (Communautés de migrants: 7/10 ; Droits des migrants 6/10).



Fenêtre thématique : Communautés des Migrants (8 Projets)

Titre du Projet	«Associations migrantes, associations villageoises : Une mise en réseau pour un développement local et solidaire au Maroc»
Code	A
Bailleur de fonds	Union Européenne -ICMD
Porteur du projet	IDD - IFAD
Partenaires	Consortium des associations de France : le réseau IDD, Immigration Développement Démocratie – et du Maroc: le FMAS, Forum des Alternatives Maroc, l'IFAD, Institut de formation des agents de développement ainsi que l'association Touya pour l'action féminine d'Al Hoceima.
Contexte et justification	<p>Le projet est une contribution de plusieurs acteurs de la société civile, issue de la migration française et marocaine, au développement du monde rural marocain : qui est touché par un déficit économique et social important. Le projet s'inscrit dans une démarche de pérennisation et d'évolution des projets menés par le réseau IDD et par les partenaires du consortium à travers, notamment, la dynamique de formation action et la démarche de mise en réseau aussi bien au niveau régional, national qu'internationale. Ce projet vise à faire sortir les associations villageoises de leur enclavement géographique afin de contribuer au développement local. Ces associations sont plus proches des attentes des populations rurales, donc plus aptes à identifier leurs priorités et leurs besoins.</p>
Groupe Cible	17 associations rurales au Maroc, dont 22 cadres prenant parti à une formation/action sur la gestion de projet et 14 associations de migrants en France membres du réseau IDD
Objectifs	Contribuer à améliorer la qualité et la pertinence des actions de développement local menée en partenariat par les associations de migrants en France et leurs partenaires les associations villageoises au Maroc
Résultats	<p>- Un réseau international de coopération Sud- sud regroupant, entre autres, de nombreuses organisations d'Afrique principalement du Mali et du Sénégal est mis en place</p> <p>- Les bonnes pratiques en la matière en vue de les partager et aussi d'enrichir l'élaboration des politiques sur la migration sont identifiées pour le développement au niveau local et international.</p> <p>Cette action est issue d'un cheminement commun, partagé bien avant la conception du projet, entre les associations partenaires. Les activités réalisées ont permis d'élargir les horizons des partenaires, de rapprocher les visions, entre eux, mais aussi entre eux et les associations membres du réseau IDD, en France et au Maroc. Et bien sûr, entre les principaux protagonistes: les personnes désignées comme stagiaires pour participer à la formation action, les représentants et les membres des associations villageoises dans les différentes localités marocaines...</p>

Le projet réalisé a permis de nouer des liens plus durables d'une part entre les associations migrantes et leurs partenaires associatifs au Maroc, et d'autre part avec des associations et ONG subsahariennes et des diasporas aussi bien en France qu'au Mali, au Sénégal et en Mauritanie. Et de nouer des relations avec des collectivités locales, et particulièrement dans le monde rural.

Activités prévues

Activités de formation pour le renforcement, la professionnalisation et la mise en réseau du tissu associatif migrant et villageois. (formations en France et au Maroc)

Activités d'accompagnement sur le terrain ainsi que d'échanges et mise en réseau. (France, Maroc, Sénégal, Mali)

Titre du Projet	« Une expérience de développement local au Maroc : La fédération des associations de Figuig plateforme de mobilité pour le développement »
Code	B
Bailleur de fonds	Conseil général de Seine-Saint- Denis
Porteur du projet	Fédération des associations de FIGUIG en France
Partenaires	Fédération des associations de Figuig en France (FAF-MF Fédération de 6 associations de ressortissants de Figuig + des individus, regroupés en interlocuteur unique au moment de constituer une coopération décentralisée avec le Conseil Général de Seine-Saint-Denis). Conseil général de Seine-Saint- Denis Municipalité de Figuig, IDD, Ressortissants, CG 93
Contexte et justification*	La province de Figuig connaît une tradition d’émigration depuis le XIXe siècle, d’abord pour du commerce en Algérie toute proche, étant donnée que la capacité agri- et horticole de l’oasis est limitée. Les mouvements vers la France datent des années 1950, permettent de désengorger l’oasis. Actuellement, les ressortissants et parfois leurs familles se situent au Canada, Etats-Unis, Japon, Hollande, Allemagne, Espagne, Italie... et « dans l’espace » (NASA). - Les remises des Figuigui en migration constituent aujourd’hui la principale source de revenus de l’oasis. Les ressortissants à l’extérieur se mobilisent depuis toujours pour faire de leur espace d’origine / d’origine de leurs parents « un lieu de vie, non un musée ». La création d’associations, informelles depuis les années 50, formelles en France depuis 1981, permet d’avoir des ambitions plus larges pour le développement de la province de Figuig. Des individus et leurs familles, les associations permettent de passer à une solidarité par ksar (village fortifié), puis entre les ksour et dans tous les domaines, de la santé, éducation, religion, aux activités plus récentes génératrices de revenus, tourisme, commerce équitable. La fédération rassemble des initiatives portées par les associations dans la durée. Pendant les années 2000, se fédérer devient une réalité officielle, afin de pouvoir établir un partenariat de coopération décentralisée entre la province et le département français de Seine-Saint-Denis. A l’initiative de la coopération, on retrouve un migrant de la ville de Stains. La fédération devient un interlocuteur et un acteur privilégié de cette coopération internationale.
Objectifs	Mise en commun des objectifs et mutualisation des savoirs des associations

* http://www.groupe-initiatives.org/IMG/pdf/Fiche_GI_14.pdf.

- L'infrastructure médicale de Figuig est améliorée ;
- Des voyages sont organisés ;
- Le rôle social de la femme (santé, éducation, etc.)est promu
- Des entreprises et emplois sont créés pour maintenir un tissu social viable à Figuig.

Résultats

Au-delà des objectifs déclarés, la fédération permet aux associations qui la composent d'échanger sur leurs pratiques et projets, de se constituer en interlocuteur unique pour constituer des partenariats, de faire connaître les dynamiques de développement insufflées par et pour les Figuig. Elle fait écho à la Fédération des Associations pour le Développement de la province de Figuig (FADEF) créée en 1998 au Maroc. Le rôle des migrants de la FAF-MF dans le développement de Figuig : il se décline en plus-value financière, partenariale, en compétences et en plaidoyer via la promotion culturelle et environnementale du territoire. Le développement auquel ils participent est véritablement holistique : dans tous les domaines et dans la durée. Les migrants participent à l'innovation, ils s'investissent par exemple dans le commerce équitable. Malgré la distance, ils se mobilisent suivant une logique diasporique, revendiquent leur identité multiple de Figuigui et franciliens. La fédération des associations valorise leur rôle car elle leur donne plus de poids auprès des partenaires, plus de visibilité ici et là-bas, et qu'elle s'inscrit dans leurs initiatives à long terme. Les projets de la fédération sont toujours présentés comme faisant partie d'un tout, inscrits dans un réseau des acteurs Figuigui qui s'étend sur plusieurs espaces: Figuig, la France, les autres pays d'immigration, les autres provinces du Maroc...A souligner que la coordination et la concertation ne sont pas toujours évidentes étant donné le foisonnement d'initiatives par-delà les distances géographiques.

Activités prévues

- Formation : informatique, agriculture, animation culturelle, création d'entreprises et création d'espaces verts (pour les jeunes) ;
- Démocratie locale : formation des élus locaux dans le cadre de la coopération décentralisée ;
- Agriculture : économie d'eau, méthodes d'agriculture
- Eau et assainissement d'une partie de Figuig
- Echanges scolaires, chantiers internationaux pour les jeunes

**Titre du
Projet** « Plateforme Euro-marocaine : Migration, développement, citoyenneté et démocratie »

Code C

**Bailleur de
fonds**

**Porteur du
projet** Consortium d'associations

Partenaires Association des migrants marocains aux îles Baléares «Al Maghreb», Migration & Développement (Maroc), Immigration, développement, démocratie – IDD (France), le Centre Euro-méditerranéen Migration et Développement - EMCEMO (Pays-Bas) et l'association de coopération et développement en Afrique du Nord - CODENAF (Espagne).

**Contexte et
justification** La migration internationale et les mobilités humaines sont devenues un fait marquant du monde globalisé et une des priorités de l'agenda politique mondial (Dialogue de haut niveau de l'ONU, Forum mondial migration et développement, Conférence euro-africaine sur la migration et le développement, etc.). Rappelant les bénéfices économiques, sociaux et culturels de l'immigration pour le développement des pays d'origine comme pour les pays d'installation, les associations qui font partie de la plateforme veulent unir leur force dans un réseau transnational sous le nom de « plateforme euro-marocaine migration, développement, citoyenneté et démocratie ». Il s'agit des structures, qui dans leur diversité, inscrivent leurs projets associatifs dans la valorisation de l'apport de l'immigration dans le développement au Nord comme au Sud, la participation active à l'évolution de la démocratie au Nord comme au Sud et à l'enrichissement de la culture au Nord et son ouverture au Sud. Composée aujourd'hui de 75 associations issues de l'immigration marocaines et de leurs partenaires du Maroc, les structures de la plateforme couvrent plusieurs pays européens et agissent sur tout le territoire marocain.

Groupe Cible **Les Marocains du monde** : un espace transnational citoyen. Le développement économique, social et culturel du Maroc, se manifeste notamment par l'implication d'acteurs et d'associations de plus en plus diversifiés dans les projets de développement territorial. Le succès des politiques en matière de migration-développement repose sur une forte implication des migrants, mobilisant leurs connaissances et savoir-faire, et une mutualisation des ressources des acteurs associatifs en vue de visions et de stratégies communes.

Objectifs Créer une synergie entre les ONG actives dans le domaine du développement solidaire, afin de doter leurs actions d'une masse critique suffisante, permettant ainsi de pérenniser leurs dynamiques.

- La convergence des actions est favorisée
- Une stratégie de plaidoyer collectif est proposée
- Les partenariats Nord/Sud sont renforcés et élargis
- Son expertise et son expérience en matière d'action et de réflexions est apportée.

L'implication des marocains du monde va dans l'esprit du chantier de la régionalisation avancée et l'adoption de la nouvelle constitution marocaine qui stipule la participation des migrants dans toutes les institutions de bonne gouvernance et de démocratie participative, et met en exergue leur contribution au développement du Maroc et au resserrement des liens d'amitié et de coopération entre les sociétés civiles et les Etats du Nord et du Sud. La stratégie de partenariat de la plateforme se fonde sur les recommandations suivantes :

Résultats

- L'élaboration d'une approche globale intégrant migration et développement dans les politiques globales de développement des Etats, des institutions, des régions, et des agences de coopération. Une approche globale basée sur des accords de partenariat qui conduiraient à des politiques dont l'objectif est de maximiser l'impact positif de la migration sur le développement des pays d'origine comme sur les pays d'implantation.
- Le respect des droits fondamentaux et de la dignité de tous les migrants, et au renforcement du cadre juridique relatif aux migrants, ce qui est fondamental pour tirer le meilleur parti possible des avantages qu'offrent les migrations internationales.
- Les Etats et les gouvernements sont invités à ratifier et à mettre en œuvre les grandes conventions sur les droits de l'homme et autres instruments internationaux pertinents, dont la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.
- Une gestion concertée des politiques publiques en matière de migration- développement entre tous les acteurs, notamment par l'association des ONG des migrants marocains dans le processus d'identification des besoins, de prise de décision et de mise en application
- Le renforcement des synergies entre les acteurs dans le cadre de partenariats de coopération et de projets de migrations développement
- Soutenir les réseaux et la mise en réseau des associations des migrants, et promouvoir les partenariats et les projets en renforçant leur capacité d'action pour les intégrer dans leur environnement politique, économique et socio-culturel dans leur pays d'origine aussi bien que dans les pays de résidence

Activités prévues

Activités de renforcement des liens entre les associations du Maroc et celle des pays de Résidence

Activités de renforcement des liens stratégiques entre les associations et les acteurs politiques, institutionnels ou étatique.

Activités d'optimisation des actions menées pour une grande efficacité et un meilleur rendement.

Titre du Projet	« Amélioration des infrastructures rurale de base »
Code	D
Bailleur de fonds	Union Européenne, Ministère des Affaires Etrangères (France)
Porteur du projet	Migration et Développement
Partenaires	Associations Villageoises, migrants et Communes rurales.
Contexte et justification	<p>La construction d'infrastructures de base a été, depuis 1989, le premier axe d'intervention de Migration et Développement. Ce travail sur les infrastructures (électrification villageoise, réseaux d'eau potable, retenues collinaires, réseaux d'irrigation, écoles, dispensaires, routes ...) avec l'aide des migrants des villages montre que l'implication des migrations au niveau local est possible et souhaitable. Ces actions représentent donc une école de solidarité et de développement, notamment en termes d'apprentissage de la gestion des équipements collectifs et des relations avec les administrations et en matière de solidarité entre villageois, migrants ou non migrants.</p>
Groupe Cible	Population des villages ruraux
Objectifs	<p>Renforcement des capacités des communautés locales dans la gestion des infrastructures rurale de base</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'accès à l'électricité et à la formation de techniciens et de cadres associatifs à l'installation, à la gestion et au suivi des réseaux est amélioré. <p>La situation sanitaire et la réduction du travail des femmes sont favorisées</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à la rationalisation des ressources en eau est amélioré. <p><i>La mise en place du réseau électrique a commencé par une demande des villageois. Le principe est d'attribuer un compteur à chaque foyer. Les pauvres sont pris en charge par la collectivité villageoise selon des modalités propres à chaque village. L'association villageoise a élaboré ensuite un mode de gestion et une tarification, elle recrute un villageois charge de l'entretien du groupe électrogène et de la collecte des contributions des villageois. Un impact important a été la pression des migrants à inciter l'opérateur public à électrifier les villages isolés. Les actions AEP sont menées en partenariat avec les Communes rurales, l'ONEP et les services décentralisés de l'Etat. Les capacités des acteurs locaux se sont renforcées et les pratiques villageois ont évolué en matière de gestions des ressources et d'hygiène et la demande de réseau d'assainissement a émergé. Ces interventions ont poussé l'Etat à intervenir dans le milieu rural en accélérant son programme d'adduction d'eau potable.</i></p>
Résultats	

La construction des barrages collinaires a montré le grand intérêt de ce type d'infrastructure dans le contexte du changement climatique pour l'alimentation de la nappe phréatique

Activités prévues

Electrification rurale de 16 Douars

Installation 24 réseaux AEP dans 24 Douars

Installation de 2 réseaux d'assainissement villageois

Construction de 14 barrages collinaires pour alimenter les nappes phréatiques

Titre du Projet	« Appui au développement des activités génératrices de revenus (AGR) et du Tourisme Rural Solidaire (TRS) »
Code	E
Bailleur de fonds	Union Européenne, AFD, ADS
Porteur du projet	Migration et Développement
Partenaires	Associations villageoises, Coopératives agricoles, Communes Rurales, AFD, ADS, et UE
Contexte et justification	<p>Dans les 10 premières années de son activité, M&D a concentré tous ses efforts sur les infrastructures villageoises. A la fin des années 90, la question des activités économiques s'est posée : après une enquête-participative sur le terrain en 2000, M&D s'est engagée dans le soutien aux activités génératrices de revenus. L'enquête-participative a défini deux grands axes des activités : les produits agricoles et le tourisme rural. Après l'intervention de M&D qui a conduit à l'augmentation de la valeur des produits agricoles, les migrants sont venus investir dans le secteur. Pour le tourisme rural, ce sont les migrants qui ont amorcé le mouvement en investissant dans des auberges dans leur village d'origine et en poursuivant leurs investissements, largement au-delà du programme lancé par M&D.</p>
Groupe Cible	Population des villages ruraux
Objectifs	<p>Renforcement des capacités des communautés locales dans le développement des AGR et du Tourisme Rural Solidaire</p> <p>Des terres que la sécheresse avait jusque-là désertifiées sont rendues cultivables</p> <p>Des partenariats avec des organismes du commerce équitables pour améliorer l'économie locale sont noués</p> <p>Les opportunités de travail ouvertes pour les jeunes sont améliorées</p> <p>Les techniques de production agricole et de transformation sont améliorées</p>
Résultats	<p>L'irrigation et la transformation du safran pour construire des liens avec le commerce équitable vers l'Europe sont améliorées</p> <p>Les migrants sont incités à investir dans les projets de valorisation de produits agricoles</p> <p>Implication des émigrés marocains installés en France dans la réalisation d'investissement touristique dans leur village d'origine (Auberges rurales, Maisons d'hôte et chambre d'hôtel)</p>

La demande en eau d'irrigation est très ancienne. L'amélioration des canaux traditionnels «seguias » et l'accroissement des surfaces cultivées en safran imposait de transformer des terrains secs de propriété collective en terre irrigués. La production de céréales et des légumes a permis de diversifier les possibilités d'autoconsommation et d'approvisionner les marchés locaux en légumes frais de meilleure qualité ; alors qu'ils provenaient auparavant des zones de production intensive sous serre d'Agadir. La région dispose de ressources importantes en matière de savoir-faire agricole pour des produits à haute valeur ajoutée. Cependant ces productions ne laissent que de très faibles revenus aux agriculteurs, en raison des problèmes liés à la qualité des produits, à la faiblesse de l'organisation paysanne et aux capacités des agriculteurs qui ne leur permettent pas de lutter contre les pratiques frauduleuses et les abus des intermédiaires. La valorisation des produits du terroir s'est concrétisée par un ensemble d'activités menées autour des produits du terroir de la région : « Safran », « huile d'olive » et « huile d'argan ». En 2000, le domaine du tourisme rural avait été identifié comme un secteur très prometteur en matière de développement local, compte tenu des immenses potentialités touristiques de la zone où le tourisme n'existe pratiquement pas en dehors des villes. Les actions de développement du tourisme rural solidaire des émigrés marocains installés en Europe en faveur de l'investissement dans leur village d'origine (Auberges rurales, Maisons d'hôte et chambres d'hôte) et de construire des liens avec les tours opérateurs spécialisés dans le tourisme rural solidaire.

Activités prévues

- Création d'un réseau rendant irrigables 520 hectares (61 puits creuses, 14 retenues collinaires, 13 réservoirs, 3 bassins, 5 seguias construits) ;
- 1 Etude sur la filière de Safran et sur les Plantes Aromatiques et Médicinales ;
- Appui à la création de 18 coopératives de Safran et 2 de Plantes aromatiques et médicinales ;
- Accompagnement aux coopératives à la commercialisation dans les réseaux du commerce équitables ;
- Accompagnement aux coopératives de safran pour l'obtention du label BIO ;
- Création des boutiques solidaires pour la vente des produits de terroir de la province de Taroudant ;
- Ateliers de conditionnement et d'exposition des produits de terroirs ;
- Création de 25 établissements touristiques (Auberges rurales, Maisons d'hôte et chambres d'hôte pour une capacité totale d'hébergement de 397 lits) ;
- Installation d'un Bureau d'Orientation Touristique (BOT) à Taliouine ;

- Création des sites internet correspondant aux 3 pays d'Accueil Touristiques (Pays du Safran, Pays de l'Argan et Pays de la rose) ;
- Réalisation de la signalisation routière pour tous les auberges sur les routes nationales ;
- Identification et balisage de 200 Km de sentiers de randonnées ;
- Implication de 3 agences associatives de tourisme (2 en France et 1 en Italie) ;
- Création d'une association qui regroupe tous les aubergistes.

Titre du Projet	« Renforcement des capacités des acteurs de développement et de la coopération internationale en lien avec les migrants »
Code	F
Bailleur de fonds	AFD
Porteur du projet	Migration et Développement
Partenaires	AFD – MIIINDS – CG34 – IAMM – FAO MCMRE – ADS – INDH – RSMD – Conseil Provincial de Tiznit – Communes rurales – FIL – Associations Villageoises – DGCL – OFPPT – RARBA. Ce projet de renforcement des capacités des acteurs de développement local est étroitement articulé avec le programme de développement rural intégré mené par l'ONG Migration et Développement depuis 24 ans.
Contexte et justification	Avec l'implication croissante de l'État marocain dans le monde rural et l'extension des pouvoirs des Communes rurales, la demande de formation sous de multiples formes a considérablement augmenté, diminuant relativement l'implication directe de M&D dans les projets opérationnels au profit de celle des acteurs locaux. Le présent projet s'inscrit dans ce cadre d'ensemble.
Groupe Cible	Bénéficiaires directs : Élus, cadres associatifs et coopérateurs de 30 communes (soit 300 personnes environ) – 30 à 48 porteurs de projets économiques marocains et franco-marocains – 120 cadres associatifs issus de la migration marocaine – 30 jeunes diplômés et bacheliers marocains. Bénéficiaires indirects : Population des 30 Communes rurales, soit environ 232 000 habitants, pour la plupart agriculteurs.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les capacités des acteurs (élus, cadres associatifs et des coopératives, migrants, jeunes...). - Renforcer la démocratie et les pratiques de bonne gouvernance. <p>Renforcer l'approche de développement rural intégré et améliorer les synergies entre partenaires locaux.</p> <p>Les capacités des associations issues de l'immigration sont renforcées</p>
Résultats	La valorisation et la commercialisation de produits du terroir marocains sont améliorées par la mise en place d'une École opérationnelle des produits de terroir méditerranéens.

Un processus participatif de planification du développement territorial est initié et les élus sont formés sur leur rôle à jouer en tant que coordinateurs locaux et légitimes de l'action de développement (dans le cadre des Plans Communaux de Développement - PCD).

La qualification des acteurs du développement rural est renforcée par la création d'une École expérimentale de Développement Rural à Taliouine.

La singularité de la démarche de M&D tient à l'implication de migrants en provenance de la région dans les processus d'appui aux actions de développement local qui demeurent cependant sous l'initiative des villageois. M&D est résolument, depuis sa création, une ONG transnationale, faisant de la migration un atout pour le développement de la région d'origine. Il s'agit d'un projet de formation : des jeunes et cadres associatifs et coopératifs pour le rehaussement de l'attractivité économique du territoire, des élus et fonctionnaires pour la planification et la mise en œuvre du développement communal et des associations de migrants pour la définition et la réalisation d'actions de développement local et de solidarité internationale. La formation/accompagnement a favorisé la création de projets d'activités économiques et la professionnalisation des acteurs pour un développement territorial intégré. Les associations sont en mesure de travailler en réseau et de créer des effets de synergie en fonction de leurs expériences et savoir-faire respectifs. Elles deviennent des véritables relais pour les autres associations et contribuent à l'émergence d'un processus d'autoformation au sein du milieu associatif issu de l'immigration marocaine. Un réseau transnational d'acteurs du développement local et de porteurs de projets économiques est constitué et la création de réseaux de ventes des produits locaux et services touristique sont initiés en France et au Maroc. La Maison du Développement de Taliouine est devenue un lieu privilégié de formations et de séminaires internationaux sur le développement rural. Des partenariats avec divers organismes de formations au Maroc ont été noués

Ce projet de renforcement des capacités comprend 4 macro- activités:

1/ une action de formation en France en direction du milieu associatif issu de l'immigration marocaine ;

2/ une action de formation de jeunes au Maroc et en France pour la commercialisation de produits de terroir marocains ;

3/ une action de formation d'élus et de cadres administratifs locaux au Maroc pour la mise en place de Plans Communaux de Développement ;

4/ une étude de faisabilité de création d'une « École Expérimentale de Développement Rural » à Taliouine.

Activités prévues

Titre du Projet	« Activités Génératrices de revenus pour les femmes rurales et participation des femmes aux structures de gouvernance locale »
Code	G
Bailleur de fonds	Ministère de l'Intérieur français, CCAS (Caisse Centrale d'Activités Sociales du Personnel de l'EDF,
Porteur du projet	Migration et Développement
Partenaires	Entraide Nationale, OFPPT, Viaggi Solidali, Ministère de l'Intérieur français, CCAS (Caisse Centrale d'Activités Sociales du Personnel de l'EDF, Migrants et Associations de migrantes de France
Contexte et justification	<p>L'insuffisance des infrastructures de base et l'accès difficile aux services sociaux rendent les conditions de vie des femmes rurales particulièrement rudes. Cette réalité a longtemps freiné le développement d'activités génératrices de revenus pour les femmes qui doivent assumer à la fois les tâches ménagères et une part importante des activités agricoles, sans oublier les corvées d'eau et de bois. En outre, les femmes sont traditionnellement absentes des structures de gouvernance du village et de la Commune. M&D démontre un engagement fort à l'égard des femmes et une volonté de les faire participer à toutes les étapes des projets de développement, tout en soutenant leurs prises d'autonomie par l'économie. Cette démarche se manifeste sur 2 axes : le soutien aux projets économiques portés par des femmes et l'appui à l'inclusion des femmes dans la gouvernance locale. Le projet vise à améliorer la situation économique des femmes de la région. Cette amélioration matérielle s'accompagne d'une reconnaissance du statut de la femme dans le village et dans la commune qui lui permet d'être actrice du développement local.</p>
Groupe Cible	Les femmes rurales
Objectifs	<p>Intégration des femmes à travers la création de structures capables de générer de revenus Associer les femmes aux initiatives et à la gouvernance des projets</p>
Résultats	<p>La création des foyers féminins est appuyée La création de coopératives féminines au soutien de la production d'huile d'argan, safran, miel, câpres, plantes aromatiques, broderies, tapis est appuyée</p> <p>Sur le comment faire progresser le rôle des femmes dans la gouvernance villageoise, la stratégie proposée par Migration et Développement est de favoriser l'accession à l'instance de décision collective des Associations Villageoises (AVs). La création d'Associations Villageoises conditionne l'appui à tout projet villageois par M&D.</p>

Cette instance qui diffère de la *Jema'â* traditionnelle a permis l'ouverture à d'autres acteurs du village (les jeunes, les migrants). Les femmes intègrent les processus global de développement de leur région. Bien que confrontées au défi des débouchés, elles sont plus autonomes financièrement, ce qui augmente leur rôle dans la vie sociale : en tant que présidentes d'associations féminines ou de coopératives villageoises, elles ont ainsi eu accès aux structures de la gouvernance villageoises et leurs conditions de vie se sont améliorées.

Activités prévues

- Action de création de 4 foyers féminins (Constitution de 9 groupements féminins constitués de centaines de femmes et de jeunes filles-Achat de machines et matériels à coudre)
- Actions de soutien aux foyers (348 femmes rurales incluses dans les activités de renforcement des capacités et de gestion de foyers)
- Action de création de 5 coopératives féminines d'huile d'Argan (200 adhérentes), 3 coopératives féminines de safran (150 adhérentes) et 2 coopératives pour les plantes aromatiques (120 adhérentes)

Titre du Projet	« Appui à la Gouvernance locale »
Code	H
Bailleur de fonds	Ministère de l'Intérieur français en charge du développement solidaire, Agence Française de Développement
Porteur du projet	Migration et Développement
Partenaires	Provinces de Tiznit et de Taroudannt, 30 Communes (dont 29 Communes rurales et 1 Commune urbaine: Taliouine), Ministère de l'Intérieur français en charge du développement solidaire, Agence Française de Développement, Associations de migrants (au Maroc et en Europe), migrants investisseurs, Collectivités locales françaises (Communauté de commune des Ecrins...).
Contexte et justification	Après le soutien à la construction d'infrastructures villageoises, puis à l'activité économique, Migrations & Développement a ajouté à ces actions l'appui à la gouvernance locale. Depuis 2010, M&D soutient l'élaboration de Plans Communaux de Développement (PCD) et accompagne leur mise en œuvre. Dans le cadre de la Réforme de la Charte Communale en 2009, le Gouvernement marocain s'est engagé dans un nouveau projet de décentralisation à travers l'instauration de Plans Communaux de Développement (PCD). Ce projet vis à donner plus d'autorité et d'autonomie aux communes. Elles sont désormais chargées de planifier le développement de leur territoire et de trouver les moyens de réaliser leurs projets en coordination avec les acteurs locaux et en articulation avec les dispositifs nationaux de développement. Dans ce contexte et à la demande de plusieurs Communes rurales de la région Souss-Massa-Drâa, M&D apporte un appui à la réalisation de diagnostics territoriaux et à la planification participative. Cette nouvelle méthode d'élaboration des politiques communales permet de renforcer la démocratie locale et la culture de coordination entre les décideurs locaux, et d'impliquer les migrants dans le développement local. Elle est également l'occasion de rassembler ces décideurs autour des réflexions sur le développement communal en vue d'élaborer une vision partagée.
Groupe Cible	Equipe techniques des communes et élus locaux
Objectifs	Soutenir les Communes dans l'élaboration de leurs prochains PCD et favoriser leur autonomie grâce aux outils déjà développés.
Résultats	<ul style="list-style-type: none"> - La gouvernance démocratique locale est améliorée - Les capacités de vision stratégique et de coordination des acteurs, en intégrant les migrants, sont développées, - Les PCD sont élaborées de manière participative.

Depuis quelques années, de plus en plus de migrants se font élire dans les Communes rurales. Ils introduisent concrètement le lien entre migration et développement dans les stratégies communales. La démarche associe les migrants et ouvre des opportunités d'investissements. Dans une 1ère phase, M&D aide les Communes à évaluer les contraintes et les potentialités de leurs territoires et à hiérarchiser les besoins en accord avec les attentes de leur population. Une attention particulière est portée sur la place des femmes dans ce processus d'évaluation. Des rencontres avec les migrants sont également organisées afin d'évaluer leurs attentes à propos du développement social et économique de leur Commune, mais aussi de débattre de leur place dans les instances de gouvernance locale suite à l'adoption en 2011 de la nouvelle Constitution marocaine. Dans une 2ème phase, M&D soutiendra certaines actions programmées dans le PCD. Grâce à sa position transnationale, M&D se chargera tout particulièrement de mobiliser des associations de migrants et des Collectivités locales de France et d'autres pays d'accueil des migrants de la région, pour contribuer à mettre en œuvre les projets programmés des PCD. La mise en place des plans d'investissement dans les Communes devrait en effet ouvrir des potentialités économiques pour l'investissement. C'est par cette démarche, qui part du territoire, que M&D mobilisera des migrants investisseurs pour intervenir dans divers domaines (agriculture, tourisme, vente des produits du terroir...).

Activités prévues

- Constitution d'1 équipe d'animation et 1 comité de planification, Formation en matière de diagnostic territorial et de planification participative dans chaque Commune
- (125 personnes élus, tissu associatif et fonctionnaires au sein de 30 Communes, dont 8 femmes),
- Réalisation d'1 base de données quantitative dans chaque Commune,
- Création de 2 réseaux d'associations sur 2 Communes
- Organisation de 2 tournées de prospection pour des Chantiers-échanges des jeunes migrants dans les Communes,
- Organisation de 2 missions d'échanges d'expérience en matière de gouvernance locale nord- sud et sud-sud,
- Organisation 15 ateliers de concertation pour des élus, population locales, les cadres associatifs, et les migrants ont été effectués,
- Elaboration et validation par le Conseil communal et l'Etat de 4 PCD dans des communes rurales et d'1 PCD dans une commune urbaine

Fenêtre thématique: Transferts de fonds des migrants (3 projets)

Titre du Projet	« Migration Développement et Entrepreneuriat »
Code	I
Bailleur de fonds	Union Européenne
Porteur du projet	IntEnt (Maroc Association Internationale Entrepreneuriat Maroc)
Contexte et justification	<p>Migration, entrepreneuriat et développement sont trois phénomènes complémentaires. Les recherches dans ce domaine révèlent que les migrants génèrent d'importants gains économiques et surtout pour les pays en voie de développement. Les personnes issues de l'immigration disposent à l'origine d'une certaine vitalité, une énergie individuelle et un esprit de persévérance. Ils ont acquis une double culture et nombreux sont ceux qui souhaitent faire profiter leur pays d'origine de leurs expériences et autres acquis en fondant des entreprises novatrices et rentables. Le Maroc est aujourd'hui en pleine expansion économique. L'économie marocaine attire de plus en plus et a beaucoup évolué à différents niveaux. Le gouvernement marocain a mis en place un certain nombre de mesures pour rendre le climat d'investissement plus intéressant pour les entrepreneurs. Ainsi la TVA a été baissée récemment et la négociation pour la concrétisation des zones de libre-échange entre l'UE, USA et la Turquie est actuellement en cours. Le projet Migration Développement et Entrepreneuriat soutient la mise en place des nouvelles entreprises au Maroc. IntEnt s'adresse essentiellement aux entrepreneurs migrants et aux entrepreneurs qui ont un lien avec le Maroc. Le rôle d'IntEnt est de développer, stimuler les capacités entrepreneuriales et assister les entreprises afin que leur démarrage se déroule dans les meilleures conditions.</p>
Groupe Cible	Diaspora marocaine dans le monde
Objectifs	Faciliter la création des entreprises au Maroc grâce à la mobilisation des compétences des Marocains Résidant à l'Etranger
Résultats	<p>Des services pertinents et efficaces de développement d'entrepreneuriat et de création d'entreprises sont fournis à la Diaspora marocaine et aux groupes associés pour la création de nouvelles PME au Maroc ;</p> <ul style="list-style-type: none">- Le développement de capacité institutionnelle pour fournir des services de développement d'entrepreneuriat et de création d'entreprise est assuré;- Le dialogue politique dans les domaines de la migration, l'intégration, l'entrepreneuriat, les remises de fonds et le développement est alimenté constamment.

Les entreprises ont investi en moyenne près de 52.000 Dirhams, et se sont engagées à investir plus de 31.180.000 Dirhams. Les créations d'entreprises génèrent de nouveaux emplois. Au cours du premier semestre 2009, le nombre d'emplois total (y compris l'entrepreneur) créés par les nouvelles entreprises s'élevait à 371 emplois. Les nouvelles entreprises ont débuté avec une moyenne de 2 personnes. Un an plus tard, ce chiffre atteint en moyenne 7 personnes. Parmi les facteurs explicatifs, les chances de survie, le profil du créateur ne semble pas le plus déterminant, mis à part l'activité préalable du créateur. Plus le temps qui sépare la dernière expérience professionnelle de la période de création est long, meilleures sont les chances de survie. Les personnes qui travaillaient avant de créer leur entreprise ont donc un meilleur taux de survie, notamment ceux dont la qualification est agent de maîtrise ou contremaître. L'expérience professionnelle dans la même activité est importante surtout pour les créateurs repreneurs.

Activités prévues

- Appui lors de la mise en place des entreprises au Maroc (formations sur comment entreprendre au Maroc et développer un business plan)
- Les capacités entrepreneuriales sont développées et stimulées,
- Le démarrage des entreprises est assisté (à distance par téléphone et par e-mail, et personnellement sur place au Maroc).

Titre du Projet	« Accompagnement des MRE dans leur projet d'investissement en faveur du codéveloppement »
Code	J
Bailleur de fonds	MIIIINDS
Porteur du projet	AFD
Partenaires	<p>Le Ministère Chargé des Marocains Résidant à l'Etranger (MCMRE), Ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité Nationale et du Développement Solidaire (MIIIINDS)</p>
Contexte et justification	<p>Le co-développement est un concept développé par la France, depuis les années 2000, fondé sur la reconnaissance du rôle que les migrants peuvent jouer en faveur du développement de leur pays d'origine. Il est défini comme : « toute action d'aide au développement, quelle qu'en soit la nature et le secteur d'intervention, à laquelle participent des migrants vivant en France. Les modalités de cette participation peuvent être très diverses et intervenir à une ou plusieurs étapes du processus ». Cette idée d'un investissement financier et humain des migrants en faveur du développement de leur pays d'origine est devenue un thème des relations internationales publiques et des discussions sur l'aide au développement, en particulier au vu des volumes importants des transferts financiers des migrants vers leurs pays d'origine. Il ne s'agit pas d'un projet destiné à priori à favoriser le retour « physique » des promoteurs au Maroc, ce retour n'interviendrait que dans une démarche volontaire de réinstallation ou s'il conditionne la viabilité de l'activité créée à l'issue du processus d'accompagnement du créateur. Les actions de développement solidaire du gouvernement français reposent sur un partenariat avec l'AFD avec le Ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité Nationale et du Développement Solidaire (MIIIINDS). En application de cette convention, l'AFD - en sa qualité de maître d'ouvrage sur crédits délégués - est en charge d'une subvention en faveur du Royaume du Maroc en vue d'appuyer la création de petites et moyennes entreprises au Maroc par des Marocains résidant en France</p> <p>Le choix des opérateurs France et Maroc se fera par le MCMRE en concertation avec l'AFD, suivant un appel d'offre dont les termes de référence seront rédigés début 2012 entre l'AFD et le MCMRE.</p> <p>Des opérations de communication et d'information autour du projet, principalement en France, constitueront une troisième et dernière composante du projet.</p>
Groupe Cible	Diaspora marocaine en France

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Appui au MCMRE par la création d'une cellule de pilotage au niveau du Ministère pour le suivi du projet. - Accompagner et apporter des réponses aux immigrés porteurs de projets de développement local par la création d'une entreprise.
Résultats	<p>Il vise à mettre en place un dispositif d'accompagnement sur deux espaces (pays de résidence et pays d'origine) d'investisseurs Marocains résidant en France dans leur pays d'origine.</p> <p>Un appui technique au MCMRE en cours est consacré au renforcement des capacités d'une cellule dédiée à la coordination des initiatives économiques des MRE créée au sein du MCMRE.</p>
Activités prévues	<p>Un réseau d'opérateurs en France et au Maroc est mis en place</p> <p>Les MRE sont informés sur les possibilités d'investissement dans leur pays d'origine</p> <p>Une première sélection d'investisseurs potentiels est effectuée et un premier niveau d'accompagnement des promoteurs est réalisé. Un opérateur Maroc finalisera par la suite leur accompagnement du financement au suivi de l'investissement.</p>

Titre du Projet	« Migration & Développement Économique dans l'Oriental » MIDEO
Code	K
Bailleur de fonds	Union Européenne
Porteur du projet	GIZ
Partenaires	Ministère Fédéral Allemand de la Coopération Économique et du Développement et Union européenne Agence pour la Promotion et le Développement Économique et Social de la Préfecture et des Provinces de la Région Oriental du Royaume du Maroc (Agence de l'Oriental) Centre régional d'investissement d'Oujda Fondation Hassan II
Contexte et justification	La région de l'Oriental dans le nord-est du Maroc se trouve dans une situation de retard en termes de développement économique. Environ 30 % des migrants marocains en Europe sont originaires de cette région. Ils représentent une précieuse source d'expériences et un capital économique considérable qui font d'eux d'importants acteurs économiques potentiels dans leur région d'origine. De manière à valoriser ce potentiel, notamment pour les petites et moyennes entreprises de la région, un appui est fourni pour la promotion de structures et prestations de services appropriées. Le projet « Migration et Développement dans l'Oriental » (MIDEO) d'une part, il s'engage pour utiliser les ressources financières issues des dépôts des MRE pour créer et développer des petites et moyennes entreprises (PME) dans la région. D'autre part, il vise à inciter les migrants à investir dans la région et à transférer leur savoir-faire.
Groupe Cible	Les acteurs impliqués dans la promotion économique régionale et dans l'accompagnement des PME (CRI, CCIS, prestataires de services, banques, ...) Les entrepreneurs, hommes et femmes, des PME dans la région La diaspora marocaine en Europe, particulièrement en Allemagne
Objectifs	La création d'un environnement favorable au développement économique de la région Oriental contribue à la mobilisation de la diaspora marocaine en Europe.

- Un plan d'action basé sur un diagnostic participatif vise à améliorer l'environnement des affaires
- Les structures d'accompagnement adaptent leur offre de services aux PME et/ou MRE
- Un guide des investissements indique les opportunités d'investissement pour les PME et MRE dans la région
- Les banques s'engagent dans des activités pilotes au financement des PME
- L'Agence de l'Oriental, avec le concours de la Fondation Hassan II pour les MRE, mobilise les contributions potentielles de la communauté marocaine en Europe, particulièrement en Allemagne, (investissements, savoir-faire) à travers des relations de travail structurées avec les acteurs de la diaspora.
- L'expérience du projet est accessible à d'autres régions et à l'ensemble de la diaspora.

Résultats

L'action contribue de cette manière à ce que la migration puisse devenir un facteur du développement régional et le migrant, l'un de ses acteurs principaux. Le projet ne vise pas la création d'une nouvelle structure pour les MRE dans la région, mais la meilleure utilisation et mise en valeur des structures déjà en place pour répondre aux besoins des MRE, surtout en ce qui concerne leurs projets d'investissement.

Le portail Internet du projet propose des informations pertinentes en matière d'investissements ainsi qu'une bourse de contacts. Il présente l'histoire de la réussite personnelle de créateurs d'entreprise appartenant à la diaspora. Les expériences tirées du projet sont régulièrement mises à disposition des ministères concernés, des bailleurs de fonds et de la diaspora. L'action contribue de cette manière à ce que la migration puisse devenir un facteur du développement régional et le migrant, l'un de ses acteurs principaux. Le projet ne vise pas la création d'une nouvelle structure pour les MRE dans la région, mais la meilleure utilisation et mise en valeur des structures déjà en place pour répondre aux besoins des MRE, surtout en ce qui concerne leurs projets d'investissement.

Le portail Internet du projet propose des informations pertinentes en matière d'investissements ainsi qu'une bourse de contacts. Il présente l'histoire de la réussite personnelle de créateurs d'entreprise appartenant à la diaspora. Les expériences tirées du projet sont régulièrement mises à disposition des ministères concernés, des bailleurs de fonds et de la diaspora. Ainsi, il est possible d'examiner dans quelle mesure les exemples réussis sont applicables à d'autres régions du Maroc ainsi qu'à d'autres pays d'émigration. Les activités mises en œuvre renforcent et améliorent le dialogue entre les organismes publics et le secteur privé.

Activités prévues

Le nouveau portail Internet contenant des informations en matière d'investissement à l'intention des migrants enregistre 900 connexions par mois.

Quelque 200 membres de la diaspora et 120 entrepreneurs de l'Oriental ont bénéficié de services de conseil, d'ateliers et de voyages d'études en Allemagne et au Maroc.

Un nouveau « Réseau International des Compétences et Entrepreneurs Marocains » (RICEM composé de 30 ex MRE entrepreneurs s'est créé à Nador

Infos via différents sites des MRE en RFA

Présence pendant plusieurs séminaires et conférences

Collaboration avec le groupe thématique « migration & développement » de l'UE

Infos mensuelles en français (institutions partenaires, Diaspora) et en allemand (Diaspora)

Comité de Suivi (20 mai 09; 21 janvier 2010; 29 septembre 2010)

Rencontres régulières avec les MRE en RFA

Introduction d'un système de parrainage (contact avec des entrepreneurs expérimentés de la Région pour répondre aux questions spécifiques des MRE)

Liste des MRE investisseurs potentiels en Allemagne (~200 personnes), en France et en Belgique (~ 40 personnes)

Fenêtre thématique : Capacités des Migrants (3 Projets)

Titre du Projet	« Création de Synergies des Marocains du Monde et des amis du Maroc ».
Code	L
Bailleur de fonds	Ministère chargé de la communauté marocaine résidant à l'étranger
Porteur du projet	Association Médicale d'Aide au Développement entre l'Auvergne et le Maroc AMDAM
Partenaires	Ministère chargé de la communauté marocaine résidant à l'étranger
Contexte et justification	<p>La communauté marocaine résidant à l'étranger représente une force de travail et un levier sociopolitique dans leur pays d'accueil. De nombreux marocains ont su mettre leur savoir-faire et savoir-être au sein d'associations pour les MRE. Elles jouent un rôle important dans l'animation, le soutien et l'encadrement des marocains du monde dans le pays d'accueil et d'origine. Malheureusement, la plupart de ces associations souffrent d'un manque de formation de leurs dirigeants et de leurs adhérents. L'importance et l'impact indéniable de cette communauté amènent le Ministère des MRE à renforcer les capacités des Associations de MRE (AMRE) par la formation, l'information, leur mise en réseau et par le soutien à des projets dans le pays d'accueil et au Maroc. Après avoir observé et constaté la situation des associations de MRE du territoire consulaire de Lyon et, pris en compte les besoins, les souhaits de ces dernières, l'association AMDAM (www.amdamfr.com) financée par le Ministère des Marocains du Monde a mis en place le projet « Création de Synergies des Marocains du Monde et des amis du Maroc ».</p>
Groupe Cible	Membre des Associations de MRE (AMRE)
Objectifs	Renforcement des capacités des associations de MRE
Résultats	<ul style="list-style-type: none">- Les associations œuvrant au développement humain des populations issues de l'immigration marocaine sont appuyées techniquement- Les associations œuvrant dans le domaine du co-développement et du développement durable vers le Maroc sont soutenues- Les compétences issues de l'immigration marocaine sont valorisées- Les compétences et les associations issues de l'immigration marocaine sont mises en réseau.- Les institutions nationales et internationales chargées de questions migratoires et des droits des migrants sont conseillées.- Des études et des enquêtes sur l'immigration marocaine sont menées. <p>Ce site se veut un espace d'échange et de dialogue ouvert à tous les marocains du monde et à tous les amis du Maroc. Les axes de travail sont :</p>

1. *Des modules de formations sont offerts aux associations de MRE* (Cette formation des dirigeants associatifs suivra un enchaînement logique permettant de déboucher sur le financement des meilleurs projets). Des critères de présélection retenus pour le choix des associations participantes ont été identifiés (association déclarée, en capacité de fournir ses statuts, qui doivent être conformes aux orientations du Ministère des MRE, l'association doit justifier d'une vie associative : nombre d'adhérents, PV des réunions, elle doit démontrer une capacité de mobilisation de MRE, Elle doit mener ses actions dans une logique d'intérêt général, ne doit pas être divisée par des conflits d'intérêt). Les participants devront : être adhérents ou salariés de l'association, être officiellement mandatés par l'association ;
2. Des projets innovants inscrits dans la stratégie du Ministère, réalisés dans le cadre d'un partenariat dans le pays d'accueil et au Maroc. Les associations dont les projets ont été sélectionnés par le Ministère vont bénéficier d'un appui si elles répondent aux critères suivants :
 - S'inscrire dans la stratégie arrêtée en commun accord par le Ministère avec les partenaires à savoir : « L'Enracinement Sans Déracinement » (ESD) ;
 - Concerner les MRE les plus vulnérables, en particulier les jeunes, les femmes et les adultes avec des besoins spécifiques ; garantir le respect des droits et devoirs en vigueur dans le pays d'accueil et dans le pays d'origine ; garantir l'implication des acteurs locaux en particulier les autorités du pays d'accueil ;
3. Prendre en considération la condition : a) de la femme (des actions visant l'épanouissement de la femme à travers l'explication de la Moudawana); b)les conditions des personnes âgées(les domaines concernés sont le culturel, le sportif, l'artistique, la créativité et toutes les actions d'accompagnement et d'encadrement pour les retraités vivant dans les foyers, sont visés par ce volet); c) les mineurs sans accompagnement (accompagner ces mineurs en vue de faciliter leur insertion et leur intégration dans la vie sociale); d) les prisonniers (les encadrer et les accompagner pour la réussite de leur réinsertion) ; e) les étudiants (actions qui permettent aux étudiants de réussir leurs études) ; Le plaidoyer sur les droits acquis.Actions d'accompagnement proposés auprès des associations MRE dans le cadre de ce programme de renforcement des capacités des Associations MRE et pour que ces dernières puissent mener leurs missions de façon plus professionnelles et intégrées, il est prévu que SMM accompagne et encadre les associations formées dans la mise en œuvre de leurs projets.

Activités prévues

- Le site web www.synergies-des-marocains-du-monde.com comme est créé, espace pour mettre en avant les compétences des associations issues de l'immigration marocaine ainsi que des franco marocains ayant réussi leur parcours professionnel.
- Un répertoire des associations issues de l'immigration marocaine est élaboré.

Titre du Projet	« FINCOME »
Code	M
Bailleur de fonds	Ministère chargé de la communauté marocaine résidant à l'étranger
Porteur du projet	Le Ministère Chargé des Marocains Résidant à l'Etranger (MCMRE)
Partenaires	Les réseaux des MRE
Contexte et justification	<p>La mobilisation des compétences marocaines à l'étranger est un axe fort de la politique du Ministère Chargé des Marocains Résidant à l'Etranger. Elle constitue un enjeu stratégique pour le développement économique et social du Maroc à travers l'implication concrète de ses compétences expatriées, tant en termes d'expertise que d'investissements, dans les grands chantiers mis en œuvre dans différents domaines au Maroc. En développant le lien avec sa communauté expatriée qualifiée, le Maroc valorise le vivier de compétences, de ressources humaines et professionnelles et de réseaux que constituent les Marocains du monde hautement qualifiés. Conscients de cet enjeu, les pouvoirs publics ont initié en 2007 une première initiative à travers le lancement du "Forum International des Compétences Marocaines à l'Etranger" (FINCOME).</p>
Groupe Cible	La diaspora marocaine et MRE
Objectifs	<p>Fournir de l'expertise, du conseil et de l'assistance aux secteurs et programmes de développement du Maroc ;</p> <p>Encourager la synergie entre les compétences MRE et les compétences locales ;</p> <p>Favoriser le transfert de la technologie et du savoir faire ;</p> <p>Promouvoir l'attraction de l'investissement et du partenariat Soutenir la recherche scientifique ;</p> <p>Contribuer au renforcement de la coopération multilatérale.</p> <ul style="list-style-type: none"> - La demande, les besoins nationaux et les compétences MRE sont identifiés ; - L'offre des compétences MRE à travers la structuration en réseau est organisée ; - La demande nationale est mise en synergie avec l'offre internationale en compétence MRE ;
Résultats	<p>Afin de faciliter l'information relative à la mobilisation de compétences marocaines à l'étranger, le MCMRE a mis en place un portail Web : http://196.12.255.2:9080/home ciblant de façon prioritaire la communauté marocaine expatriée qualifiée.</p>

Il s'agit notamment de rassembler sur la même plateforme les informations relatives aux plans et programmes nationaux en œuvre au Maroc, aux opportunités d'affaires et d'investissements, au programme de mobilisation de compétences mis en œuvre par le MCMRE en partenariat avec les différents acteurs nationaux, les pays d'accueil et les réseaux de compétences. Ce portail permet également l'accès facile aux guides pratiques et aux annuaires thématiques ou géographiques élaborés par le Ministère et ses partenaires. La démarche proposée s'inscrit dans un cadre de coopération tripartite : pays d'accueil, pays d'origine, compétences MRE.

Activités prévues

- Mettre en place un portail favorisation la mise en synergie de l'offre et la demande de compétences MRE ;
- Informers les MRE sur le processus de développement local et les chantiers engagés dans leur territoire ;
- Mettre en réseau et organiser les MRE en faveur de leur territoires et commune ;
- Faciliter l'accès au terrain / structure d'accueil avec un guichet unique adapté ;
- Initier des projets d'investissement/co-développement local avec les MRE.

Titre du Projet	« Ecole Opérationnelle des Produits de Terroir (ECOPTER) »
Code	N
Bailleur de fonds	Institut Agronomique Méditerranéen Montpellier (CIHEAM -IAM)
Porteur du projet	Migration et Développement
Partenaires	<p>Au Maroc : Ministère de l’agriculture, Office régional de mise en valeur agricole de Ouarzazate et de Taliouine (ORMVA), Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan 2 IAV, Office de la formation professionnelle et de la promotion du travail (OFPPT), Faculté Ibn Zohr des sciences d’Agadir,</p> <p>Réseau marocain de l’Economie sociale et solidaire (REMESS), Forum des initiatives locales (FIL) et Conseil régional Souss Massa Drâa</p> <p>En France : Le CIHEAM-IAM, l’AFD et le Ministère de l’intérieur</p>
Contexte et justification	<p>Le Maroc met en œuvre le Plan Maroc Vert qui encadre le développement d’une agriculture durable et de qualité. Au niveau législatif, un cadre juridique définit la reconnaissance et la protection de Signes Distinctifs de l’Origine et de la Qualité. Au niveau opérationnel, la région du Sous Massa Drâa est particulièrement active. Migrations et Développement s’implique fortement dans cette dynamique, dans le cadre d’actions de renforcement des filières agricoles à fort potentiel de valeur ajoutée (safran, argan, plantes aromatiques et médicinales, rose, amandes, olives, dattes...) menées en partenariat avec la FAO, l’ORMVA, l’IAV Hassan II, ODCO et Agrotech.</p> <p>En France, de nombreux jeunes d’origine marocaine, déjà engagés dans le secteur associatif, se battent pour réussir leur insertion socio- professionnelle, tout en restant attachés aux valeurs et à la culture du pays d’origine de leurs parents.</p> <p>Certains souhaitent se lancer dans la commercialisation des produits des terroirs marocains pour les distribuer sur les marchés européens, d’autres enfin choisissent de se mobiliser sur ces deux fronts. Pour apporter des réponses concrètes aux demandes d’appui de ces jeunes, M&D a lancé en 2010, une « Ecole opérationnelle des produits de terroir marocains ».</p>
Groupe Cible	ECOPTER s’adresse à de jeunes porteurs de projets ou agents de coopératives, originaires de la région Souss Massa Drâa ou issus de la migration marocaine, engagés ou désireux de s’engager dans la vente des produits de terroir sud marocains. Ces jeunes doivent justifier d’une formation de base ou d’une expérience en gestion - commerce.

Objectifs

-Accompagner la structuration de réseaux de commercialisation interdépendants en vue du développement agriculture des terroirs marocains sur le long terme

-Favoriser l'articulation entre le développement touristique et la vente des produits locaux, par le développement de points de vente en ville et dans les villages.

- Les compétences des porteurs d'initiatives sont renforcées afin de favoriser l'émergence de projets mobilisant les ressources locales.

-Les synergies transversales sont favorisées grâce à des formations courtes dédiées aux terroirs et aux systèmes agricoles locaux globaux.

-La complémentarité des acteurs est mise en valeur pour constituer des réseaux de confiance structurant les circuits d'échanges autour d'activités économiques et culturelles

-Les compétences des porteurs d'initiatives sont renforcées (matière d'importation et d'exportation de ces produits).

-Une mise à niveau de l'offre des produits de terroir marocains, pour une meilleure adéquation avec les exigences des marchés en termes d'hygiène, de conditionnement et de traçabilité.

Résultats

Ce dispositif consiste à outiller les jeunes membres de groupements de producteurs et jeunes issus de la migration (interne et externe) marocaine pour développer un réseau de valorisation et de commercialisation de produits caractéristiques du terroir du sud marocain à des échelles locale, nationale et internationale. Désireuse de renforcer le lien entre ECOPTER et ses actions d'accompagnement des producteurs marocains, l'association M&D a réalisé le second cycle de formation, dans son intégralité, au Maroc en priorisant ses collaborateurs marocains et en donnant aux agriculteurs les outils leur permettant de mieux répondre aux exigences des marchés en matière d'hygiène, de conditionnement et de traçabilité tout en mobilisant des stagiaires résidant en Europe et porteurs de projets (collectifs ou individuels) de commercialisation.

Basée sur une alternance entre cours inter actifs et visites de terrain, la formation intégrera, en s'appuyant sur des expériences pratiques de production et de commercialisation de produits de terroir les modules suivants :

Activités prévues

- Action collective et organisation de producteurs
- Systèmes de garantie de l'action collective
- Réglementations, aspects obligatoires et volontaires
- Gestion sociale et solidaire, administration en réseau
- Hygiène, qualité, certification et procédures de contrôles
- Commercialisation (stratégies, normes nationales et internationales)

Fenêtre thématique : Droits des Migrants (6 Projets)

Titre du Projet	« Caravane des anciens travailleurs de Renault Billancourt Ile Seguin dans la Région Souss : Mémoires vives »
Code	O
Bailleur de fonds	CCME
Porteur du projet	ATRIS
Partenaires	CCME, Municipalités de Boulogne-Billancourt et de Saint-Denis, Municipalités de Agadir, Ait Melloul, Ouled Taima, Tiznit, Conseil régional de Souss Massa Drâa, La wilaya d'Agadir, Faculté de sociologie d'Agadir ; Festival Timitar d'Agadir ; Institut français d'Agadir, Associations Al Amal, Imazis
Contexte et justification*	<p>Des générations de travailleurs issus de plus de 58 nationalités ont eu l'occasion de se côtoyer sur les chaînes de montage de Renault, d'apprendre à se connaître, de fraterniser et de créer entre eux des liens de solidarité. Aujourd'hui, le lieu de mémoire s'impose plus que jamais comme une impérieuse nécessité.</p> <p>L'association Atris (Association des anciens travailleurs Renault de l'Île Seguin) créée en 1998 recueille la mémoire des hommes et des femmes qui y ont travaillé pour garder trace de cette véritable mosaïque de métiers, de nationalités, de cultures et afin de témoigner pour les générations futures de leur vie au quotidien dans ce lieu. L'association a procédé à un recueil de témoignages écrits, audios, visuels, toutes catégories professionnelles confondues (ouvriers, employés, techniciens, ingénieurs et cadres) qui permet de sauvegarder la mémoire de ce lieu, et un pan de l'histoire du mouvement ouvrier.</p> <p>Ces témoignages ont été restitués à travers une exposition itinérante et sont conservés dans un lieu de mémoire sur l'Île Seguin. Les membres de l'ATRIS ont exprimé au CCME le désir de revenir dans la Région du Souss pour faire connaître à la population marocaine l'exposition itinérante afin de restituer le parcours de milliers d'enfants et jeunes de la région et leur expérience migratoire dans l'industrie automobile française. L'exposition présente des portraits photographiques d'anciens ouvriers et est enrichie de témoignages, de documents, d'objets, de photos racontant la construction de l'usine, le processus de fabrication, l'activité des ateliers sur les luttes ouvrières, les étapes de la démolition du site. (60 portraits d'ouvrier, 60 photos du monde du travail et du mouvement social et 9 photos du processus de fabrication d'un véhicule).</p> <p>Ainsi est né le projet de Caravane Mémoire vives qui a sillonné le Souss tout au long du mois d'avril 2009. Au de la de son intérêt pédagogique et culturel, il s'agit d'un retour sur la mémoire et l'histoire de ces immigrés de l'usine Renault-Billancourt.</p>

*<http://www.studiograph.net/pdf/brochureAtris.pdf>

Groupe Cible	Grand public, Groupes scolaire : lycéennes et étudiants
Objectifs	<p>Présenter l'exposition Mémoire de Renault-Billancourt et le film Retour sur l'Île Seguin au grand public et plus particulièrement aux lycéennes et étudiants.</p> <p>-L'histoire de ces immigrés est diffusée et partagée . Elle constitue un patrimoine local et national de l'histoire des migrations du Souss; - Les anciens travailleurs de Renault qui sont rentrés au pays peuvent se rencontrer autour du travail de l'ATRIS sur la mémoire ouvrière, ils partagent et valorisent leurs souvenirs et leurs expériences, matérialisés dans un livre.</p>
Résultats	<p>ATRIS entend donc réactiver les témoignages de milliers de femmes et d'hommes de toutes origines et de tous continents qui ont travaillé à Renault Ile Seguin ainsi que recueillir leur vécu au quotidien dans les ateliers de cette usine qui n'existe plus. La production Renault s'est arrêtée à Boulogne-Billancourt en 1992.</p> <p>En accueillant l'exposition dans la Région du Souss, une zone de forte émigration ou beaucoup d'anciens ouvriers de Renault résident, le projet a pu retisser les fils d'une mémoire et d'une histoire peu connue, rendre hommage à toutes ces femmes et ces hommes, humbles et courageux qui sont partis vers une terre étrangère chercher une vie plus digne pour eux et pour leurs proches</p>
Activités prévues	<ul style="list-style-type: none"> -Départ de la caravane, mairie de Boulogne-Billancourt. -Conférence de presse dans les locaux du CCME en présence des médias marocains (TV et radio nationales, BBC) et des responsables du CCME -Ouverture de l'exposition au public -Projection du film « Retour à l'Île Seguin ».

Titre du Projet	«Accompagnement des retraités et de leurs ayants droits et lutte contre les discriminations »
Code	P
Bailleur de fonds	La Fondation Caisse d'épargne.
Porteur du projet	Migration et Développement
Partenaires	Migrations et Développement et La Fondation Caisse d'épargne.
Contexte et justification	<p>Le projet d'accueil et d'accompagnement des retraités migrants s'inscrit dans la lignée de la lutte contre la pauvreté et le combat des discriminations. Selon l'Inspection Générale des Affaires Sociales (France) (IGAS), environ 54 000 Marocains ayant des droits ouverts ne les ont jamais fait valoir, soit la retraite soit les pensions.</p> <p>Cette action s'inscrit dans un contexte où nombre d'anciens travailleurs immigrés marocains, de retour au pays, ignorent leurs droits acquis auprès des caisses françaises de retraite ou rencontrent d'importantes difficultés dans leurs relations avec ces organismes pour percevoir leurs pensions. Après leur décès, leurs veuves et enfants se retrouvent également dans une situation socioéconomique critique.</p> <p>Le projet vise à améliorer la situation économique des anciens migrants résidant à l'étranger et de leurs ayant-droits au Maroc en facilitant l'accès à leurs droits sociaux.</p>
Groupe Cible	<ul style="list-style-type: none"> -Les retraités installés dans le pays d'origine -Les retraités installés dans le pays d'accueil -Les retraités qui effectuent la navette entre les deux pays -Les familles des retraités décédés (veuves et enfants) <p>Il est à noter que les veuves sont majoritaires et nécessitent une attention particulière dans la mesure où la plupart d'entre elles sont analphabètes, ignorent totalement leurs droits et ne connaissent pas le parcours professionnel de leurs maris. Seule la présentation des justificatifs permet de reconstituer la carrière de leurs conjoints.</p>
Objectifs	<p>Améliorer la situation socio-économique des anciens Migrants résidant à l'étranger et de leur famille au Maroc, en facilitant l'accès à leurs droits sociaux.</p>
Résultats	<p>Un réseau d'accueil d'informations et d'accompagnement des anciens émigrés marocains retraités et de leurs familles au Maroc est développé en collaboration avec les caisses marocaines et françaises d'assurance maladie et vieillesse leur permettant d'accéder à leurs droits sociaux (retraite et maladie);</p> <ul style="list-style-type: none"> -Les conditions permettant aux associations locales de faire vivre, voire de développer ce réseau sont réunies ; -Respect des droits de migrants (et leurs ayants droits) de bénéficier des fruits de leur diverses cotisations aux systèmes de protection sociale en France;

-La situation socio-économique des familles bénéficiaires du service du bureau d'accueil de Taliouine est améliorée.

Ce réseau d'accueil, d'information et d'accompagnement des migrants retraités et de leurs familles vise à réunir les conditions permettant aux associations locales de faire vivre, voire de développer ce réseau. Le bureau d'accueil ouvert dans la commune de Taliouine a identifié et accompagne 242 migrants ayant droits. Pour le moment le projet a apporté la résolution de plus de 71 cas qui ont commencé à recevoir leurs retraites et pensions. Un résultat est la signature d'une convention avec la fédération des associations de Tinghir pour l'ouverture d'un deuxième point d'accueil sur la région de Tinghir et Ouarzazate. Hormis l'appui de la Fondation Caisse d'Épargne (France), et nonobstant l'intérêt porté par les Ministères (Ministère chargé des Marocains Résidant à l'Étranger et le Ministère de développement Social, de la Famille et de la solidarité) et du Conseil Régional de Souss Massa Dra, aucun appui n'a été apporté à Migrations et Développement, qui était contrainte de ne pas élargir la zone de sensibilisation et d'information à toute la région Souss Massa Dra, Des bureaux d'accueil dans la zone de Tafraout, Tiznit. Ouarzazat et Tinghir, qui avaient été prévus, n'ont pas pu être ouverts. M&D continue encore à assurer le service d'accueil et d'appui aux migrants, en sollicitant son appui

Activités prévues

- Ouverture d'un bureau d'accueil dans la commune de Taliouine ;
- Réalisation et approfondissement d'une étude-diagnostic dans les zones de Taroudannt et de Tinghir ;
- Identifier (localiser et répertorier) de manière précise les migrants retraités et/ou leurs ayants droit tout en les informant sur les services d'appui qui doivent être mis en place par la suite ;
- Evaluer la situation sanitaire et socio-économique des retraités et /ou de leurs ayants droit ;
- Obtenir des informations sur le parcours professionnel des retraités migrants ;
- Evaluer le degré de connaissances des bénéficiaires vis-à-vis de leurs droits ;
- Déterminer les obstacles à l'accès aux droits et aux services sociaux et l'état d'avancement des démarches administratives pour les personnes ayant entamées les démarches.

Titre du Projet	« Droits de Migrants et altérité culturelle »
Code	Q
Bailleur de fonds	Union Européenne
Porteur du projet	CISS (coopération internationale Sud-Sud) - Fondation Orient Occident
Partenaires	Centre Jacques Berque. – GADEM – Associations de migrants subsahariens au Maroc -Ecoles primaires, collèges et lycées
Contexte et justification	<p>Depuis le début des années 2000, le phénomène des migrations subsahariennes au Maghreb a fait l'objet d'un double processus de signalisation et de médiatisation. Ce sont d'abord des études menées généralement dans le cadre de commandes d'organismes internationaux qui ont attesté de l'existence de flux migratoires originaires d'Afrique subsaharienne, anglophone (Nigeria, Ghana, Libéria) et surtout francophone (Sénégal, Mali, Cameroun, Congo, Guinée Bissau) vers le Maghreb.</p> <p>Ces recherches ont en commun d'avoir contribué à construire une vision idéologiquement orientée où les migrants sub-sahariens au Maghreb apparaissent comme: 1. une population en transit, 2. une population concentrée dans certaines zones et points de passage aux zones les plus proches de l'Europe, 3. une population socialement homogène et dominée par la très grande précarité. Sans remettre fondamentalement en question ces approches, le projet propose de réviser cette représentation à la lumière, d'une part d'une critique méthodologique de ces premières enquêtes pionnières, et d'autre part d'éléments d'évolutions patents des phénomènes migratoires eux-mêmes. Ce projet, aussi bien à travers son volet recherche que les activités mises en place, vise à favoriser l'accès aux droits des migrants sub-sahariens au Maroc. En effet, tant qu'il s'agissait, réellement ou imaginativement, d'une population pensée comme transitaire, la question de l'accès aux droits se posait d'abord en termes de droit humanitaire associé à la circulation (réfugiés, droit d'asile, protection contre les exactions, rapatriement volontaire, etc). S'il est désormais avéré que les migrants subsahariens résident au Maghreb, s'y établissent de manière durable, cette condition change la manière même dont la question des droits est posée, car aux droits humanitaires cités s'ajoute la question des droits sociaux, au travail, celle de l'accès aux soins, aux services, dont l'école. C'est cette réflexion, articulée sur des groupes de réflexion animés par la fondation Orient-Occident, qu'accompagneront les résultats de cette recherche pour servir au débat et à l'élaboration d'un programme d'action.</p>
Groupe Cible	Cadre des associations, Instituteurs et élèves de 2 écoles primaires, 2 collèges et 2 lycées

Objectifs

Contribuer à la protection des migrants et des réfugiés sub-sahariens au Maroc à travers la promotion de leurs droits.
Promouvoir une démarche pilote d'éducation à l'interculturalité

-La connaissance et la compréhension du phénomène des migrations subsahariennes au Maroc sont améliorées.
-Le niveau d'intégration des migrants au Maroc est amélioré.
-200 jeunes et 1000 élèves de 6 établissements ont expérimenté un modèle éducatif innovant pour encourager le respect des droits des migrants sub-sahariens au Maroc.

Résultats

La méthodologie de recherche ethno-anthropologique a permis d'améliorer la connaissance et la compréhension du phénomène et spécifiquement les conditions de vie, d'intégration et de sédentarisation de ces migrants sous l'angle et avec les méthodes de l'anthropologie urbaine. La démarche proposée cherche à redéfinir le domaine d'intervention partant de la vision du phénomène migratoire comme fait social total (Sayad) promouvant une recherche qui permet de sortir avec des modèles d'interprétation cristallisés des catégories "immigré" et "migration" pour repartir d'une observation multidisciplinaire et étudier des relations historiques et culturelles, changements sociaux, facteurs économiques, interceptant dans cet espace transnational des mobilités humaines en matière de droits. Les actions pilotes d'éducation, à travers un modèle éducatif innovant basé sur l'approche de « l'altérité » ont permis aux enfants d'entamer un parcours qui diverge des approches paternalistes et patriarcales du système éducatif formel. Le recours au partenariat académique s'est avéré fondamental dans le cadre du projet de coopération internationale dans ce mécanisme complexe de gouvernance liée à la question migratoire.

Activités prévues

Une activité de recherche ethno anthropologique sur les flux migratoires de subsahariens au Maghreb
Des campagnes de sensibilisation adressées à des groupes spécifiques sur les droits des migrants et les réfugiés.
Des activités de renforcement du travail en réseau entre les différents acteurs travaillant sur la question des migrations

Titre du Projet	« Droits des mineurs et migration »
Code	R
Bailleur de fonds	Union Européenne -ICMD
Porteur du projet	CISS Cooperazione Internazionale SUD SUD
Partenaires	Maroc : TANMIA ; Algérie : SARP, France : CJB

Contexte et justification

L'émigration des mineurs non accompagnés en partance des pays du Maghreb est en croissance constante depuis le milieu des années 1990 et concerne les filles comme les garçons. Ce phénomène pose problème pour les sociétés de destination aux prises avec une injonction contradictoire, celle de protéger la souveraineté de l'État contre les flux illégaux d'immigration et celle, en vertu du droit international, de protéger les mineurs se trouvant sur son territoire. Les sociétés de départ, de leur côté, sont placées devant l'exigence de prévenir la traversée qui se fait le plus souvent dans des conditions d'extrême danger et de prendre en charge les enfants à risque, avant l'immigration comme lors d'un rapatriement. Au Maghreb, l'immigration des mineurs est liée à des déficits sociaux, à la précarité et à l'exclusion, à l'absence d'une politique publique de protection sociale et enfin à l'augmentation du phénomène des enfants errants, vivant et travaillant dans la rue. Les mineurs qui arrivent en Europe fuient la vie des quartiers périphériques urbains ou les zones rurales. Ainsi, nous trouvons un système scolaire déficitaire, incapable de combattre le niveau d'absentéisme et l'échec scolaire. Le projet migratoire passe par la conviction que le travail dans le pays d'origine n'est pas un moyen pour se promouvoir ou gagner sa vie. Les problématiques que le projet s'engage à résoudre concernent, en premier lieu, la partialité des informations et des recherches qu'on détient à propos des zones importantes de départ, de transit et d'arrivée des migrants mineurs. A ce déficit s'ajoutent une sensibilisation insuffisante des populations aux droits des enfants et aux conséquences de l'immigration illégale, un manque d'espace de formation spécifique à la problématiques des mineurs non accompagnés, de concertation et d'expertise entre les différentes instances concernées, ainsi qu'une coordination faible parmi les associations qui travaillent pour la protection de l'enfance.

Groupe Cible

Les éducateurs et cadres des associations et des institutions compétentes dans les pays de départ et de transit (Maroc, Algérie, Espagne, France et Italie).

Objectifs

Contribuer à la protection des droits et des conditions de vie des migrants mineurs non accompagnés
Promouvoir une démarche de sensibilisation et éducation aux droits des mineurs.

Résultats

-La connaissance et la compréhension du phénomène est améliorée à travers la réalisation d'une étude transméditerranéenne et les résultats sont diffusés ;

-Des campagnes de sensibilisation sur l'immigration des mineurs non accompagnés et sur les droits des mineurs sont réalisées à travers la production de kits pédagogiques, la formation de 350 éducateurs, l'organisation d'actions de sensibilisation dirigés aux jeunes et à la communauté du nord et du sud de la méditerranée ;

-Les capacités des opérateurs sociaux en Algérie, au Maroc, en France, en Espagne et en Italie pour la prise en charge transnationale des mineurs sont renforcées ;

-Systématisation et capitalisation des résultats du projet qui seront mis en ligne sur le site www.childrencissong.org

Cette plateforme web garantira une formation continue, l'échange et la mise en réseau, la systématisation et la diffusion des outils de sensibilisation des produits dans le cadre du projet. En observant les liens complexes entre la migration des enfants non accompagnés et la question des droits de l'enfance, cette action propose une approche globale permettant d'identifier et d'agir en tenant compte des facteurs démographiques, économiques et sociaux qui influent sur l'émigration des enfants dans l'espace euromaghrébin. L'action se décline en différents niveaux : - elle envisage de protéger les droits des migrants contre l'exploitation et l'exclusion et soutient la lutte contre le trafic et la traite des êtres humains ; - elle encourage des actions pour diffuser les informations et les conseils juridiques concernant les conséquences de la migration illégale ; - elle agit sur la protection des droits des mineurs migrants et l'accès à la protection internationale de ces derniers.

Activités prévues

Bilan des recherches réalisées sur la question des migrants mineurs dans l'espace euro-maghrébin et état des lieux des politiques destinées aux mineurs migrants dans les pays de départ, d'arrivée et de transit.

Réalisation d'une recherche anthropologique en vue d'identifier les facteurs qui interviennent dans la production des parcours individuels des mineurs.

Organisation des campagnes de sensibilisation et de mobilisation au niveau local.

Actions de renforcement des capacités des éducateurs pour la défense des mineurs migrants non accompagnés (Maroc, Algérie, France, Italie et Espagne) ;

Conception, animation et gestion d'un site web, édition et diffusion d'outils de communication.

Titre du Projet	« Lutte contre l'immigration illégale et le trafic d'êtres humains à travers la participation des familles victimes de l'émigration clandestine, des associations organisées de la société civile et des institutions locales ».
Code	S
Bailleur de fonds	Union Européenne
Porteur du projet	Movimento Laici America Latina. MLAL
Partenaires	Faculté des Sciences et Techniques de Beni Mellal de l'Université Moulay Slimane, Centre régional des investissements de Tadla Azilal (CRI), ACP – Asamblea de Cooperacion por la Paz, Association Tanmia.ma Beni Zemmour Bejaad. Délégation de l'Education et Délégation de la Jeunesse de Khouribga AMSED
Contexte et justification	<p>Encourager le développement des pratiques coopératives entre société civile et institutions locales dans au moins trois régions italiennes (Piémont, Emilia Romagne et Vénétie), une région espagnole (Andalousie) et les deux régions marocaines de Chaouia Ouardigha et Tadla Azilal, pour la mise en place de bonnes pratiques en matière de gestion des flux migratoires, en particulier de l'émigration illégale et du trafic des êtres humains. Le projet lie avant tout son intervention à la société civile et aux institutions des régions de Chaouia Ouardigha et Tadla Azilal, principales zones d'origine de l'émigration illégale vers l'Italie et l'Espagne s'appuyant sur trois volets essentiels :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. l'instauration d'un programme de vigilance communautaire par les familles et les victimes des drames de l'émigration clandestine et la création d'un centre d'écoute et première assistance qui s'adresse principalement à cette cible; 2. le renforcement des associations des jeunes des 2 régions concernées par le projet à travers des actions de formation et de mobilisation sociale; 3. la mise en place d'un système de concertation locale et de coopération permanente entre les administrations locales et les centres de promotion d'emploi favorisant la coopération économique des 3 régions cibles italiennes (Vénétie, Piemonte, Emilia Romagne), une région espagnole (Andalousie) et les régions de Chaouia Ouardigha et Tadla Azilal
Groupe Cible	<p>Les adolescents et les jeunes des régions Chaouia Ouardigha et Tadla Azilal, notamment ceux des Provinces de Beni Mellal et Khouribga ; les associations locales et les familles des victimes de l'émigration clandestine, les associations des MRE dans les régions cibles européennes.</p> <p>Associations locales des jeunes, victimes des drames de l'émigration clandestine</p>

Objectifs

Objectif global : Lutter contre l'immigration illégale et le trafic d'êtres humains au départ du Maroc vers les pays d'Europe, notamment Italie et Espagne, à travers la participation des associations organisées de la société civile et des institutions locales à l'élaboration et la mise en place des mesures préventives en matière de lutte contre les migrations illégales, incluant la lutte contre la traite des migrants.

Résultats

-Un réseau actif d'associations des familles victimes de l'immigration clandestine, porteur d'un programme de vigilance communautaire en matière d'immigration illégale et trafic d'êtres humains dans les Province de Khouribga et Beni Mellal et en communication avec les institutions locales et le medias nationaux ;

-Communautés d'immigrés marocains résidant dans les deux pays européens sensibilisées au problème de l'émigration clandestine et du trafic d'êtres humains ; formées et sensibilisés à un rapport plus correct avec leurs communautés d'origine au niveau de l'information sur la réalité de l'émigration clandestine et incités à une plus grande solidarité vis-à-vis du développement local de leurs régions d'origine ;

-Coopération permanente instaurée sur la gestion des flux migratoires légaux entre les administrations locales et les centres de promotion d'emploi favorisant la coopération économique des 4 régions cibles européennes et les régions marocaines de Chaouia Ouardigha et Tadla Azilal ;

-Associations des jeunes renforcées, sensibilisées aux risques de l'émigration clandestine et actives dans la promotion d'alternatives économiques et professionnelles sur le territoire.

Activités prévues

Réalisation d'un programme de vigilance communautaire et mise en place d'un centre d'écoute et de première assistance pour les victimes de l'émigration clandestine ;

Sensibilisation et information pour les MRE des régions européennes cibles;

Mise en place d'un observatoire étudiant l'impact des investissements des MRE dans des projets de développement durable dans leurs régions d'origine

Ouverture de 12 médiathèques et formation au plaidoyer pour les associations locales des jeunes.

Titre du Projet	« Promotion d'une migration responsable à travers les circuits légaux dans la région de Tadla Azilal »
Code	T
Bailleur de fonds	Union Européenne
Porteur du projet	Movimento Laici America Latina. MLAL
Partenaires	Fondation Zakoura Education Académie Régionale Education Formation Tadla Azilal (AREF) ; OFPPT, Universités et écoles supérieures, ANAPEC, Centre régional d'investissement pour l'actualisation de l'information ; Lycées, Collèges, écoles d'ENF, maisons de jeunes, foyers féminins
Contexte et justification	Le projet d'une durée de trois ans se propose de promouvoir une migration responsable dans la région de Tadla Azilal en encourageant la conscientisation des jeunes sur les risques de l'émigration clandestine; favorisant la diffusion de services juridiques en appui à l'émigration légale; promouvant l'esprit d'initiative et d'entreprise comme alternatives à l'émigration clandestine et appuyant les expériences de citoyenneté des jeunes
Groupe Cible	Adolescents âgés de 12 à 16 ans élèves des collèges et des écoles de l'éducation non formelle Jeunes lycéens âgés de 17 à 25 ans Jeunes âgés de 17 à 25 qui fréquentent 19 maisons de jeunes dans la région Jeunes femmes âgées de 16 à 25 ans membres des 17 foyers féminins de la région
Objectifs	Objectif général: Promouvoir les pratiques de migration légale à travers une approche intégrée de la gestion des flux migratoires et en incluant les composantes des droits humains et du développement dans les territoires d'origine des flux. Objectifs spécifiques: Lutter contre l'émigration clandestine vers l'Europe dans la région de Tadla Azilal – Maroc, à travers une conscience accrue des risques de l'émigration clandestine et la valorisation du potentiel individuel et la prise d'initiative des jeunes pour le développement de parcours alternatifs à l'émigration.
Résultats	-Parcours éducatifs et de sensibilisation sur les risques de l'immigration illégale élaborés et institutionnalisés dans les centres scolaires et d'encadrement des jeunes dans la région ; -Services de consultation juridique opérationnels pour une immigration légale et services de formation/orientation pour la promotion de l'esprit d'initiative et d'entreprendre actifs en collaboration avec les institutions de la formation qualifiante et la recherche d'emploi ;

-Des alternatives locales à l'immigration clandestine identifiées et divulguées avec la participation des représentants des jeunes, de la société civile, des acteurs socio-économiques locaux.

Réalisation d'une étude préalable sur le contexte et les perceptions des jeunes de l'immigration;

Identification des communautés marocaines originaires de la région de Tadla Azilal résidant dans les zones cibles italiennes et espagnoles et promotion d'activités d'échange et coopération décentralisée avec les communautés d'origine ;

Elaboration et édition du programme parascolaire de sensibilisation ;

Activités prévues

Formation des animateurs, des superviseurs et de l'équipe du projet ;

Réalisation du programme parascolaire de sensibilisation ;

Constitution et équipement de 25 médiathèques ;

Activation d'un guichet, auprès des médiathèques, pour la sensibilisation et l'apport de conseils juridiques pour une immigration légale ;

Constitution d'une table de coordination entre les acteurs publics, privés et de la société civile pour la promotion d'alternatives économiques et occupationnelles locales pour les jeunes.

Annexe 2.

Evolution de la migration marocaine

Extension des aires de recrutement à l'ensemble des régions du Maroc

Aujourd'hui, l'émigration concerne l'ensemble des régions du Maroc, alors qu'au début des années 1970, elle était alimentée principalement par des ruraux originaires de deux grandes régions de départ :

- La région du sud-ouest près d'Agadir (le Souss) et les zones des oasis au sud du Haut Atlas dont les émigrants allaient principalement en France et en Belgique (Wallonie).
- Le Rif Oriental dont les émigrants se dirigeaient principalement vers les Pays-Bas et l'Allemagne.

Deux nouvelles régions de migration plus récentes sont à distinguer, à savoir :

- la région de Tanger, Tétouan avec une migration vers l'Espagne.
- la région de Béni Mellal et Khénifra avec une migration vers l'Italie.

Actuellement, il n'existe pas de cartographie régionale, précise, sur la migration. Les données dont nous disposons sont des données consolidées au niveau national.

Les différentes régions en collaboration avec les différents centres de recherches universitaires (voir plus bas principaux centres de recherches) pourraient développer un « atlas régional de la migration ». Il s'agirait d'un réel outil d'aide à la décision pour les pouvoirs publics locaux permettant de préciser la réalité et la spécificité de la migration au niveau régional :

1. Qui sont les migrants? (sexe, profession, âge)
2. Pourquoi ont-ils migré? (études, raisons économiques)
3. Quelles sont les configurations spatiales de flux, les origines (provinces, villages) et les destinations?
4. Quelles sont les conséquences des migrations sur la société ? (impacts : perte d'une main d'œuvre qualifiée, investissement productif, coopération décentralisée)

Un tel atlas permettrait d'envisager des politiques publiques, des stratégies territoriales plus ciblées afin de mieux corriger ou optimiser l'impact de ces flux.

Carte des principaux bassins de migration au Maroc



Zones d'émigration principales / Source : Haas – Migration Impact Morocco

Centres de recherche et observatoires travaillant sur la question migratoire :

Rabat :

- Association Marocaine d'Etudes et de Recherches sur les Migrations (AMERM) créé en 1994, elle vise à promouvoir la recherche pluridisciplinaire sur le phénomène migratoire.
- Equipe de recherche région et régionalisation (E3R), Faculté des lettres et des sciences humaines – Agdal, Rabat.

Oujda :

- Centre d'Etudes des Mouvements Migratoires Maghrébins (CEMMM ou C3M), Université Mohammed 1^{er} Oujda.
- Centre d'Etudes et de Recherche Humaines et Sociales Oujda (CERSHO).

Agadir :

- Observatoire Régional des Migrations Espaces et Sociétés (ORMES), Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de l'Université Ibn Zohr d'Agadir. De plus, un master «migration et développement durable et responsable» a été créé au sein de la faculté.

Une mondialisation de la migration de plus en plus affirmée

Les données concernant les principaux lieux d'établissement de la migration marocaine proviennent de l'Observatoire de la Communauté marocaine à l'étranger (O.C.M.E). Ce dernier a été créé à la signature, en 2002, d'un partenariat entre la Fondation Hassan II et l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), avec une coopération financière du Gouvernement des Pays-Bas. L'OCME est une structure de la Fondation Hassan II pour les marocains résidant à l'étranger qui est dédiée au suivi et à l'analyse de l'évolution et des conditions de vie des Marocains de l'extérieur.

La première étude réalisée par cet observatoire s'intitule « Marocains de l'Extérieur » (juillet 2003). D'autres études similaires ont suivi, ainsi que des publications sectorielles notamment dans les domaines du droit, de l'économie et de la culture.

La dernière étude de 2007, montre qu'entre 1993 à 2007, soit moins de quinze ans, la migration marocaine est passée de 1.300.000 personnes à 3 300 000 personnes.

Cependant, l'Europe avec 86% des marocains du monde reste prédominante, loin devant les pays arabes (281 631 personnes), l'Amérique du Nord (161 216 personnes) et les pays d'Afrique subsaharienne (8 061 personnes). Cette diversification des destinations s'explique, en partie, par la diversité de politiques migratoires des pays d'accueil (demande) et par la diversité des profils des migrants (offre), notamment en matière de profils socio-économiques (qualifications supérieures, commerçants, techniciens...).

Tableau n°1 : Le nombre de marocains selon le pays de résidence, 1993-2007

Continent et Pays de résidences	Effectifs en 1993	Effectifs en 2007
Europe		
France	678 917	1 131 000
Espagne	65 847	547 000
Italie	91 699	379 000
Belgique	145 363	285 000
Pays-Bas	164 546	278 000
Allemagne	85 156	130 000
Autres pays européens	8 022	87 654
Total Europe	1 275 567	2 837 654
Monde Arabe		
Lybie	102 413	120 000
Algérie	54 576	80 000
Arabie Saoudite	9 000	28 000
Tunisie	20 000	26 000
Emirats Arabes Unis	2 992	13 040
Autres pays arabes	6 036	14 591
Total pays arabes	196 017	281 631
Afrique au Sud du Sahara		
Côte d'Ivoire	1 060	1 971
Sénégal	544	1 900
Mauritanie	-	1 653
Afrique du Sud	600	832
Gabon	229	785
Autres pays d'Afrique	288	920
Total Afrique	2 721	8 061
Amériques		
Etats-Unis	-	100 000
Canada	-	60 000
Autres pays d'Amériques	-	1 216
Total Amériques	-	161 216
Total Asie et Océanie	731	4 037
Total	1 475 036	3 292 599

Source : Marocains de l'Extérieur, Observatoire CMRE, Fondation Hassan II pour les MRE, 2007.

Maroc pays de migration sud-sud : la migration subsaharienne

Depuis le début des années 2000, le phénomène des migrations subsahariennes au Maroc a fait l'objet d'un processus de médiatisation. Ce sont d'abord des études (Amerm, 2008, Lahlou, 2002, CARIM 2008), menées généralement dans le cadre de commandes d'organismes internationaux (BIT, OCDE, ONG) qui ont attesté de l'existence de flux migratoires originaires d'Afrique subsaharienne, anglophone (Nigeria, Ghana, Libéria) et surtout francophone (Sénégal, Mali, Cameroun, Congo, Guinée Bissau) vers le Maghreb. Ces recherches ainsi que les médias nationaux et internationaux ont en commun d'avoir contribué à construire une vision où les migrants sub-sahariens au Maroc apparaissent comme une population en transit, une population concentrée dans certaines zones et points de passage vers les zones les plus proches de l'Europe et enfin une population socialement homogène et dominée par une très grande précarité.

Très rapidement au début des années 2000, des programmes et projets de protection, d'aide juridique et de santé se mettent en place autour de la catégorie «subsaharien en transit ». Ces actions sont menées par différentes ONGs internationales (Médecins sans Frontières, Caritas et autres institutions européennes) et des Institutions Internationales (OIM et UNCHR). C'est dans la même période que des associations locales ciblant la situation des migrants subsahariens sont créées –Fondation Orient Occident (FOO), Groupe Antiraciste de Défense et d'Accompagnement des Etrangers et Migrants (GADEM), Association Beni Znassen pour la Culture, le Développement et la Solidarité (ABCDS).

D'autres études (Peraldi, 2010), sans remettre fondamentalement en question ces approches, ont contribué à réviser la représentation du «subsaharien en transit » à la lumière, d'une part d'une critique méthodologique de premières enquêtes pionnières, et d'autre part d'éléments d'évolutions patents des phénomènes migratoires eux-mêmes. Les changements géopolitiques ainsi que l'instabilité des pays connus par certains pays africains (Côte d'Ivoire, Nigeria, etc...) ont profondément modifié les dynamiques migratoires du continent africain, l'orientant vers de nouvelles destinations, dont le Maghreb. Ainsi, depuis 2000, un nombre croissant des migrations originaires d'Afrique subsaharienne choisissent le Maroc pour arrêter leur voyage. Ils sont aujourd'hui plusieurs milliers à Rabat, Marrakech, Casablanca ou Tanger, qui vivent et travaillent, pour beaucoup, dans des conditions de grande précarité : ouvriers du bâtiment, travailleurs des «calls center», domestiques et hommes ou femmes qui vivent dans de conditions de travail précaire. Mais pour d'autres, africains eux aussi, médecins, artistes, entrepreneurs, commerçants, le Maroc offre de nouvelles opportunités économiques de promotion sociale que l'Europe n'offre plus. La présence d'étudiants africains, essentiellement francophones, dans les universités et les grandes écoles techniques marocaines est très ancienne et très régulière. Un certain nombre d'ingénieurs et des cadres supérieurs restent au Maroc après leurs études, poursuivant des carrières professionnelles, tout comme des médecins et infirmiers sont recrutés dans les hôpitaux marocains⁷⁰.

Cette autre dimension de la migration subsahariens au Maroc est très peu explorée tant d'un point de vue de la recherche et de l'analyse des ces profils et de ces compétences qu'au

⁷⁰ Peraldi M. « D'une Afrique à l'autre - Migrations subsahariennes au Maroc ». KARTHALA Editions, 2011

niveau de la mise en place de dispositifs de Coopération au Développement avec une approche Sud-Sud. On néglige les potentiels et le bénéfice du transfert de technologies, entendue comme un partage d'expériences entre acteurs pour enrichir les connaissances d'un ou de plusieurs partenaires dans certains domaines. Rares sont les initiatives de partenariat Sud-Sud en cours, telle que celle entre la Région Souss Massa Draa pour le transfert des technologies dans les secteurs de l'Agriculture. Le partenariat est porté sur l'assistance technique pour la création d'une ferme pilote (technique d'irrigation et de culture) destinée à être un lieu de démonstration pour les agriculteurs sénégalais et à renforcer leur encadrement.

Une migration synonyme de force économique avec un impact limité sur le développement local

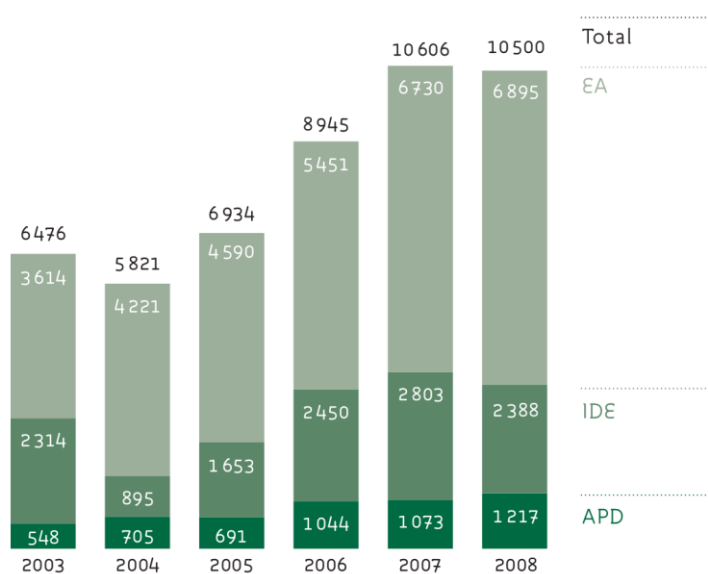
Les transferts des revenus ne peuvent se limiter aux seuls flux financiers des statistiques officielles. Les flux peuvent emprunter d'autres canaux « informels ». Il s'agit de l'argent transporté par l'émigré à l'occasion du retour en vacances ou envoyé par le biais d'un « mandataire » faisant partie d'un réseau informel de collecte de fonds. Ces réseaux se tissent généralement par des liens familiaux ou commerciaux, communautaires ou villageois. Il existe aussi, d'autres formes de transferts, notamment ceux des biens « exportés » par le migrant vers son pays d'origine, en particulier lors des périodes de vacances. N'ayant que peu d'informations sur ces deux types de transferts, nous n'aborderons que les transferts officiels enregistrés par les réseaux bancaires.

En 2008, le Maroc a reçu 7 milliards de dollars américains cela représente 8% de son Produit Intérieur Brut (PIB). En 2010, le PIB du Maroc se chiffrait à 103,5 milliards de dollars, ce qui en fait la 5^{ème} puissance Africaine.

Les envois d'argent des migrants ont suivi une tendance ascendante. Leur accroissement annuel est estimé à 656 millions de dollars US. Il s'agit d'une manne financière non négligeable dans la balance des paiements du pays, comme dans le fonctionnement du système financier national et de l'économie nationale. L'importance des envois d'argent est indéniable en comparaison avec les investissements directs étrangers (IDE) et l'aide publique au développement (APD).

Les graphiques ci-dessous mettent en évidence l'évolution des envois d'argent et le poids de cette ressource en comparaison avec l'IDE et l'APD.

Evolution des transferts des migrants marocains en comparaison avec les IDE et l'APD (en millions \$ US)



Sources : Rapport : « réduire les coûts des transferts d'argent des migrants et optimiser leur impact sur le développement », AFD/ BAD. Février 2012.

Les transferts financiers représentent la principale source de devises du Maroc et sont très élevés par rapport aux exportations (en 2004: 43,3%).

Malheureusement cette manne financière n'a pas réellement profité aux régions dont sont originaires les migrants comme on aurait pu le croire. En effet, les transferts une fois capté par les agences bancaires locales, s'en vont généralement irriguer l'économie du « Maroc utile ». De nombreux migrants constatent, que leurs régions d'origine, se sont peu développés durant leur absence, et portent encore certains des stigmates les ayant contraints à migrer. C'est pour cette raison qu'en plus de l'envoi d'argent, les migrants s'impliquent à travers des centaines d'associations dans des projets sociaux et de développement au Maroc, notamment dans le sud, comme nous le verrons dans la seconde partie du document. Cet engagement vise à palier aux carences des pouvoirs publics en matière d'infrastructures (électrification rurale, adduction en eau potable, réseaux d'assainissement, rou

Les auteurs :

Massimiliano di Tota

Email : m.ditota@dene-consulting.info

Djelloule Markria

Email : djemarkria@hotmail.com



CE-NU Initiative Conjointe pour la Migration et le Développement (ICMD)
UN/UNDP Brussels Office
UN House
14 Rue Montoyer, Bruxelles, 1000, Belgique
Tél (+32-2) 235 0550
Fax (+32-2) 235 0559
www.migration4development.org

Le contenu de cette publication relève de la seule responsabilité de ses auteurs et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant les opinions de l'Union européenne, de l'OIM ou de l'Organisation des Nations Unies, y compris le PNUD, le FNUAP, l'UNHCR et le BIT, ou celles de leurs Etats membres.